

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**
 Mme STELLA LENEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION**

CONSULTATION PUBLIQUE

VOLUME 2

Séance tenue le 17 septembre 2025 à 13 h
Salle du Clocher Saint-Wilbrod
750, rue Saint-Wilbrod, Hébertville-Station

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 17 SEPTEMBRE 2025

MOT DU PRÉSIDENT	1
-------------------------------	----------

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. RICHARD THÉRIAULT	6
M. DANIEL GUIMOND.....	25
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	
Mme Monique Laberge	41
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	
M. Tommy Tremblay	61
Mme CHARLOTTE LACHANCE	96

PAUSE
REPRISE

M. RICHARD THÉRIAULT	100
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	
Mme Monique Laberge	120
MOT DE LA FIN	130

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2025 À 20 H

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, tout le monde. Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

10 D'abord, je souhaite vérifier si la représentante de l'initiateur du projet a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Madame Gauthier?

Mme LISA GAUTHIER :

15 Oui. Monsieur le Président, nous avons déposé cinq documents sur le site qui nous a été soumis par le BAPE. Les cinq documents c'est, en fait, trois documents qu'on a présentés hier dans nos présentations : la carte des bassins versants, la carte de dispersion atmosphérique des contaminants, et la carte des milieux humides.

20 Aussi, nous avons déposé notre permis pour les déchets internationaux et le tableau concernant les tonnages en lien avec les scénarios optimiste, réaliste et pessimiste.

25 Pour le tableau, je noterais que je l'ai fait, comme, ce matin relativement rapidement parce qu'on n'avait pas beaucoup de temps. Je ne l'ai pas révisé, mais je crois que les ordres de grandeur sont bons, si on veut l'utiliser, je crois que c'est faisable, mais il pourrait y avoir des petites affaires, mais je pense que c'est quand même bien.

LE PRÉSIDENT :

30 Donc, vous allez le réviser, puis éventuellement il y aura une version révisée qui sera déposée à ce moment-là...

Mme LISA GAUTHIER :

35 Je vais envoyer copie... oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

40 Mais il est disponible, là, pour...

Mme LISA GAUTHIER :

Il est disponible, il est utilisable pour...

45 **LE PRÉSIDENT :**

... pour l'utiliser pendant la séance.

Mme LISA GAUTHIER :

50 C'est ça. Avoir des... comme correct.

LE PRÉSIDENT :

55 Très bien. Merci à vous, madame Gauthier.

Mme LISA GAUTHIER :

60 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

65 Je vais me tourner du côté des personnes-ressources. Monsieur Savoie, est-ce que vous avez des documents ou des questions qui auraient été répondues, qui avaient été prises en délibéré hier en soirée?

M. PATRICE SAVOIE :

70 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Nous avons transmis à la commission ce matin les réponses aux questions qui ont été posées à la séance hier soir, soit les raisons de la fermeture du lieu de Laterrière et l'autorisation, l'autorisation du lieu de Cintec, s'il était encore valide.

Aussi, les mesures de conservation AMCE aux pourtours du lieu du projet, c'était possible de réaliser cela.

75 Également, le tableau de la densité des matières résiduelles des lieux d'enfouissement au Québec.

80 Et, finalement, vous aviez aussi posé une question sur l'intention d'appliquer des pénalités pour les résidus de CRD dans la stratégie de valorisation de la matière organique, à cet effet-là, mon collègue, monsieur Tremblay, va pouvoir répondre directement à la question cet après-midi.

LE PRÉSIDENT :

85 Parfait. On peut lui poser peut-être directement la question pour avoir le suivi dès maintenant.

M. NICOLAS TREMBLAY :

90 Oui, bonjour, Nicolas Tremblay. Dans le fond, au niveau des matières, débris de construction, rénovation, démolition, les CRD, il y a plusieurs chantiers – c'est le cas de le dire – chantiers en travaux avec des organismes du milieu de la construction, des organismes qui gèrent les centres de tri pour évaluer c'est quoi la meilleure façon de réduire l'élimination de ces matières-là puis leur trouver des débouchés de valorisation.

95 Entre autres, il y a eu des appels d'idées, puis on pense à peut-être augmenter la redevance pour ces matières-là spécifiquement, notamment lorsqu'un chantier de construction utilise un conteneur puis envoie directement ses matières du conteneur vers un lieu d'enfouissement technique, il y aurait de l'intérêt pour augmenter la redevance au lieu d'enfouissement. Même que c'est l'industrie carrément des centres de tri qui souhaite ce genre de mesure là pour inciter les gens à passer en premier lieu par des centres de tri.

100

105 Mais avant d'arriver avec vraiment un échéancier pour mettre des mesures de ce genre-là, il va falloir s'assurer qu'il y ait des débouchés pour ces matières-là. Présentement, c'est plus compliqué. Il y a des marchés qui se sont refermés et on a beaucoup d'intérêt à faciliter les chantiers de construction pour construire de nouveaux logements au Québec, là. Il y a une pénurie de logements, donc ça, ça amène un peu à repenser les idées qui vont favoriser une augmentation des coûts de construction. Donc, un, ça vient un peu en compétition avec le fait de construire des logements plus rapidement si on augmente les coûts de ces mêmes travaux-là.

110 Donc, c'est pour ça que présentement, il n'y a pas d'annonce qui peut être faite sur à quel moment vont entrer en vigueur de telles mesures. Puis pour accompagner ce genre de mesures là, on pourrait faire une traçabilité des matières, parce que les résidus de CRD, pour s'assurer qu'ils se rendent vraiment vers un centre de tri ou un lieu d'enfouissement autorisé, plutôt qu'un lieu illicite, bien, il faudrait s'assurer que, du chantier jusqu'au lieu de dépôt final, il y ait une traçabilité.

115 Donc, tout ça devrait être mis en place de façon coordonnée, mais présentement on y travaille puis ça fait partie des options sur la table.

LE PRÉSIDENT :

120 Est-ce que dans vos chantiers ou dans les outils disponibles, la modification réglementaire en est une? C'était la question qui avait été posée hier.

M. NICOLAS TREMBLAY :

125 Oui, c'est ça, mais ça ne serait pas au niveau du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, le REIMR, mais plutôt au niveau du règlement qui concerne les redevances. Ce serait là qu'il y aurait une modification. Puis c'est sûr que, encore là, il n'y a pas d'échéanciers qui ont été déposés présentement.

130 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, excellent. Merci beaucoup, monsieur Tremblay.

135 Je vous rappelle peut-être la petite consigne de vous nommer puis d'identifier le ministère ou l'organisme que vous représentez avant de prendre la parole.

140 Dernière personne vers qui je vais me tourner, elle est en ligne, c'est madame Taillefer de RECYC-QUÉBEC. Est-ce que vous avez fait un suivi à la suite de la séance d'hier soir, des documents à déposer ou des réponses aux questions prises en délibéré?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

145 Oui, bonjour, Monsieur le Président, bonjour Madame la Commissaire. Donc, Sophie Taillefer de RECYC-QUÉBEC. En effet, on a déposé la réponse à la question qui était en fait un complément d'information sur les quantités de matières utilisées en recouvrement journalier dans les lieux d'enfouissement. Ça a été transmis plus tôt ce matin.

LE PRÉSIDENT :

150 Excellent. Donc, je vous remercie tous et chacun d'entre vous d'avoir si rapidement répondu aux demandes de la commission, c'est très apprécié.

Madame Gauthier, allez-y.

155 **Mme LISA GAUTHIER :**

160 Oui, je voudrais juste rajouter peut-être un petit élément en lien avec la séance d'hier soir parce que monsieur Savoie l'a mentionné, mais monsieur Tremblay, du CREDD, parlait de justement l'AMCE et d'autres mesures de conservation efficaces. On a jeté un coup d'œil ici sur cette nouvelle façon là, puis nous, on va, en tout cas si c'est applicable à notre cas, on va vraiment regarder, ça pourrait être quelque chose d'intéressant dans notre cas, probablement.

LE PRÉSIDENT :

165 Parfait. Merci beaucoup pour cette précision.

170 Donc, maintenant, je vous annonce que le registre est ouvert. Donc, pour les personnes en salle, vous pouvez aller vous présenter à la table d'accueil à l'arrière pour vous y inscrire. Pour les personnes qui sont à distance, vous pouvez remplir le formulaire qui se trouve sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au numéro de téléphone 1 800 463-4732, poste 6.

175 Les personnes intéressées à exprimer leur opinion sur le projet à l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique peuvent faire part de leur intention à Kim Maloney, coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête. Il est aussi possible de la joindre à l'adresse let-hebertville-station@bape.gouv.qc.ca. Elle vous expliquera les modalités de participation. Toute l'information à ce sujet se trouve également dans le site Web du BAPE que je vous invite à consulter.

Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

180 D'abord, c'est à moi que toutes les questions et les réponses doivent être adressées. Ensuite, je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Vous aurez droit à deux questions par intervention, mais vous pourrez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le voulez, tant et aussi longtemps qu'il sera ouvert. Enfin, je vous rappelle que nous ne tolérons aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante.

185 Donc, sans plus attendre, nous avons déjà des gens inscrits au registre, donc j'inviterais monsieur Richard Thériault à l'avant pour poser des questions.

190

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. RICHARD THÉRIAULT

LE PRÉSIDENT :

195 Bonjour, monsieur Thériault, bienvenue à cette deuxième séance, heureux de vous revoir. Vous connaissez la façon de faire, donc je vous laisse la parole dès maintenant.

M. RICHARD THÉRIAULT :

200

Bonjour, merci. Richard Thériault, résident du rang 8, Saint-Bruno.

205

Une des inquiétudes que j'ai par rapport au projet d'agrandissement, c'est en fait lors de la construction, mais également présentement, j'ai des inquiétudes parce qu'il y a le lac Marco qui est très proche. C'est des résidents qui ont été s'installer là, des résidents permanents, puis c'est des amateurs de VTT, de quatre roues. À moins que je ne me trompe, la RMR a autorisé la circulation par un chemin qui part du lac Marco puis qui s'en vient dans le rang 8.

210

Ça fait que déjà là, nous – puis ça, on n'avait pas ça avant parce que ce n'était pas autorisé de circuler. Là, ils passent par là, puis ils coupent par le champ qui appartient à la RMR puis ils sortent dans le fossé. On voit des VTT qu'on n'a jamais vus avant.

215

Mon premier point : ma crainte c'est que, est-ce que ça peut ouvrir la porte à utiliser ce chemin-là, puis passer par la barrière, ouvrir par la barrière – exemple, lors de l'aménagement avec l'agrandissement – pour x raisons, est-ce qu'ils pourraient dire aux gens du lac Marco : dorénavant, vous allez circuler par ce chemin-là plutôt que de passer par le rang 9? Le rang 9, c'est le chemin qu'on va emprunter cet après-midi pour se rendre directement sur le site.

220

Ça, c'est une de mes craintes. Je l'ai déjà soulevée, je n'ai pas de réponse si claire que ça dans l'assurance que ça n'arrive pas, puis je vous le dis, les VTT, il y en a de plus en plus, puis ça passe rapidement et... c'est ça. Ça fait que, est-ce que ça va avoir lieu ou on arrête ça tout de suite?

LE PRÉSIDENT :

225

Parfait. Moi, j'ai bien compris votre question. Je vais peut-être l'élargir un petit peu pour que l'on comprenne bien, parce que vous avez ciblé des endroits très précis.

230

Peut-être, globalement, madame Gauthier, nous faire un état de la situation, de la circulation motorisée ou de véhicules VTT, véhicules hors route qui circulent sur votre propriété puis éventuellement quand ils débordent, ou disons qu'ils passent à travers votre propriété, ensuite, qu'est-ce qui se passe, comme monsieur Thériault le mentionnait, quand ils arrivent au rang 8, est-ce que c'est encadré ou comment vous fonctionnez?

Mme LISA GAUTHIER :

235 Est-ce qu'on pourrait... il serait peut-être justifié de présenter une carte du secteur?

LE PRÉSIDENT :

240 Oui, tout à fait. Prenez le temps qu'il faut.

Mme LISA GAUTHIER :

245 Alors, juste pour bien comprendre. Effectivement, normalement, nous, notre propriété, il n'y a pas de circulation. On ne permettait pas, à l'intérieur des limites de notre propriété, la circulation de véhicules motorisés, et les résidents effectivement du lac Marco nous ont demandé s'il y avait possibilité de passer sur le chemin.

250 Alors, vous voyez le pointeur? En fait, ça, c'est le chemin, c'est le chemin que vous avez mentionné qui, en fait, aboutit sur notre chemin d'accès, puis de l'autre côté, du côté est, c'est le secteur du lac Marco, puis du côté ouest, bien, c'est ce chemin-là qui circule entre le rang 8 et le rang 9.

255 Et les résidents du lac Marco nous ont demandé... nous demandaient depuis plusieurs années de leur donner... ce chemin-la est barré par des barrières et ils nous demandaient depuis plusieurs années de pouvoir accéder à ce chemin-là pour accéder aux sentiers, entre autres de motoneiges et probablement de VTT et, finalement, la RMR leur a accordé cette autorisation-là. Et normalement cet automne, la barrière devrait être aménagée pour pouvoir laisser passer les véhicules tout terrain pour qu'ils accèdent aux pistes, là.

260 Pour les préoccupations de monsieur... bien là, ce n'est pas mon dossier principal à la Régie, c'est la réponse qu'on a actuellement. Oui, on a laissé, on donne l'accès à ces personnes-là pour leur faciliter, pour pas qu'ils aient besoin de faire le grand tour pour accéder aux sentiers provinciaux de circulation.

265 **LE PRÉSIDENT :**

Puis là, donc l'accès, si je comprends bien, c'est un accès qui part, bon, premièrement des résidents, ensuite ils accèdent au rang 9, mais ils font essentiellement traverser le rang 9 pour aller sur un autre sentier ou chemin forestier ou je ne sais trop?

270 **Mme LISA GAUTHIER :**

C'est ça. Exact. C'est une route, c'est une petite route, là, la route qu'on voit, où Mélanie a pointé...

275 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

280 **Mme LISA GAUTHIER :**

C'est une route. C'est quand même une route en partie asphaltée, même, puis en partie en gravier qui est très, très, très carrossable en voiture, mais là, on va permettre l'accès pour des véhicules tout terrain.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Puis au bout de cette route-là, ça arrive au rang 8?

290 **Mme LISA GAUTHIER :**

Oui. Un côté, le rang 8; un côté, le rang 9.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Puis quand ils débouchent au rang 8, est-ce qu'il y a aussi une barrière?

Mme LISA GAUTHIER :

300 Oui.

LE PRÉSIDENT :

305 Cette barrière-là, est-ce que vous en êtes responsable?

Mme LISA GAUTHIER :

310 Là, honnêtement, je ne suis pas assez connaissante de ce dossier particulier là. Je ne sais pas elles sont où, les pistes régionales que les gens... par où ils veulent accéder. Je ne sais pas si on a besoin d'ouvrir à l'autre bout.

LE PRÉSIDENT :

315 Mais la question, c'est est-ce que vous êtes responsable de la barrière au bout?

Mme LISA GAUTHIER :

320 Oui, on est responsable des deux barrières. Je ne sais pas si les deux vont être ouvertes pour... tu sais, est-ce qu'ils ont besoin qu'on ouvre aussi la deuxième barrière du côté du rang 8? Je ne le sais pas.

LE PRÉSIDENT :

325 Puis, peut-être, pour retourner vers vous, Monsieur Thériault, une fois que les VTT arrivent dans le rang 8, est-ce que vous avez une idée d'où se trouvent les sentiers fédérés ou les sentiers provinciaux auxquels les gens accèdent ou ils se promènent tout simplement, je vous dirais, pour le loisir dans le rang 8, là, mais bon...

M. RICHARD THÉRIAULT :

330 Absolument, c'est...

LE PRÉSIDENT :

335 Ce que j'en comprends, le rang 8, ce n'est pas non plus très long, je veux dire, ils doivent faire des allers-retours puis c'est fini?

M. RICHARD THÉRIAULT :

340 En fait, les sentiers fédérés sont, quand ils arrivent au rang 8, les sentiers fédérés sont à leur gauche, donc du côté sud. Mais, vous savez, c'est le fun d'aller se promener partout pour aller voir c'est quoi qui se passe ailleurs. Ça fait qu'on sait comment ça peut faire un peu, là. Il y a sûrement des amateurs de VTT dans la salle, ça fait que où est-ce qu'il y a une route qui est le moins carrossable, bien, on va voir c'est quoi qu'il y a à l'autre bout.

345 Ça fait que c'est ça que ça fait présentement. Ça fait qu'il passe des gens, des jeunes, quand même rapidement, puis là, c'est ça. L'accès au rang 8, ils n'ont pas accès par le chemin qui est carrossable. Ce qu'ils font, c'est qu'ils prennent dans le champ, puis là, ils arrivent où le fossé. La clôture a été enlevée. Ils avaient mis une clôture en broche qui était là, ça a été enlevé, puis là, ils passent dans le fossé tout simplement, puis ils sont rendus dans le rang 8, là.

350 Mais quelques VTT, ce n'est pas ça qui m'empêche de dormir. Mon inquiétude, c'est après. Puis là, est-ce qu'on a ouvert une brèche – excusez le jeu de mots – mais est-ce qu'on a ouvert une brèche à ce qu'il y ait d'autre circulation?

355 **LE PRÉSIDENT :**

360 Bien, écoutez, je vais retourner du côté de madame Gauthier encore, dans la mesure où là, actuellement, les possibilités que vous avez de votre côté pour encadrer la circulation, ça reste à l'intérieur des limites de votre propriété. Là, ce que je comprends, c'est qu'il y a peut-être un enjeu par rapport à une des deux barrières, là.

Mme LISA GAUTHIER :

365 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Celles qui est sur votre...

370 **Mme LISA GAUTHIER :**

Probablement que les deux doivent être ouvertes, ce que je comprends, là, s'ils veulent accéder au rang 8 puis accéder aux sentiers fédérés.

375 **LE PRÉSIDENT :**

380 C'est ça. Puis après ça, là, je vous pose la question, mais je sais que ce n'est peut-être pas nécessairement dans votre cour, mais un VTT, quatre roues, motocross, ça ne peut pas se promener dans le chemin comme ça de manière... je veux dire, il faut que ça ait un but, là. Je veux dire, comme vous le dites, il faut que ça aille soit vers le sentier... en tout cas, moi, c'est ce que j'en comprends. Je ne sais pas si on est à la même place là-dessus.

Mme LISA GAUTHIER :

385 Oui, oui. Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que je vais vous laisser...

390

Mme LISA GAUTHIER :

Je crois qu'il y a une distance maximum, là, qu'ils peuvent faire.

395 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Je vais vous laisser juste peut-être compléter sur jusqu'où s'étend votre responsabilité puis après, peut-être de voir avec les intervenants que vous pourriez interpeler pour

400 peut-être mieux encadrer ou, du moins, répondre à l'inquiétude de monsieur Thériault sur qu'est-ce qui se passe après, là, une fois qu'ils sont sortis de votre propriété, on s'entend.

Mme LISA GAUTHIER :

405 Mon collègue va répondre, mais vous comprenez qu'on essaie d'accommoder toujours autant que possible un peu tout le monde, là.

LE PRÉSIDENT :

410 Oui, oui, je comprends.

Mme LISA GAUTHIER :

Ça fait que Mathieu va compléter.

415 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui. Oui, pour compléter, c'est vraiment pour... dans des mesures de cohabitation. Alors, les gens du lac Marco avaient cette préoccupation-là, ils étaient obligés de passer par la route régionale, ça veut dire passer par l'autoroute, ça fait que c'est vraiment une mesure de cohabitation avec eux, lors de discussions avec les représentants du lac Marco, pour être conciliants pour qu'ils puissent avoir accès.

425 Mais c'était, c'est sûr que dès que la limite de propriété... on ne peut pas, c'est difficile à contrôler. Mais, cependant, nous, sur le chemin, c'est clair qu'on a des affichages parce qu'il y a du camion lourd, nous, qui passe, ça fait que c'est clair qu'ils ont le droit de traverser, mais ils ne peuvent pas passer de long en large sur notre chemin. L'affichage a été mis à jour, on a fait une petite étude de sécurité puis on a mis l'affichage.

430 Ça fait que c'est vraiment, on leur permet une chose, c'est de traverser le chemin puis avoir accès, pour avoir accès justement aux sentiers fédérés. Mais rendu au-delà de nos limites de propriété, là, ça devient... ils deviennent autonomes, si on veut, là.

LE PRÉSIDENT :

435 Je vais laisser ma collègue, madame Leney, compléter.

LA COMMISSAIRE :

440 Oui. Dans la foulée de ce que vous dites, monsieur Rouleau, vous avez discuté avec les gens du lac Marco, évidemment, qui ont fait la demande, mais est-ce que cette demande-là ou cette discussion-là a eu lieu aussi au comité de vigilance que vous avez avec l'ensemble des personnes concernées tout autour du LET?

M. MATHIEU ROULEAU :

445 Je vais laisser madame Gauthier qui est au comité de vigilance.

LA COMMISSAIRE :

450 Puis est-ce que, évidemment la deuxième question, c'est est-ce que tous ont donné leur accord?

Mme LISA GAUTHIER :

455 Oui, on en a parlé, on l'a mentionné au comité de vigilance. Alors, c'est probablement pour ça que c'est connu des citoyens, là. On en a parlé, oui.

LA COMMISSAIRE :

460 Et vous avez eu l'accord des gens du comité?

Mme LISA GAUTHIER :

465 On peut appeler ça un accord. Il n'y a pas eu d'opposition à ce moment-là.

LA COMMISSAIRE :

O.K., merci.

470

LE PRÉSIDENT :

Puis pour compléter, vous avez parlé, monsieur Rouleau, de cohabitation. Dans le fond, je comprends que vous avez fait le même exercice qui pourrait être fait au niveau du rang 8 pour le rang 9, c'est-à-dire la cohabitation entre les VTT et le camionnage?

475

Dans le fond, il n'y a peut-être pas de camionnage nécessairement dans le rang 8, mais il y a quand même une perspective de cohabitation. Est-ce que c'est une perspective que vous pourriez envisager aussi de voir la cohabitation puis, peut-être plus largement, est-ce que les enjeux de cohabitation avec la circulation motorisée autre que les véhicules, parce que nécessairement le partage du rang 9 avec les résidents du lac Marco, ce n'est pas juste avec les VTT, là, ils doivent se déplacer en véhicule aussi, en voiture ou en camion, ou je ne sais trop. Bref, est-ce que ce que vous avez fait pour le rang 9 serait applicable pour le rang 8?

480

485

M. MATHIEU ROULEAU :

Je ne peux pas répondre nécessairement à votre question, mais ce que je peux vous dire c'est qu'on a un guide de cohabitation qui est en place depuis 2022, on a maintenant, je dirais, une table d'échanges – on va l'appeler comme ça –, un endroit où on peut... on pourrait, dans notre guide de cohabitation, prévoir que l'enjeu de circulation puisse être nommé, puis qu'on puisse en discuter avec les trois secteurs. Ça pourrait être une thématique qu'on pourrait ajouter. Ça pourrait être potentiellement faisable.

490

LE PRÉSIDENT :

Vous avez entendu la réponse, monsieur Thériault, je pense que... en tout cas, j'entends un engagement de la part de l'initiateur pour aller plus loin sur la cohabitation dans les rangs, là, dont le rang 8. Puis, bon, le rang 9 éventuellement, ça a déjà été fait, mais peut-être, juste pour compléter, est-ce que vous aviez, sur la circulation plus largement entre les véhicules, les voitures et le camionnage lourd dans le rang 9, est-ce que c'est un enjeu?

495

500

505 Dans la perspective de ce que j'en ai vu, il y a quand même quelques résidents, puis potentiellement plusieurs autres résidents sur le lac Marco, ça fait que ça rejoint un peu ce que monsieur Thériault dit actuellement. Je ne sais pas, là, peut-être qu'il y a une vingtaine de résidents puis éventuellement, il pourrait y en avoir une centaine, mais est-ce que cette augmentation-là se traduirait par des problèmes de cohabitation, auquel cas, ils pourraient aussi influencer ce qui se passe dans le rang 8 au niveau de la circulation motorisée de véhicules hors route, là?

M. MATHIEU ROULEAU :

510 Non, nous ne croyons pas qu'il y aurait des enjeux de cohabitation, parce qu'on a fait quand même et on a, en 2024, on a fait une étude, je dirais, une étude de sécurité, pour voir le niveau de sécurité. Puis il y avait des études de flux de circulation, puis l'étude était concluante. C'est qu'on avait une capacité de prendre plus de circulation, à peu près 90 camions, véhicules, plus le secteur du lac Marco, alors il n'y avait pas de problématique ou d'enjeu de sécurité.

515 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez nous déposer cette étude?

520 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

525 De sécurité?

M. MATHIEU ROULEAU :

530 Oui.

LE PRÉSIDENT :

535 Puis pour monsieur Thériault, j'entends qu'au comité de vigilance, vous allez élargir un peu avec les secteurs limitrophes pour l'enjeu de circulation hors route, puis peut-être un peu plus large aussi éventuellement pour la question de monsieur Thériault.

LA COMMISSAIRE :

540 Puis, monsieur Rouleau, madame Gauthier ou monsieur Rouleau, est-ce qu'on peut profiter de l'occasion qu'on parle du guide de cohabitation qui devait être mis à jour – là, on parlait d'une mise à jour aux trois ans, donc est-ce qu'il y a une mise à jour qui va être faite bientôt?

M. MATHIEU ROULEAU :

545 Oui, c'est prévu dans les cartons, c'est prévu d'ici la fin de l'année 2025.

LA COMMISSAIRE :

550 O.K. Vous pourrez donc inclure cette...

M. MATHIEU ROULEAU :

555 Oui, ça va être bientôt.

LA COMMISSAIRE :

O.K., merci.

560 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez nous tenir au courant de l'avancement des travaux de ce dossier-là?

M. MATHIEU ROULEAU :

565

Oui.

LE PRÉSIDENT :

570

Nos travaux s'échelonnent jusqu'au 15 janvier, comme on disait, donc évidemment si c'est d'ici la fin de l'année, on va l'accueillir avec plaisir.

M. MATHIEU ROULEAU :

575

C'est noté.

LE PRÉSIDENT :

580

Parfait, merci.

Monsieur Thériault, une deuxième question?

M. RICHARD THÉRIAULT :

585

Oui. On a parlé hier de l'implantation d'une usine de biogaz pour récupérer les gaz. J'en ai déjà parlé avec la RMR dans une réunion précédente. Il va y avoir des retombées économiques avec la vente des biogaz qui vont retourner à Énergir par une ligne, une conduite qui est prévue dans... ils nous ont fait, c'était une belle présentation, ça nous a permis de comprendre bien des choses.

590

Ce que je vais poser comme question c'est, est-ce que vous avez, est-ce que la RMR a revu ou a songé sérieusement à – comment je dirais bien ça, là – à donner une partie des retombées économiques aux deux municipalités qui accueillent le site d'enfouissement, c'est-à-dire Saint-Bruno et Hébertville-Station?

595

On sait que présentement, ils reçoivent une redevance et les entrants, les résidus, de l'ordre de 1,25 \$ ou 1,35 \$, quelque chose du genre, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu, avec une usine de

même, que les deux municipalités principales qui sont en partie sur leur territoire, y compris les résidents, d'avoir une ristourne de ça?

600

Comparativement à la réponse que j'avais eue, c'était qu'on était... c'était collectif. Donc, c'était, les retombées allaient servir à l'ensemble de la région. À ce que je sache, Saint-Félicien, La Doré, Dolbeau-Mistassini ne sont pas près du site d'enfouissement, puis ils n'ont pas d'inconvénients.

605

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

610

M. RICHARD THÉRIAULT :

Alors, ce serait le fun que dans le projet d'agrandissement, que cette partie-là soit vraiment analysée puis que ça soit inclus dans le projet, ce qui pourrait faire en sorte que ce serait peut-être un petit peu plus acceptable.

615

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre question, Monsieur Thériault.

620

Madame Gauthier, la question de monsieur Thériault sur les redevances régionales versus locales, mais aussi, plus globalement, il y a une entente en 2024, novembre 2024, qui a été signée avec Waga Énergie, est-ce que vous pouvez nous faire une mise à jour? Parce qu'il devrait y avoir des développements depuis cette époque, donc je ne sais pas si vous pouvez nous faire une mise à jour puis ensuite, peut-être parler plus spécifiquement parler des redevances pour les municipalités?

625

Mme LISA GAUTHIER :

Certainement. Donc, le projet Waga, en fait, aussi pour les personnes qui ne seraient pas au courant, c'est une entente effectivement que la Régie a signée avec l'entreprise Waga Énergie. C'est quand même un projet qu'on considère intéressant, qui va permettre d'utiliser les biogaz

630

générés par le lieu d'enfouissement pour en faire du gaz naturel renouvelable qui va être injecté sur le réseau Énergir et vendu à des clients.

635 Effectivement, l'entente a été signée le 20 novembre 2024. Actuellement, où on en est rendu, le projet a beaucoup avancé depuis ce temps-là, il est en phase d'ingénierie et d'étude terrain. Il y a aussi des échanges qui ont eu lieu avec Énergir, en fait c'est pas mal, je dirais « set-upé », excusez le terme, là, c'est pas mal encadré actuellement, et on se préparer à déposer les autorisations au ministère de l'Environnement et demandes d'autorisation, et il y a des commandes
640 qui ont été faites sur des équipements, une partie des... en fait, les travaux sont prévus en 2026 pour une mise en injection, normalement début 2027.

Ça fait que c'est un projet qui avance quand même à grands pas. Est-ce que ça va pour le projet?

645

LE PRÉSIDENT :

Pour le projet, ça va. Les redevances?

650

Mme LISA GAUTHIER :

Les redevances, en fait c'est un projet effectivement qui va... c'est le but, mais qui devrait générer des revenus au niveau de la Régie des matières résiduelles, revenus qui vont profiter à l'ensemble de la région. Puis mon collègue va parler un petit peu plus des possibilités de redevances.
655

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, en effet, pour répondre – oui, Mathieu Rouleau, RMR. En effet, les redevances sont, comme ma collègue vient de le mentionner, les revenus qui sont reliés à cette activité-là font partie des revenus de l'entente régionale, alors c'est les 50 municipalités qui vont en bénéficier.
660

Puis pour, je dirais, le moyen... ça fait que ça, ça n'a pas changé, pour répondre à la question de monsieur Thériault, ça n'a pas changé, ça fait que les redevances, les revenus reliés à ça vont demeurer collectifs pour l'ensemble des citoyens de la région.
665

Cependant, nous, ce qu'on a mis en place pour, justement, les compensations individuelles en lien avec les impacts résiduels puis les inconvénients, bien, il y a des compensations pour les municipalités puis à même ces compensations-là, on a prévu des compensations individuelles pour les résidents des trois secteurs, là, que ce soit le rang 8, le lac Bellevue et le lac Marco.

670

Ça fait que c'est un peu comme ça que les décisions ont été prises à la Régie pour reconnaître les nuisances.

LE PRÉSIDENT :

675

Mais donc, je veux juste bien m'assurer de comprendre votre réponse, là. Dans le fond, les redevances, qui iraient vers les municipalités locales ou les résidents locaux qui sont dans les municipalités qui accueillent le LET, bénéficieraient du programme d'entente de compensation financière. Il n'y a pas un autre programme en parallèle qui serait associé à la valorisation des biogaz.

680

M. MATHIEU ROULEAU :

Non.

685

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce serait intégré. Est-ce que vous allez bonifier, dans ce cas-là, la grille tarifaire qui est associée aux nuisances, un peu à l'image de ce que monsieur Thériault disait, là, pour s'assurer que les municipalités qui sont, disons, les plus proches des nuisances profitent de ces revenus-là?

690

M. MATHIEU ROULEAU :

Bien, pour l'instant, comme madame Leney nous a posé la question, quand est-ce qu'on revoit notre guide de cohabitation, ça fait que d'ici la fin de l'année, et ce qui est lié au guide de cohabitation, c'est nos programmes de compensation financière en lien avec les nuisances, les impacts résiduels. Alors, tout ça va être revu. Ça fait que, bon, est-ce qu'on va ajouter des thématiques puis...

695

700 **LE PRÉSIDENT :**

Puis est-ce que vous allez intégrer la composante biogaz?

705 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

710 Est-ce que vous allez intégrer la composante biogaz dans cette réflexion-là? Vous vous faites parler par plusieurs...

M. MATHIEU ROULEAU :

715 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... par plusieurs oreilles?

720

M. MATHIEU ROULEAU :

725 Oui, par plusieurs oreilles, c'est ça. Mais là, présentement, ce n'est pas prévu de l'intégrer comme ça, parce que, comme je vous dis, on va continuer à travailler sur les... dans le guide de cohabitation, on a établi des nuisances, et on va continuer à travailler dans ce sens-là.

L'aspect biogaz, oui, ça devient dans le même rodeur, mais ça reste quand même... c'est une amélioration notable, là. Tu sais, on le soutire.

730 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour être clair, à la réponse de monsieur Thériault, c'est que les revenus vont rester à l'échelle régionale.

M. MATHIEU ROULEAU :

735

Oui. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

740

Il n'y a pas de revenu spécifique à l'échelle locale.

M. MATHIEU ROULEAU :

745

Aucun. Aucun.

LE PRÉSIDENT :

750

Parfait. Puis j'ai une question – si vous me permettez, monsieur Thériault – une petite question, à savoir dans le projet que vous avez présenté en mai 2025 au comité de vigilance, l'état d'avancement de ce projet-là, puis c'était clair, lorsque vous l'avez présenté au comité de vigilance, que ce projet-là avait une durée de 20 ans en fonction, évidemment, de ce que vous avez évalué comme gisement, comme vous dites, mais que ce n'était que pour la phase actuelle.

755

Au niveau de l'agrandissement, qu'est-ce qui se passe? Pourquoi ce n'est pas intégré puis pourquoi l'agrandissement ne fait pas partie des calculs de valorisation de biogaz?

Mme LISA GAUTHIER :

760

Je vais vous l'expliquer, c'est simple. En fait, c'est qu'on a calculé la rentabilité du projet sur 20 ans, sans tenir compte de l'agrandissement parce qu'on n'a pas les autorisations pour l'agrandissement. Alors, on ne pouvait pas évaluer la faisabilité d'un projet de cette ampleur-là sur des spéculations, sur un projet qui était encore hypothétique.

765

Ça fait que si les autorisations nous sont données pour l'agrandissement, ça va se rajouter au projet et ça va juste être meilleur.

LE PRÉSIDENT :

770 O.K. Donc, vous confirmez que ça se rajoute au projet, là. Il y a un bout de tuyau – je caricature, là – il y a un bout de tuyau supplémentaire qui va être ajouté pour aller chercher ce qui se passe au niveau de l'agrandissement.

Mme LISA GAUTHIER :

775 On va capter les biogaz du site actuel, puis comme on est obligé, selon le règlement, de capter les biogaz de l'agrandissement, bien, ces biogaz-là vont s'ajouter au total quand on va être rendus là.

LE PRÉSIDENT :

780 Parfait, merci. Très clair, comme réponse. Merci, monsieur Thériault, pour vos questions. Vous avez une petite précision à demander?

M. RICHARD THÉRIAULT :

785 Oui, juste une précision pour que les gens comprennent bien, dont les commissaires. C'est important de mentionner que le programme de compensation que monsieur Rouleau a parlé, c'est pris à même les redevances qu'ils donnent aux municipalités. Donc, s'ils donnent 1,30 \$ la tonne à Saint-Bruno, l'argent qu'ils donnent aux résidents proches, de l'ordre d'à peu près 250 \$ par année, 790 il est pris à même ce portefeuille-là.

Ce n'est pas un portefeuille supplémentaire. Ça fait que vous comprenez que quand je dis que c'est bien beau, le mot collectif, mais à un moment donné, il faudrait peut-être que les gens qui sont en dehors de la région, pas près de chez nous, qu'ils payent un peu plus.

795

LE PRÉSIDENT :

800 Je vais demander justement cette précision-là au niveau de la comptabilité entre les revenus que vous faites, les excédents que vous faites puis le portefeuille qui est utilisé pour payer les redevances aux municipalités, puis ensuite, ce portefeuille-là, est-ce que c'est le même qui est

utilisé pour payer l'entente de compensation financière à l'égard des nuisances? Vous me saisissez bien, là? Madame Gauthier, ça va?

M. MATHIEU ROULEAU :

805

Oui. La réponse c'est oui. La réponse, c'est oui. Vous venez, Monsieur le Président, de le décrire parfaitement.

LE PRÉSIDENT :

810

Parfait. Ça va monsieur Thériault? Merci beaucoup.

815

M. DANIEL GUIMOND

LE PRÉSIDENT :

820

Je vais appeler maintenant Daniel Guimond pour une intervention. Donc, venez nous rejoindre à l'avant, Monsieur Guimond, installez-vous confortablement puis quand vous êtes prêt, on vous écoute. Si vous nous avez suivis hier, c'est simple, vous appuyez sur le bouton en avant, le petit bouton gris, puis ensuite vous parlez puis on est là pour vous. Pour vérifier qu'il soit allumé, juste valider avec la lumière rouge. Eh voilà, c'est réglé.

825

M. DANIEL GUIMOND :

Alors, bonjour Monsieur le Président, madame, messieurs, dames. Mon nom est Daniel Guimond, je suis la personne qui a représenté les gens du lac Bellevue ainsi que les lots avoisinants lors de ces mêmes audiences en 2013 sous la présidence de Louis-Gilles Francoeur.

830

Ça ne fait pas partie d'une question, mais j'aimerais quand même savoir si vous êtes au fait de ce rapport-là? Oui, un peu? O.K.

LE PRÉSIDENT :

835

Est-ce que vous voulez que je réponde à la question maintenant vu que c'est une question pour nous?

M. DANIEL GUIMOND :

840

Non, en fait, je voulais juste savoir d'où on part.

LE PRÉSIDENT :

845

Parfait.

M. DANIEL GUIMOND :

850

Est-ce que les connaissances depuis 2013... on part de là.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

855

M. DANIEL GUIMOND :

Mais j'aimerais quand même replacer les faits dans le contexte à l'époque.

LE PRÉSIDENT :

860

Allez-y.

M. DANIEL GUIMOND :

865

Est-ce que vous me permettez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, en quelques minutes.

870

M. DANIEL GUIMOND :

Donnez-moi cinq minutes.

875

LE PRÉSIDENT :

Ah, moins que ça. Deux.

M. DANIEL GUIMOND :

880

Moins que ça? O.K.

LE PRÉSIDENT :

885

Deux. Allez-y à l'essentiel.

M. DANIEL GUIMOND :

890

À l'instant même où vous êtes ciblé pour un éventuel dépotoir près de chez vous, les personnes touchées doivent se défendre. La mise en place de comités, les réunions qui se multiplient. L'anxiété, le stress, les coûts financiers, puis comme si tout ça n'était pas assez, les journaux s'en mêlent. Le quotidien de Chicoutimi, entre autres, qui va dire, et je cite : « On sait bien, Hébertville-Station, pas dans ma cour. »

895

Alors, cette phrase nous a isolés complètement, remplie de démagogie qui ne veut absolument rien dire. Et j'ai dit alors à Louis-Gilles Francoeur :

900

« Monsieur le Président, ne vous laissez pas distraire par ce qu'on vous raconte. Ce n'est pas une cour au sens propre du terme, c'est un immense territoire composé de lacs, d'étangs, de zones humides. » 95 espèces d'oiseaux avaient été répertoriées dans le temps. Il y avait des

ravages d'originaux qui transitaient sur mes terres. « Alors, vous comprendrez que c'est ça, Monsieur le Président, qu'on s'apprête à saccager. »

905 C'est comme ça que je me suis exprimé devant lui. Mais Louis-Gilles Francoeur n'a retenu aucune de nos recommandations. Et ça a été dévastateur, complètement. Je vous le dis, c'est un véritable cauchemar presque d'être devant vous encore aujourd'hui, 12 ans après.

LE PRÉSIDENT :

910 Monsieur Guimond...

M. DANIEL GUIMOND :

915 Je me suis énormément investi personnellement...

LE PRÉSIDENT :

920 ... je vous entends puis je vous comprends, puis j'aimerais vous donner à mon tour une garantie que vos mots ne resteront pas lettre morte dans la commission ici. Ce qui s'est passé avant, ça ne nous concerne pas. Je comprends que vous avez des doléances à l'égard de la situation, puis je les comprends totalement.

925 Ma collègue et moi-même, nous allons faire tout en notre pouvoir pour, un, vous écouter et deuxièmement rapporter vos mots au ministre directement puis ça, soyez en assuré. Tout ce que vous dites ici se retrouve dans un rapport qui est lu directement par le ministre de l'Environnement.

930 Et ça, j'espère que quand on va revenir ici le 14 octobre, vous allez revenir devant nous pour vous exprimer de manière aussi éloquente que vous le faites maintenant. Mais malheureusement, aujourd'hui, je dois vous dire qu'on veut aller aux questions. On veut vous aider à mieux comprendre où on en est aujourd'hui.

M. DANIEL GUIMOND :

935 Mais moi aussi, vous savez, si Louis-Gilles Francoeur avait fait preuve d'un peu de courage,
nous n'en serions pas là, tout le monde. Et je vais vous dire ceci : on avait une recommandation –
ça, c'était non négociable – si on nous rentre de force le fameux site, ce qu'on veut, la première
chose en tête de liste, c'est d'abord que la MRC nous donne, c'est-à-dire qu'elle fasse les premiers
pas en disant : on ne fera aucune coupe forestière dans ce secteur. Appelez ça comme vous voulez,
je leur ai dit, jardinage, coupe sélective, on ne veut pas ça. Ça, c'est notre rideau naturel.

940 Et là, on parlait à ce moment-là de 800 mètres, la distance qui séparait entre les deux. Vous
me suivez? Alors donc, nous, à partir de là, on avait évalué entre les lots 16 et 25, d'ériger un mur
de terre, mais on s'est aperçu qu'avec les années, c'est beaucoup plus large que ça. Donc, il
faudrait que ce soit arpenté, ça. Puis des bornes suffisamment en grand nombre pour pouvoir
945 identifier à tout moment cette ligne-là.

Alors, vous savez qu'il y a des préjudices qui nous sont causés puis qui ont été reconnus par
la Régie des matières résiduelles. Il y a même des compensations financières qui nous sont faites.

950 Alors, je pense que Louis-Gilles Francoeur quand il dit, et il n'a pas dit grand-chose à notre
égard, et je vais presque terminer là-dessus, il a dit : « Vous savez, j'ai dû émettre un rapport dans
des délais que je qualifie d'irraisonnable. » Et on sait pourquoi aujourd'hui. Vous comprenez? Et ça,
il va l'écrire.

955 La Régie des matières résiduelles s'expose à un recours collectif. Et ça, il va l'écrire. Il savait,
au fond, qu'il y aurait des problèmes à venir. Il le savait. Mais possiblement, il disait, bien, ce n'était
pas écrit dans le ciel. Mais oui, Monsieur Francoeur, c'était écrit dans le ciel. Tout le monde le voyait,
mais pas vous.

960 Je vais terminer...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Guimond...

965

M. DANIEL GUIMOND :

Voici mes deux questions.

970 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent, on s'entend bien.

M. DANIEL GUIMOND :

975

Si on accepte d'avancer, ce qui serait irresponsable, comment la Régie des matières va bonifier l'avancement envers ceux qui ont déjà des préjudices? Comment vont-ils le faire?

LE PRÉSIDENT :

980

On va commencer avec cette première question-là. Gardez votre deuxième question en réserve, je reviens vers vous. La question est très claire, madame Gauthier, je vais vers vous.

Puis monsieur Guimond, je veux vous rassurer, je vais aussi aller voir du côté des personnes-ressources aussi pour compléter la réponse, pour assurer qu'on ait les deux côtés de la médaille.

985

Mme LISA GAUTHIER :

Bon, juste pour résumer, pour être certaine de bien répondre, monsieur Guimond veut savoir, en fait, quelle bonification pourrait être apportée aux différentes mesures en cours ou à des mesures futures pour tenir compte de l'agrandissement et de notre approche, du fait qu'on s'approche du secteur du lac Bellevue, O.K.

990

Bon. Effectivement, on sait que l'agrandissement s'approche du lac Bellevue. On a déjà, en fait, ça va sûrement s'articuler, ça va s'articuler autour du guide de cohabitation, principalement, les mesures de compensation.

995

Comme vous avez dit tout à l'heure, le guide est révisé régulièrement, et il est adapté, il est ajusté en fonction des rencontres qu'on va faire avec les différents voisins et on s'ajuste, on va

1000 ajuster ce guide-là en fonction des nuisances vécues au niveau de nos opérations, c'est le but du
guide. C'est le but des mesures de compensation qu'on a mises en œuvre et si, au moment de
l'agrandissement, il y a des changements, parce qu'il va sûrement y avoir des changements, bien,
on va les ajuster en conséquence, ces mesures-là, c'est clair.

1005 C'est clair que les gens qui ont plus de nuisances ou qui en ont plus qu'avant vont être
compensés.

Je vais passer la parole à Mathieu qui va compléter.

1010 **M. MATHIEU ROULEAU :**

1015 Alors, oui, puis je vous dirais qu'on s'est engagé déjà – Mathieu Rouleau, RMR – on s'est
déjà engagé pour réviser le guide de cohabitation, puis je vous dirais qu'on a fait beaucoup de
consultations en 2022, tout ça s'est élaboré en 2022, puis là, 2024, 2025, là maintenant, on a des
programmes de compensation annuelle.

1020 Je vous dirais qu'on a fait preuve, je dirais, il n'y a pas beaucoup de LET au Québec qui ont
des mesures comme ça, puis on a fait preuve d'innovation puis on est à la rencontre des citoyens,
justement, pour... parce qu'il y a eu une évolution aussi, tu sais, de la pensée, au niveau des
compensations financières, on investissait au début, depuis le début, depuis 2016 qu'on travaille
en collaboration avec le milieu, puis on a travaillé beaucoup avec des mesures d'atténuation,
comme madame Gauthier l'a mentionné.

1025 On a toujours plusieurs phases de consultation avant l'étude d'impact, pendant l'étude
d'impact, on a toujours une approche ouverte pour des mesures de bonification, qui étaient des
mesures plus d'atténuation. Tu sais, comment travailler pour diminuer les impacts résiduels.

1030 Mais à la fin, en 2022, bien, on a travaillé fort là-dessus, mais là, on a dit, bon, il faut passer
à une nouvelle étape. Puis ça, ça a été les volontés du conseil d'administration, d'y aller vers des
mesures financières, des compensations financières en lien avec les impacts résiduels. Donc, ce
qu'on ne peut pas régler à 100 %, bien, on a un impact résiduel, bien, on va donner un montant
d'argent puis on va s'entendre avec eux.

1035 Ça fait qu'il y a eu des ateliers, on a travaillé avec les trois secteurs puis on en est venu avec le guide de cohabitation, un guide de cohabitation et des programmes de compensation financière.

1040 Puis là, peut-être pour le futur, bien, en 2025, on va réviser. Là, on regarde ce qui se passe sur le territoire, on a ajouté, on va ajouter la circulation, est-ce qu'il y a d'autres thématiques? Ça fait qu'on va le monitorer puis on va le bonifier puis le modifier. Ça fait que l'engagement qu'on prend, c'est que ce soit pérenne comme relation.

LE PRÉSIDENT :

1045 J'entends que c'est surtout, ça s'articule surtout autour de l'entente de compensation financière puis du guide de cohabitation, mais dans l'étude d'impact – puis monsieur Guimond en a fait un témoignage – vous mentionnez deux rapports en lien avec l'Association du lac Bellevue ou les résidents du lac Bellevue. Il s'agit du rapport de suivi des nuisances au lac Bellevue, c'est un rapport d'Argus Environnement puis un rapport du groupe de discussion sur les impacts psychologiques, du docteur Douesnard.

1050 Est-ce que ces rapports-là comportaient des recommandations puis, si oui, est-ce qu'elles ont été appliquées? Puis est-ce que monsieur Guimond peut avoir accès à ces rapports-là? Puis est-ce que vous avez fait des démarches, dans le sens où s'il y a déjà eu un passé, ce que monsieur Guimond nous témoigne, qu'est-ce qu'on s'attend pour le futur à la lumière de ces rapports-là?

1055 Donc, vous voyez un peu où je m'en vais, là? Il y a déjà eu des actions concrètes, deux rapports, et qu'est-ce qu'on en a fait, de ces rapports-là, pour aider les gens du lac Bellevue à composer avec la situation?

1060 **Mme LISA GAUTHIER :**

Alors, oui, effectivement, il y a eu ces deux rapports-là. Je vais parler pour un rapport, puis je vais laisser peut-être Mathieu parler un peu plus de l'autre rapport parce qu'il a manié un peu plus le groupe de discussion avec le rapport d'Argus qui a été fait à la fin.

1065 Puis, bon, le groupe de discussion qu'il y a eu avec madame Douesnard, c'était vraiment dans le... on avait une démarche avec le lac Bellevue en lien avec le site actuel puis, bien sûr, avec

1070 l'agrandissement, vu qu'on se rapprochait du secteur, et, bon, il y a eu plusieurs rencontres qui ont eu lieu avec le groupe, et puis dans ces rencontres-là, il y avait une étape qui était les impacts psychologiques, en fait, de la présence du lieu d'enfouissement.

1075 Et il y a eu une rencontre, une soirée, si je me rappelle bien, un vendredi soir, avec la dame en question, qui est une experte en santé psychologique industrielle, institutionnelle, et on n'était pas présents. Il y avait juste la dame qui a rencontré les gens qui ont pu exprimer tout ce qu'ils avaient à exprimer, puis à mon souvenir – là, je n'ai pas le rapport en avant de moi – mais à mon souvenir, la principale doléance c'était que c'était au niveau des communications et de la confiance, le manque de confiance.

1080 Ça fait que les gens du lac Bellevue voulaient qu'on les rencontre plus souvent en personne, pas juste, mettons, des représentants d'associations, mais vraiment le groupe, qu'on lance des invitations, puis qu'on les rencontre plus souvent.

1085 Moi, c'est ce que je me rappelle qui a vraiment sorti de ce rapport-là, puis c'est ce qu'on a essayé de faire dans les... ce qu'on a fait, là. Pas essayer, c'est ce qu'on a fait dans les années subséquentes, c'est qu'on a organisé des rencontres, on a lancé des invitations au groupe.

LE PRÉSIDENT :

1090 Donc, la recommandation de ces deux rapports-là, c'est des rencontres plus fréquentes?

Mme LISA GAUTHIER :

D'un rapport.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

D'un rapport, O.K.

Mme LISA GAUTHIER :

1100 Le rapport de madame Douesnard.

LE PRÉSIDENT :

Puis l'autre rapport, c'est monsieur Rouleau qui va en parler, parfait.

1105

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, Mathieu Rouleau, RMR. Oui, il y a eu vraiment, je dirais, une démarche qui était assez exhaustive, là. Il y avait l'impact psychologique que madame Gauthier vient de parler, mais on avait des thématiques, on s'est rencontré entre 15 et 20 fois avec les membres de l'Association pour justement mesurer un petit peu les impacts visuels.

1110

On a parlé des goélands, on a parlé des odeurs, il y avait des préoccupations sur la grande faune, et ainsi de suite. Ça fait qu'on avait des journées thématiques avec eux puis on faisait le tour de leurs préoccupations. Puis à la fin du processus, vous parliez un peu de qu'est-ce qui est resté, comment qu'on s'est engagé?

1115

Il y a sept engagements qu'on a pris. C'est de poursuivre les travaux avec le lac Bellevue, ça fait que garder le canal de communication ouvert.

1120

Poursuivre la collecte des données chez les résidents, les formulaires de nuisance, parce qu'on voulait avoir, on voulait connaître un peu ce qu'ils vivaient pour s'assurer qu'on puisse ajuster nos opérations.

1125

Poursuivre la transmission d'informations aux résidents du lac Bellevue, ça fait qu'on faisait des comptes-rendus, tous nos comptes-rendus de rencontres, parce qu'on avait les membres de l'association, mais on envoyait les comptes-rendus des réunions à l'ensemble des 19 ou 20 membres du lac Bellevue.

1130

Poursuivre le processus d'évaluation de pertes et gains au niveau des propriétés. Ça fait qu'il y avait une crainte par rapport à ça, ça fait que c'est au début. Maintenant, dans le guide de cohabitation, on a prévu cet événement-là, mais à l'époque, on était à y travailler.

1135

Le processus de mise en servitude à des fins de conservation de la zone tampon. Ça fait que c'est encore d'actualité, on en parlait à l'époque, on en a parlé hier puis aujourd'hui.

Permettre l'accès au secteur pour les résidents pour le chemin qui est en partie sur le territoire, parce qu'il y a le chemin d'accès vers le lac Bellevue, il y a une partie sur notre territoire, ça fait qu'on a régularisé pour leur laisser le droit d'accès.

1140 Puis travailler en collaboration avec les membres du comité sur trois principales nuisances dans le rapport d'octobre 2020.

Ça fait qu'on a travaillé vraiment avec eux pour... il y a eu un suivi qui a été fait par rapport à ça.

1145

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci pour votre réponse. Les deux rapports en question, on les a cherchés, on ne les a pas trouvés, donc si c'est possible pour vous de les déposer.

1150

Monsieur Guimond, je vais terminer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux avec exactement la question que vous avez posée.

1155

Dans la perspective de la présentation de monsieur Guimond, de sa question, comment on peut bonifier le projet pour limiter les effets d'une nuisance prolongée, les impacts psychologiques? L'entente de compensation qui vient un peu régler ça, mais pas régler ça en même temps, donc est-ce que vous pouvez nous éclairer sur la situation par rapport à la cohabitation, entre autres, de ce que monsieur Guimond vient de témoigner?

1160

M. DAVID SIMARD :

Oui, bonjour. David Simard, Direction de santé publique, Saguenay–Lac-Saint-Jean. Je ne pourrais pas me forger une opinion concrète pour le projet actuel puisqu'on est encore en cours d'analyse. Maintenant, on a un peu des grandes lignes ou des balises, si on veut, là, qui nous permettent de dire, bon, bien c'est quoi les meilleures pratiques pour favoriser ou de limiter, on va dire, les impacts psychosociaux associés à un projet de cette nature-là.

1165

Donc, on parlerait entre autres de mettre en place un mécanisme de participation citoyenne dès le départ. D'augmenter la diffusion et la qualité de l'information à propos des risques

1170 environnementaux, puis de mettre en place un programme solide, efficace et transparent de gestion
des plaintes, incluant l'application de mesures de mitigation.

Donc, c'est trois mesures, si on veut, qui sont les meilleures pratiques.

1175 Pour plus d'informations sur le sujet, je vais peut-être orienter la commission vers le rapport
du ministère de la Santé qui avait été transmis lors des audiences du BAPE générique sur les
résidus ultimes, il y a une section complète sur les impacts psychosociaux associés aux lieux
d'enfouissement.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, merci de nous orienter, on a consulté ce document-là d'ailleurs, qui est fort
intéressant, je vous en remercie. J'irais peut-être un petit peu plus loin avec vous. Là, évidemment,
on parle du projet d'agrandissement, mais monsieur Guimond nous parle aussi de la situation qui
1185 perdue dans le temps, 2013, 2014, là, l'ouverture puis là, on est dans une situation où, bon, selon
la question de monsieur Guimond, il y a déjà quelque chose qui s'est fait, qui n'a pas été, de toute
évidence, à la satisfaction des résidents du lac Bellevue, puis on recommence un nouveau
processus.

1190 Donc, cette récurrence-là, si vous voulez, comment on traite ça? Comment on gère ça?
Comment on appréhende la situation puis comment on accompagne surtout les citoyens et
citoyennes là-dedans?

M. DAVID SIMARD :

1195 C'est une très bonne question, encore une fois. C'est difficile à dire. Moi, ce que j'entends
c'est qu'il y a déjà plusieurs mesures qui semblent être mises en place, entre autres un canal de
communication entre les deux parties, qui semble perdurer depuis ces années-là.

1200 Maintenant, que d'expliquer pourquoi ce n'est pas à la satisfaction pour l'instant, puis
comment ce processus-là pourrait être amélioré, pour être bien honnête, je n'ai pas lu le rapport qui
était fait mention. Ça va être pertinent pour nous de le lire aussi pour la suite de notre analyse. Je
n'ai malheureusement pas de réponse toute claire, toute prête à vous donner.

LE PRÉSIDENT :

1205

Non, non, ça va. Écoutez, on essaie d'aller le plus loin possible pour monsieur Guimond, merci de votre franchise.

Monsieur Guimond, une deuxième question?

1210

M. DANIEL GUIMOND :

1215

Ma deuxième question, elle est fort simple : si on a des préjudices à 800 mètres, pensez-vous qu'à 400 on n'en aura pas, on va en avoir moins, on va en avoir plus? La réponse, tout le monde est capable de la donner. C'est sûr qu'il va y en avoir plus. Pensez à la débusqueuse qui commence. Ça mène, regardez, un bruit épouvantable.

1220

Pensez... est-ce que vous saviez qu'en cours de route, là, ça faisait quelques années que le site déjà avait commencé ses activités? Et tout à coup, un nouveau client, Saguenay, 80 000 tonnes par année sont venues s'ajouter. Ce n'était pas lors des audiences, tout ça, là. C'est venu s'ajouter, créant de la pression sur le site. C'est évident.

LE PRÉSIDENT :

1225

Je vous entends et je vous... je comprends que vous êtes très déjà documenté sur le site. Si vous me permettez, parce que, bon, c'est une question un peu rhétorique, la réponse était évidente et vous l'avez donnée vous-même, donc je ne vais pas nécessairement poser la question exactement comme ça à madame Gauthier, mais ça fait deux fois que vous revenez sur le sujet de la déforestation, puis je vais en profiter peut-être pour ouvrir ce sujet-là parce que vous en avez parlé dans votre première question, vous en parlez dans votre deuxième.

1230

1235

Si on parle spécifiquement des effets à 400 mètres d'une résidence des travaux de construction qui sont en cours, bon, entre autres c'est une des étapes, là, la coupe d'arbres, mais comment vous faites pour atténuer les effets de la déforestation, de la coupe d'arbres lors de la construction?

Mme LISA GAUTHIER :

1240 Effectivement, des travaux de déboisement sont nécessaires pour aménager les cellules. La distance avec les résidences du lac Bellevue est variable. Le coin le plus proche de nos cellules par rapport à la maison ou la résidence la plus proche de notre propriété, c'est effectivement 425 - 450 mètres, puis ça va jusqu'à près de 900 mètres. Je parle des résidences autour du lac Bellevue. Donc, effectivement, on se rapproche.

1245 Nos opérations de déboisement vont avoir lieu par étapes. C'est-à-dire qu'on ne fait pas le déboisement du site au complet, on va commencer par, bon, les trois, quatre premières cellules plus le chemin d'accès pour les premières étapes, puis ensuite, on va y aller à peu près cellule par cellule ou, à l'occasion, par groupe de deux cellules pour la suite du déboisement. Donc, ça ne se fait pas tout d'un coup pendant une durée très longue.

1250 Et ensuite, bon, une cellule, ce n'est quand même pas un terrain si grand, je pense que c'est fait avec des opérations manuelles de personnes sur le terrain, puis on s'est engagé, dans le cadre de cette étude d'impact là, à ne pas réaliser de déboisement pendant la période du 14 avril au 31 août, donc d'éviter toute cette période-là, pour différentes considérations, pas seulement pour le bruit. Il y a aussi pour la protection de la faune, les mammifères, la faune aviaire, et cetera, mais entre autres, c'est quand même un atout, un avantage par rapport au bruit, parce qu'on évite une période où les gens sont plus à l'extérieur de chez eux.

1255 Ça fait que c'est pas mal les mesures en lien spécifiquement avec le déboisement.

1260

LA COMMISSAIRE :

1265 Si vous permettez, pendant qu'on parle de la compensation financière de cette entente-là, est-ce qu'il y aura une modulation, parce qu'il y a des nuisances pour lesquelles vous compensez, puis on a compris tantôt que vous allez ajouter la circulation, mais est-ce que votre entente, l'entente permet de moduler, selon qu'il y a quelqu'un qui habite à 400 mètres plutôt qu'à 1,5 kilomètre, parce que je crois que c'est jusqu'à 1,5 kilomètre du site que vous appliquez cette mesure-là, est-ce qu'il y a donc une modulation pour les gens qui habitent plus près?

1270

Mme LISA GAUTHIER :

Mathieu Rouleau va répondre.

1275

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, il y a une modulation prévue, ça fait partie du guide de cohabitation. Quand on va réviser le guide de cohabitation, on va réviser ces paramètres-là. Puis là, c'est sûr que sur le court terme, il n'y aura pas de changement, mais si, comme on disait – c'est un document qui va être révisé chaque année, alors ou au besoin, alors quand, en 2029, 2030, 2032, même pas, on va être... mais en tout cas, quand on va commencer à aller dans l'autre cellule puis on va se rapprocher, alors il va y avoir possibilité de moduler. Ça fait que oui, c'est modulable.

1280

LA COMMISSAIRE :

O.K., juste une autre question toujours pour parler de cette entente. Est-ce qu'il y a des conditions qui sont rattachées, la personne qui reçoit une compensation, est-ce qu'il y a des conditions, est-ce qu'il y a une quittance à signer, est-ce qu'il y a des conditions dans cette quittance-là? Pouvez-vous nous expliquer un peu ce qui se passe une fois que la personne accepte la compensation?

1285

1290

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui. Il y a certaines conditions. Oui, vous avez raison, Madame la Commissaire, il y a une quittance à signer. Alors, c'est un document assez standard, là. C'est juste pour dire, bon, bien, mettons, pour l'année 2022, les sommes ont été reçues, alors il y a une quittance qui est signée à la convenance des deux parties.

1295

1300

Ça fait que pour chaque année, il y a une quittance qui doit être signée. C'est une entente assez standard, là, il n'y a pas de... je sais qu'on a eu des interrogations de certains secteurs, on a eu même des rencontres individuelles avec certains citoyens pour expliquer parce qu'ils avaient comme l'impression que la quittance allait plus loin que ce que je viens de vous dire. Alors, ce qu'on a fait, c'est qu'on a rencontré ces gens-là pour les rassurer.

1305 On a même envoyé une lettre à tout le monde pour dire, regarde, ce n'est pas ça, l'intention.
Ça a été envoyé à tous les gens dans le 1,5 kilomètre, puis... ça fait qu'on a précisé tout ça, puis
dans la prochaine version, les prochaines versions, bien, on va les clarifier pour s'assurer que ça
n'amène pas de quiproquos.

1310 **LA COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

1315 Dernière question. Monsieur Guimond nous parle que le site se rapproche du lac Bellevue.
Est-ce que ça ajoute de nouvelles résidences dans la fameuse zone de 1,5 kilomètre qui est
convenue pour l'entente de compensation financière? Est-ce qu'il y a de nouvelles résidences qui
sont ajoutées du fait qu'on ouvre un nouveau secteur de votre propriété?

1320 **Mme LISA GAUTHIER :**

Non. Ces résidences-là actuellement sont déjà dans notre zone de 1,5, elles vont l'être
encore, mais autour du lac Bellevue, c'est quand même un secteur forestier, boisé, puis il n'y a pas
d'autres résidences dans le rayon de 1,5 kilomètre de l'agrandissement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup, madame Gauthier.

1330 Merci, monsieur Guimond pour votre participation.

M. DANIEL GUIMOND :

1335 Merci. Merci infiniment, madame, monsieur.

Mme MONIQUE LABERGE

1340

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, Tommy... non, excusez-moi, Monique Laberge. Vous aurez deviné que le prochain c'est Tommy Tremblay, il pourra déjà se préparer.

1345

Bonjour, madame Laberge, bienvenue.

Mme MONIQUE LABERGE :

1350

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Prenez tout votre temps, on vous écoute.

1355

Mme MONIQUE LABERGE :

En 2022, il y a eu le rapport du BAPE générique sur les matières résiduelles et les résidus ultimes. Ma question c'est : est-ce que la Régie des matières résiduelles s'est inspirée de ce rapport du BAPE de 2022 sur les résidus ultimes?

1360

LE PRÉSIDENT :

Madame Gauthier?

1365

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. On a pris connaissance du rapport quand il a été effectivement émis, puis, bien, on en a... en fait, je pense que notre principale inspiration, c'est quand on... ça s'est décidé après, mais la régionalisation de l'enfouissement est quand même une des conclusions du rapport qui est appliquée au niveau de notre lieu d'enfouissement, la Régie des matières résiduelles.

1370

Honnêtement, je ne peux pas répondre plus. Peut-être que Mathieu, as-tu d'autres choses à ajouter?

1375

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je peux vous poser une question justement par rapport à ça? C'est l'orientation 9 du rapport sur la gestion des résidus ultimes qui s'appelle « L'incontournable régionalisation », c'est l'orientation dont vous parlez. Je me questionne, qu'est-ce qui n'était pas régional avant le projet qui nous intéresse et qui l'est maintenant?

1380

Mme LISA GAUTHIER :

C'est la continuité, en fait. C'était déjà régional avant le projet, là. Comme on sait, on accueille déjà le Saguenay.

1385

LE PRÉSIDENT :

Donc, la question de madame Laberge, c'est comment vous vous êtes inspirés du rapport GRU pour le projet actuel? La régionalisation, si elle existait déjà avant, ce n'est pas une inspiration pour le projet actuel. Donc...

1390

Mme LISA GAUTHIER :

C'est une continuité, O.K.

1395

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1400

Mme LISA GAUTHIER :

C'est quand même en continuité. On aurait pu décider, le conseil d'administration de la Régie aurait pu décider d'arrêter de recevoir les déchets de Saguenay. Donc, on est dans la continuité. Et j'essaie de voir, là. Honnêtement, je ne peux pas dire plus, là. Bon, c'est peut-être... on ne s'est pas

1405

plus inspiré... ça s'arrête pas mal là, je crois. Oui. Je n'ai pas toutes les conclusions non plus de ce rapport-là à l'esprit maintenant.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, je ne vous en tiens pas rigueur.

Mme LISA GAUTHIER :

1415

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1420

Monsieur Savoie, de votre côté, je vous invite à répondre à la même question, je pense que... évidemment, ce n'est pas vous l'initiateur du projet, ça, j'en conviens, mais la perspective que vous donne le rapport GRU sur l'analyse environnementale que vous allez faire ou qui va commencer sous peu pour le projet d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station?

1425

M. PATRICE SAVOIE :

Patrice Savoie, du ministère de l'Environnement. C'est certain que le rapport de 2022 sur la générique a émis beaucoup, a énoncé plusieurs mesures, mais les mesures qui étaient déjà beaucoup en place, déjà débutées, commencées. Comme, par exemple, la responsabilité des producteurs, les programmes de compostage, les programmes de réduction des matières résiduelles, mais à nos jours, il n'y a pas eu vraiment de nouvelles mesures qui se sont mises en place suite à la générique en 2022.

1430

LE PRÉSIDENT :

1435

Je vais faire la tournée, madame Laberge, je vous le promets.

Monsieur Descôteaux-Simard, exactement la même question de votre côté.

1440

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

Est-ce possible de préciser, juste pour ma compréhension, que j'aie vraiment bien compris l'orientation de la question?

1445

LE PRÉSIDENT :

Le rapport sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, un rapport du BAPE qui a été déposé en 2022 dans lequel il y a une série d'avis, il y a une série d'orientations qui sont données à la fin du rapport – si ma mémoire est bonne, il y a 11 orientations qui sont données – dans quelle mesure la... là, pour vous, évidemment vous n'êtes pas du côté de l'initiateur du projet, je suis tout à fait conscient de ça, mais comment vous vous inspirez ou comment le rapport GRU vous a inspiré sur la gestion des matières résiduelles dans votre organisation, donc à Ville de Saguenay?

1450

1455

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

Bien, en fait, c'est le rapport générique était... en 2022, là, c'était justement au moment où est-ce qu'on était en révision de notre plan de gestion des matières résiduelles, ça fait que c'est sûr que ça a été une source d'inspiration pour le remodelage de ce plan de gestion de matières résiduelles là.

1460

Madame Gauthier l'a dit, pour nous, c'était une continuité avec la Régie des matières résiduelles pour l'enfouissement, ça fait que c'est...

1465

LE PRÉSIDENT :

Mais si je vous demandais, dans votre plan de gestion des matières résiduelles, le fameux PGMR qu'on a parlé à plusieurs reprises...

1470

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

Oui.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

... est-ce que vous pourriez cibler une action, un outil que vous avez intégré dans votre plan de gestion des matières résiduelles et vous dites, ça, c'est grâce au rapport GRU qu'on a intégré ça dans notre plan de gestion?

1480

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

Sans dire, préciser que c'est à cause de ce BAPE générique là, bien, je nomme, admettons, la mise en place de la matière organique, c'était une action qui était déjà initiée de notre part, qui s'est mise en place en 2022, mais ce n'est pas le BAPE générique qui nous l'a fait mettre en place. Ça fait qu'il y a beaucoup de choses qu'on était déjà en chantier, ça fait qu'il n'y a pas de nouveauté que je suis capable de nommer à ce moment-ci, là, par rapport à des initiatives précises, mais c'était vraiment un élan qu'on était déjà en action, là, par rapport à...

1485

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je comprends très bien votre réponse. Madame Gilbert?

Mme FANNY GILBERT :

Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Dans le fond, moi, on était en révision nous aussi de notre plan de gestion de matières résiduelles, donc ça va dans le même sens que monsieur Descôteaux-Simard pour nous. On n'a pas d'action spécifique concernant tout ce rapport-là, mais tout était déjà en enclenché vers la réduction, tout ça, dans... donc, ça va dans le même sens.

1495

1500

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, madame Gilbert.

1505

Madame Laberge, avez-vous une deuxième question?

Mme MONIQUE LABERGE :

1510

Dans le tableau 4-11, on a fait, il y a des résultats d'une analyse multicritère sur différents... ma question c'est : pourquoi on n'a pas analysé sur, comme alternative, les solutions basées sur les 3RV? Est-ce que ma question est claire?

1515

LE PRÉSIDENT :

Votre question est claire, mais je vais essayer de l'encadrer dans un projet d'agrandissement. Vous voulez dire, dans le fond, qu'une des solutions ou une des variantes du projet serait de ne pas agrandir puis de réduire?

1520

Mme MONIQUE LABERGE :

Puis d'axer toutes les solutions, toutes les initiatives sur les 3RV.

1525

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

Mme MONIQUE LABERGE :

1530

Réduction à la source... les 3RV.

LE PRÉSIDENT :

1535

Oui, oui, parfait. C'est très clair pour moi. Madame Gauthier? Donc, une des variantes c'est, pas d'agrandissement, que des efforts de réduction, de recyclage, de réemploi ou autres, pour conserver ce que vous avez actuellement, le pérenniser pour plusieurs années?

Mme LISA GAUTHIER :

1540

Effectivement, de ne pas agrandir et de pouvoir réduire les déchets dans un horizon de sept ans et ne pas avoir besoin d'agrandir, ce serait... c'est le rêve de plusieurs personnes à la Régie des matières résiduelles, mais on n'en est pas là. On n'en est pas là.

1545

Vous comprenez qu'avec les tonnages qu'on a actuellement, oui, les 3RV, c'est quelque chose qu'on applique avec nos quincailleries du réemploi, la collecte de la matière organique, les détournements de certaines matières, comme on a expliqué hier, autant au niveau du styromousse, des matelas et d'autres programmes qu'on a, on travaille aux RV, mais je crois qu'il faut quand même être réalistes, on ne peut pas écarter complètement l'option d'avoir un lieu d'enfouissement.

1550

Dans une perspective de gestionnaire, de bon gestionnaire, on n'a pas le choix. Dans une perspective de bon citoyen, bien, notre objectif c'est de justement, d'appliquer le plus possible les 3RV. C'est ce qu'on fait dans nos programmes, les services, puis ce qu'on continue de faire au fil des années, qu'on va continuer de faire dans les prochaines années, mais il faut vraiment se sécuriser au niveau de l'enfouissement. Et si ce site-là n'a pas à être ouvert au complet, ou n'a pas à être ouvert du tout, mettons, bien ce sera tant mieux.

1555

LE PRÉSIDENT :

1560

Je vais reprendre les mots que vous avez utilisés hier, puis je vais aller plus loin un peu que... évidemment, dans la même direction que madame Laberge nous amène. Vous dites, il faut être réaliste, donc nous devons ouvrir un nouveau, des nouvelles cellules.

Mme LISA GAUTHIER :

1565

Le prévoir, du moins.

LE PRÉSIDENT :

1570

Le prévoir.

Mme LISA GAUTHIER :

1575 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1580 Vous avez des scénarios optimistes.

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Si on était optimiste puis qu'on n'avait pas besoin de nouveaux sites, qu'est-ce qu'il faudrait faire? Qu'est-ce qu'il faudrait faire collectivement puis que la RMR devrait, vous l'avez nommé plusieurs fois, vous êtes la meneuse de traîneaux dans ce dossier-là?

1590

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour se rendre à ce scénario optimiste de ne pas avoir à utiliser les espaces d'agrandissement que vous prévoyez?

1600 **Mme LISA GAUTHIER :**

1605 On est les meneuses, les meneurs de traîneaux, mais pas les meneurs à l'échelle québécoise nécessairement. On est plusieurs acteurs à ce niveau-là. La Régie est un acteur et on met en mesure tout ce qui est dans notre pouvoir au niveau de nos actions, mais on n'est pas sûr. Qu'est-ce qu'il faudrait qu'il y ait, c'est... je pense que ça doit toucher plusieurs niveaux, autant les... bien, en tout cas, je ne ferai pas tout l'historique, mais en tout cas, on sait que la production de déchets,

c'est très large. Les citoyens, la Régie des matières résiduelles, les gouvernements, les industries, les commerces, je veux dire, c'est un effort collectif, la réduction des déchets. Ce n'est pas seulement la Régie des matières résiduelles.

1610

Nous, on fait des actions, on en parle depuis hier soir de nos actions, elles sont décrites dans notre étude d'impact, toutes ces actions-là, mais ce ne sont pas nos seules actions. On ne peut pas y arriver tout seul, c'est impossible. C'est impossible. Les citoyens, à la base, doivent se responsabiliser ou être responsabilisés ou, en tout cas, peu importe la méthode, la Régie doit appliquer ses programmes.

1615

À la limite, le gouvernement doit s'y mettre aussi par ses procédures de bannissement ou autres mesures, là, qui ne s'appliqueraient pas seulement à la Régie des matières résiduelles, mais à l'ensemble du Québec, des citoyens, des régies, des sites privés, peu importe, là. En tout cas.

1620

Je ne sais pas, Mathieu, si tu as autre chose à ajouter?

M. MATHIEU ROULEAU :

1625

Bien, c'est ça. Bien, c'est vraiment une responsabilité, tu sais, on gère les matières qu'on reçoit, ça fait que c'est vraiment une responsabilité collective. Vous avez vu dans le bilan 2023, il s'enfouit encore 6 millions de tonnes de matières. Ça fait qu'il faut... s'il y a un changement, il faut qu'il soit provincial et collectif.

1630

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends. Je comprends, mais la question de madame Laberge, c'est sur le projet ici, là. Je comprends qu'il se passe des choses à l'échelle du Québec sur lesquelles on n'a peut-être moins de contrôle, mais ce sur quoi vous avez un contrôle – c'est un peu le sens de ma question puis vous y avez répondu, dans la mesure où il y a plusieurs niveaux de responsabilités, puis le niveau québécois, je ne pense pas que ça rejoint la question de madame Laberge, là.

1635

C'est sûr qu'il y a des choses qui sont un peu plus vastes que ce qui se passe au Lac-Saint-Jean ou au Saguenay, mais si on regarde du côté du ministère de l'Environnement, quel est l'arbitrage qui se fait entre un volume autorisé – par exemple, ici, là, 4,5 millions de mètres cubes

1640

1645 supplémentaires et la durée de vie qui y est associée? Comment vous faites l'arbitrage en vous disant, bien, nous, on autorise un volume maximal. Mais quand on le divise par le nombre de tonnes annuelles, on arrive par exemple à une durée de vie, là, j'ai... c'est des chiffres pour vous donner un exemple d'arbitrage que vous avez potentiellement à faire, puis je veux comprendre comment vous le faites.

1650 Si vous arrivez avec cette vision-là, avec une durée de vie de 60 ans versus une durée de vie de 30 ans, dépendamment du tonnage autorisé dans un LET, comment vous faites pour arbitrer ça, chez vous, puis vous dire, bien, écoutez, on aura une autorisation pour les 50 prochaines années, puis on ne reviendra jamais devant les citoyens puis on ne se posera jamais la question si on peut faire autre chose.

J'aimerais vous entendre là-dessus.

1655 **M. PATRICE SAVOIE :**

1660 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Tout d'abord, quand on reçoit une étude d'impact d'un initiateur, on regarde les scénarios qui ont été mis en place, qui ont été analysés, étudiés. Donc, les scénarios pessimiste, optimiste, ce que la Régie a mentionné tout à l'heure, et puis par la suite, on y va avec la demande de l'initiateur.

1665 C'est certain que de moins en moins on autorise des lieux de longue durée; on autorise pour de plus courtes durées parce que les mesures de réduction, de récupération, compostage, c'est toujours de plus en plus... il y a toujours de plus en plus de nouveautés à cet effet-là, donc on veut s'assurer que vraiment, sur un petit laps de temps, il peut y avoir de nouvelles mesures qui soient mises en place, puis aussi on pourrait inciter ou même imposer les initiateurs à mettre des mesures en place pour réduire les déchets.

1670 Il y a même des décrets qu'on impose, des réductions de tonnages annuels d'année en année, justement pour forcer la Régie ou la municipalité ou le privé à mettre des mesures en place pour réduire les déchets.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai compris hier dans une de vos réponses que ça, ce n'est pas envisageable du tout dans le projet qui nous concerne, est-ce que je me trompe?

1680 **M. PATRICE SAVOIE :**

1685 Pour le moment, ça n'a pas été proposé par la Régie, donc on y va dans le sens que la Régie nous mentionne. Donc, on ne suggère pas, pour le moment. C'est certain que là, on est en recevabilité environnementale, l'analyse environnementale s'en vient bientôt, ça pourrait être discuté puis on pourrait voir à peut-être diminuer les tonnages annuellement, si on décide d'y aller dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

1690 Comment... vous dites, on prend ce que la Régie nous donne, mais le ministère, qu'est-ce qu'il propose de son côté? Dans le sens que là, vous dites, on est en analyse environnementale, on prend ce qu'ils nous donnent, mais est-ce que vous ne pouvez pas être proactifs, imposer, suggérer fortement? Là, je ne sais pas comment le dire, mais vous comprenez un peu où je m'en vais, là?

1695 **M. PATRICE SAVOIE :**

1700 Oui. Bien, justement, dans les plus grands centres, on y va avec des réductions de tonnages annuels. Là, par ici, on est dans des plus petits centres, donc c'est un petit peu plus... c'est un petit peu plus, pas dérangeant, mais difficile d'imposer des réductions de tonnages, parce que les moyens pour la réduction de tonnages ne sont pas les mêmes que dans les grands centres. Je ne sais pas si je m'exprime bien, là.

LE PRÉSIDENT :

1705 Je comprends. Je vous reviens dans quelques secondes, j'ai besoin de madame Gauthier.

Madame Gauthier, vous avez fait l'exercice ce matin, c'est sûr que vous avez des chiffres en tête?

1710

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

1715

LE PRÉSIDENT :

On vous a demandé hier, c'est quoi la fourchette de durée de vie de votre site avec les différents scénarios, en considérant que le tonnage maximal autorisé serait de 203 000 tonnes. On ne parle pas de réduction, mais la plus courte durée versus la plus longue durée, juste pour avoir une...

1720

Mme LISA GAUTHIER :

Un ordre de grandeur?

1725

LE PRÉSIDENT :

... une fourchette, puis avec ces chiffres-là, je vais retourner voir monsieur Savoie.

1730

Mme LISA GAUTHIER :

O.K. Oui, j'ai fait le calcul ce matin, d'où mon arrivée un peu juste, mais en fait, à 203 000 tonnes, le calcul est plus simple. 203 000 tonnes pour tout le temps, ça donnerait 20 ans au niveau de notre agrandissement, grosso modo, O.K.? On s'entend, toujours plus ou moins un an ou deux, parce que tout dépendant des taux de compaction, mais c'est à peu près 20 ans. Alors qu'avec les tonnages, bon, soit pessimiste, réaliste ou optimiste – il n'y a pas une si grosse différence au niveau de la durée entre les trois –, ça varierait peut-être entre 31-32 ans puis 34-35 ans où on pourrait se rendre, là, avec des tonnages un peu réduits.

1735

1740 **LE PRÉSIDENT :**

Avec le scénario... là, il y a quelque chose qui ne marche pas, là.

1745 **Mme LISA GAUTHIER :**

40 ans. Oui, excusez. Le scénario actuel, bien le scénario à 203 000 tonnes, c'est une vingtaine d'années.

1750 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, parfait.

Mme LISA GAUTHIER :

1755 Pour le scénario pessimiste, réaliste ou optimiste, en fait, on s'approche du 40 ans. 38 ans, 41 ans, là, ça joue là-dedans, O.K.?

LE PRÉSIDENT :

1760 Parfait. Donc, la plus longue durée, donc le scénario optimiste vous amène dans 41 ans...

Mme LISA GAUTHIER :

Oui, c'est ça.

1765

LE PRÉSIDENT :

... à partir de 2032, là. On s'entend là-dessus, là?

1770 **Mme LISA GAUTHIER :**

Bien, en fait, 41 ans, c'est la fin du site actuel...

LE PRÉSIDENT :

1775

Oui.

Mme LISA GAUTHIER :

1780

... plus la phase 2 A exploitée, plus la phase 2 B exploitée. C'est à partir d'aujourd'hui ou à peu près, là, qu'on...

LE PRÉSIDENT :

1785

Donc, ça comprend la phase actuelle.

Mme LISA GAUTHIER :

1790

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1795

Mme LISA GAUTHIER :

Ça comprend la phase actuelle qui reste presque à peu près sept ans, pas loin de sept ans.

LE PRÉSIDENT :

1800

Sept ans, O.K. C'est ça que je voulais savoir. Donc, on est autour de 34 ans, mettons.

Mme LISA GAUTHIER :

1805

De plus, oui.

LE PRÉSIDENT :

1810 La plus longue durée.

Mme LISA GAUTHIER :

1815 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1820 Qu'est-ce que vous considérez comme une courte ou une longue durée de votre côté? Donc, est-ce que 34 ans – là, on parle de l'agrandissement seulement parce que c'était cette valeur-là que je voulais éliminer – 34 ans qui est la durée, et si on rêve, là, on pourrait se rendre peut-être à 45-50? Donc, c'est quand on dit, c'est courte durée ou longue durée de votre côté, puis qu'on n'a pas aucune révision à faire au niveau de la situation avec l'initiateur puis avec les citoyens aussi?

M. PATRICE SAVOIE :

1825 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, encore ici, ça dépend de l'endroit où est le site, ça dépend de la grosseur du site. Je peux donner un exemple, dans la région de Montréal, ils doivent venir nous revoir à tous les cinq ans; proposer des mesures de réduction, nous montrer leur effort qu'ils ont fait, et puis il y a un nouveau tonnage qui peut être, ou un tonnage qui peut être conservé. sur ce qui avait été autorisé initialement, mais il peut être diminué par la suite.

1830 Dans les petites régions comme ici, c'est certain qu'on regarde la génération de déchets, comme vous mentionniez tout à l'heure, mais ce n'est pas parce que le site aurait 34 ans de possibilité que le ministre, le Conseil des ministres autoriserait 34 ans. On peut autoriser...

1835

LE PRÉSIDENT :

C'est un volume qui est autorisé, de toute façon.

1840 **M. PATRICE SAVOIE :**

C'est un volume, tout à fait.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous comprenez que le calcul du volume nous ramène ça sur un nombre d'années, là.

M. PATRICE SAVOIE :

1850 Oui, oui, c'est un volume. Oui, mais nous, c'est calculé, on le sait si ça va durer 20 ans. Ça, c'est une valeur un petit peu plus courte, tandis que des valeurs au-dessus de 25 ans, 20 ans, 25 ans, ça commence à être très élevé comme durée, puis on essaie de minimiser le moins possible, maintenant, depuis quelques années, la durée des lieux d'enfouissement.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

1860 Mais d'ailleurs, quand on analyse les décrets au milieu des années 90, début 2000, on voit qu'il y avait des durées maximales. Ça a disparu, ça, des décrets au début des années 2000 puis jusqu'à tout récemment, là. Si on regarde les décrets, par exemple, des sites comme Bury ou Sainte-Sophie que vous évoquez où il y a un tonnage maximal qui est réduit aux cinq ans, dans le cas par exemple de Bury, ou sept ans dans le cas de Sainte-Sophie, pourquoi ça a disparu? Pourquoi on impose ces mesures-là, puis ici, ça ne semble pas être possible, j'essaie de comprendre.

1865 **M. PATRICE SAVOIE :**

Bien, justement, comme j'ai mentionné tout à l'heure, dans les grandes régions, il y a plus de facilités, il y a plus de moyens, il y a plus de... les sommes, les lieux sont plus grands, il y a plus de moyens pour mettre en place des mesures de réduction.

1870

Juste à Sainte-Sophie, c'est un cas que je peux donner, on a obligé la valorisation des biogaz et si ça n'était pas fait en dedans de deux ans, par exemple, ou dans un certain délai, un certain temps, bien, le site voyait sa capacité autorisée coupée en deux. Donc, au lieu de passer de

1875 18 millions de mètres cubes, on pouvait passer à 10 millions de mètres cubes. Mais là, dans un petit site comme ici, c'est plus difficile d'imposer de grosses mesures qui coûtent cher, qui sont dispendieuses.

LE PRÉSIDENT :

1880 C'est une question monétaire. Mais là, l'exemple que vous me donnez, j'ai un peu de... je suis surpris, parce que la valorisation des biogaz, on vient d'en parler, puis ils sont en mesure de le faire, ils disent qu'ils vont injecter en 2027?

M. PATRICE SAVOIE :

1885 Bien, en fait, on s'entend que là, le lieu actuel est déjà là depuis une dizaine d'années et avec la nouvelle autorisation, le cas échéant, ça va donner un site quand même d'une grande capacité, assez grand pour justement permettre le captage des biogaz. Donc, Sainte-Sophie ou Lachenaie ou un autre gros site, eux, ils ont tellement de gros volumes annuellement, 1 million, 1,2 million qu'on n'a pas besoin d'attendre 20 ans avant de commencer à faire le captage des biogaz.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, je comprends.

1895

M. PATRICE SAVOIE :

Il faut que ce soit rentable et valorisant.

LE PRÉSIDENT :

1900

1905 Mais comment le ministère voit ça? Parce que quand on regarde le fameux rapport GRU – je reviens à ça, madame Laberge – le fameux rapport GRU, on a une liste de tous les LET, je pense qu'il y en a 37 ou 38 en activité au Québec, ou autour de, et là, on se retrouve avec un LET au Saguenay–Lac-Saint-Jean qui serait le septième ou le huitième plus gros au Québec.

Est-ce que, en termes évidemment de capacité, là, est-ce que c'est un facteur qui vous fait pencher dans l'analyse ou ce n'est pas, cette classification-là, ce n'est pas un élément sur lequel vous vous appuyez pour faire l'analyse environnementale?

1910

M. PATRICE SAVOIE :

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Nous, en fait, on regarde ce qui est demandé annuellement comme tonnages. On ne considère pas qu'un tonnage de 150 000 tonnes par année c'est vraiment énorme, surtout qu'avec les mesures qu'ils vont mettre en place, le tonnage est voué à diminuer, puis la population, comme on a mentionné hier, est aussi en perte de vitesse, si on peut dire, pour les prochaines années. Donc, les tonnages sont voués à diminuer dans la région.

1915

LE PRÉSIDENT :

Puis ce que je comprends, c'est que pour s'assurer que ces tonnages-là diminuent, ailleurs vous demandez des tonnages dégressifs, c'est-à-dire qu'ils peuvent obtenir le même ou moins, mais pas plus. Là, on parle des LET que vous mentionniez, comme Sainte-Sophie ou Bury, par exemple.

1920

1925

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, tout à fait. Exactement.

1930

LE PRÉSIDENT :

Puis comment on fait, si on n'a pas cette mesure-là qui est imposée par le ministère, pour revenir devant les citoyens puis qu'ils puissent réévaluer la situation par rapport à la gestion des matières résiduelles, peu importe la situation au niveau régional, là?

1935

Je comprends que vous référez beaucoup aux moyens des grandes régions, aux moyens des grandes villes, mais si on veut se donner les moyens, il faut être capables d'échanger sur le sujet puis comment on revient, comment on revient devant les citoyens?

1940 Parce que là, ce que j'ai l'impression, c'est que vous dites, pour les 34 prochaines années, ils ont un tonnage autorisé, puis c'est ce qui va se passer.

M. PATRICE SAVOIE :

1945 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, là, comme j'ai mentionné tantôt, ils proposent un projet de 34 années, ça ne veut pas dire que le ministère, que le gouvernement va autoriser 34 années. Ça va peut-être aller plus dans les 20 ans, si le projet est autorisé. Mais en ce moment, on n'est pas encore à l'acceptabilité environnementale, le projet n'est vraiment pas terminé d'être analysé, il n'a pas commencé, en fait.

1950

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je comprends.

1955

M. PATRICE SAVOIE :

Ça fait qu'on peut peut-être ne pas autoriser le projet du tout aussi, là. Je ne peux pas m'avancer à ce niveau-là sur la durée d'autorisation non plus, là.

1960

LE PRÉSIDENT :

1965 Mais moi, c'est vraiment sur le tonnage comme tel, parce qu'hier, on a évoqué le sujet, puis on a parlé de 33 % de marge de manœuvre avec l'initiateur, puis vous parlez plutôt de 15 à 20. Peu importe comment on le calcule, ça augmente toujours cette marge de manœuvre là, si on veut que ça réduise. Donc, sachant qu'on réduit, et vous le dites vous-même, les volumes ou les tonnages, peu importe, sont voués à diminuer. Donc, si ça diminue, ça augmente la marge de manœuvre de l'initiateur, mais ce n'est jamais réévalué.

1970

Donc, quelle est la perspective du ministère, peu importe l'autorisation ou non du projet, c'est que ça se fait ailleurs, puis ici, ça ne semble pas être une avenue qui est, ne serait-ce que même réfléchi.

M. PATRICE SAVOIE :

1975

Bien, comme je vous mentionnais, ça ne veut pas dire que ça ne sera pas demandé non plus, là. On peut demander à l'initiateur de nous proposer à tous les cinq ans les mesures d'atténuation qu'ils ont mises en place puis voir si elles ont été performantes, ces mesures-là.

1980

Si, effectivement elles ont été performantes, bien, il peut y avoir une régression du tonnage. Il n'y a rien qui n'est pas... ça ne veut pas dire que ça ne sera pas comme ça que ça va se faire, là, si jamais c'est autorisé aussi, là. Tout est sur la table, en fait.

LE PRÉSIDENT :

1985

Est-ce que c'est une avenue que vous avez analysée de votre côté, madame Gauthier?

Mme LISA GAUTHIER :

1990

L'avenue de réduire le tonnage?

LE PRÉSIDENT :

Non, d'un tonnage régressif dans votre demande?

1995

Mme LISA GAUTHIER :

Ça ne fait pas partie de notre demande. Ce n'est pas quelque chose qu'on a demandé.

LE PRÉSIDENT :

2000

Ce n'est pas quelque chose auquel vous avez réfléchi non plus.

Mme LISA GAUTHIER :

2005

Non.

LE PRÉSIDENT :

2010 Parfait. Merci, madame Laberge.

M. TOMMY TREMBLAY

2015 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tremblay, Tommy Tremblay, prochain intervenant.

2020 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Bonjour.

2025 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Tremblay. Bienvenue, prenez tout votre temps, on vous écoute.

M. TOMMY TREMBLAY :

2030 Merci. Donc, le promoteur a mentionné hier qu'il y avait des gains à faire du côté des ICI et du côté des résidus des CRD. Donc, je voulais avoir peut-être un meilleur aperçu, justement, de... ils ont des projections à court et moyen termes des CRD qui vont être envoyés au site d'enfouissement technique et également, peut-être en sous-question, est-ce que le promoteur a tenu compte du projet de LET dédié au CRD du côté de Dolbeau-Mistassini, qu'on peut apercevoir sur le registre des évaluations environnementales du Québec?

2035 **LE PRÉSIDENT :**

2040 Si vous me permettez, avant d'aller vers madame Gauthier, je vais juste valider cette information-là parce que le ministère de l'Environnement nous a fait un suivi par rapport au LET de

Dolbeau. On vous avait demandé de faire un suivi, est-ce que vous pouvez nous informer sur le LET de Dolbeau, où ça en est?

M. PATRICE SAVOIE :

2045

Oui. Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, on a déposé la réponse ce matin. Le LET de Dolbeau est en processus de recevabilité de l'étude d'impact. Donc, il manque encore des données pour faire l'analyse de recevabilité, puis en fait, c'est là qu'on en est, là. C'est sur la table, on attend des réponses de l'initiateur.

2050

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup. Puis, peut-être juste par rapport aux débris de construction, rénovation, démolition, on avait deux sites qui acceptaient ces résidus-là, donc le site de Saint-Félicien et le site de Dolbeau-Mistassini. Est-ce que vous pouvez nous faire une petite mise à jour sur la fermeture ou pas de ces sites-là?

2055

Donc, Saint-Félicien, je suis pas mal convaincu qu'il est fermé, mais juste peut-être le confirmer, puis surtout confirmer la date de fermeture puis, même chose pour Dolbeau, là, ça, je vous demanderais de préciser, s'il vous plaît, puis ensuite de ça, je vais aller vers vous, madame Gauthier pour la question.

2060

M. PATRICE SAVOIE :

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Effectivement, le lieu de débris de construction, démolition pour Saint-Félicien est fermé depuis plusieurs années. On pourra vous revenir avec la date précise, si vous la souhaitez?

2065

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

2070

M. PATRICE SAVOIE :

2075 Oui? Et puis celui de Dolbeau, en fait, reçoit beaucoup moins de matières qu'il recevait depuis les deux dernières années, par exemple. Les matières sont transitées dans un autre LET, le LET d'Hébertville-Station.

LE PRÉSIDENT :

2080 Parfait, merci, monsieur Savoie.

Donc, ça met la table pour la réponse à la question. Donc, vos projections au niveau des enfouissements des ICI, donc industries, commerces et institutions et des débris de construction, rénovation, démolition, projections, puis comment vous intégrez le projet de Dolbeau-Mistassini dans vos projections?

Mme LISA GAUTHIER :

2090 Oui. Alors, oui, on est au courant de ce projet-là. Comme monsieur Rouleau va fournir plus d'informations.

M. MATHIEU ROULEAU :

2095 Oui, Mathieu Rouleau, RMR. Alors, oui, en effet, présentement, comme on l'a mentionné hier, il y a un gisement, on a fait une étude de gisement, nous, pour voir un petit peu quel était le comportement du CRD, je vais peut-être répondre au premier volet de la question qui est sur le lieu d'enfouissement de Dolbeau-Mistassini.

2100 Alors, c'est clair que là, présentement, il y a eu un effet. Depuis deux ans, il y a 10 000 tonnes qu'on reçoit. Comme je vous l'ai expliqué hier, c'est un petit peu un marché libre, mais on a quand même des objectifs au PGMR, là. Il faut le suivre, là.

Ça fait qu'il faut, nous, celui-là, ça fait que là, tant qu'il n'y a pas de positionnement, ça fait que c'est clair qu'il y a un effet directement chez nous, là, d'environ 10 000 tonnes.

2105

2110 Puis le deuxième volet concernant les ICI, on a les objectifs de quantité qu'il faut aller, puis là, peut-être vous parler des moyens avant. Au niveau des ICI, c'est clair qu'on a, dans le PGMR, dans le futur, on a des services conseils, puis on veut accompagner nos ICI pour améliorer leur performance. Ça fait qu'on a vraiment une escouade, là, on a une troisième personne... trois personnes d'engagées qui vont visiter les ICI puis essayer d'améliorer leurs habitudes pour qu'ils compostent et recyclent.

2115 Puis au niveau du CRD, j'en ai glissé un mot hier un petit peu, au niveau, il y a tout le tri sur chantier qu'on est en train de regarder. On fait un projet pilote cet été qu'on veut élargir, alors développer des bonnes habitudes chez nos entrepreneurs pour être capables de travailler de façon plus efficace.

2120 Il y a un enjeu de marché qu'on a expliqué hier, mais, par contre, on est capable d'aller chercher entre 30 et 40 % présentement, les premiers chiffres qu'on a du projet pilote, ce n'est pas final, on n'a pas le rapport encore, mais à l'expérience qu'on vit, on est capable d'aller chercher peut-être un 20-30 % de matières qu'on peut détourner de l'enfouissement dans un chantier, mais tout ça reste à confirmer et à revalider, mais je dirais que l'expérience actuelle nous dit ça.

2125 Ça fait qu'on a vraiment des initiatives multiples pour essayer de justement aider autant nos ICI que les CRD.

LE PRÉSIDENT :

2130 Mais comment c'est intégré dans vos projections, ces deux affaires-là?

M. MATHIEU ROULEAU :

2135 Oui, bien c'est ça. J'ai les chiffres devant les yeux, là, c'est des tonnages qu'il faut aller chercher. Il faut augmenter notre performance, ça fait qu'il faut aller chercher, dans la partie – hier, on a parlé du 494 kilogrammes où on était, puis il faut viser 379, bien, il y a 30 % là-dedans qui est dans le ICI, un autre 30 % à peu près, là, 30-25 % au niveau des CRD, puis il y a peut-être un 35 % qui est au niveau du résidentiel.

2140 Ça fait qu'on a tous nos objectifs, chacun, pour dans le kilogramme qu'il faut baisser, qui est
notre... il y a une portion, les trois secteurs doivent participer. Alors, c'est pour ça qu'on développe
des moyens autant pour le résidentiel que les ICI et que le CRD pour diminuer.

2145 Ça fait que je pourrais – là, je les ai sous les yeux, mais j'ai un paquet de chiffres, je pourrais
vous les fournir.

LE PRÉSIDENT :

2150 Oui, s'il vous plaît, ça va être beaucoup plus agréable.

M. MATHIEU ROULEAU :

Parce qu'il y a des intentions claires qui sont là.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

2160 Parfait. Mais pour compléter la question de monsieur Tremblay, les interventions qu'on peut
faire au niveau des ICI et des CRD, hier, on a couvert ce sujet-là puis on a parlé du libre marché.
Je veux revenir sur ce sujet-là parce que j'étais convaincu d'avoir compris, puis probablement que
je me suis trompé – clairement –, que les ICI et les CRD, c'était des matières qui étaient sur le libre
marché, qui pouvaient aller où elles voulaient. Mais pour certaines organisations, dont entre autres
Ville de Saguenay, ce n'est pas le cas, là. Les ICI doivent toutes être acheminées au LET de
Hébertville-Station.

2165 Donc, j'aimerais ça que vous nuanciez l'idée du libre marché, là. À moins que ce soit moi qui
n'aie pas bien compris, je comprends que le libre marché, c'est des entrepreneurs privés qui font la
collecte, mais ça se retrouve éventuellement tout au LET d'Hébertville, auquel cas, vous recevez –
il y a une tarification qui est appliquée, puis c'est des revenus pour vous.

2170 Donc, j'aimerais ça avoir la nuance, ou probablement corrigez-moi parce que je suis en train
d'errer, là.

M. MATHIEU ROULEAU :

2175

Oui, Mathieu Rouleau, RMR. Alors, quand je parlais hier de libre marché, c'est clair que là, je ne connais pas exactement comment fonctionne Ville de Saguenay, mais je peux vous dire qu'il y a possibilité de municipaliser cette collecte-là, tu sais, de la taxer, de donner un service et de le municipaliser.

2180

Nous, c'est un choix qui n'a pas été fait. Bien, étant donné, on est comme un peu dans une... on prend l'image de l'île inversée, là, ça fait que nos clients autour du lac, ils sont pas mal captifs, là. Ils vont venir au Lac-Saint-Jean. Ça fait que pourquoi municipaliser ce secteur-là? Ça fait qu'on a décidé de laisser le libre marché puis ils viennent automatiquement chez nous, là. Mais sauf que...

2185

LE PRÉSIDENT :

Vous, c'est un peu par le fait de la géographie qu'ils soient captés.

2190

M. MATHIEU ROULEAU :

Tout à fait, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2195

Mais je veux aller vers Ville Saguenay, mais du côté de Ville Saguenay, ce que vous dites, pour vous, c'est que ça a été municipalisé et dans le règlement municipal de Ville Saguenay, c'est identifié comme étant le lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station qui est le seul lieu qui peut recevoir tout ce qui est ICI et CRD, non?

2200

M. MATHIEU ROULEAU :

2205

Non, j'ai dit, il y a une possibilité de municipaliser. Je ne sais pas si Saguenay a municipalisé, je pense qu'ils ont adopté un règlement, mais adopter un règlement les obligeant leurs ICI à venir... mais vous savez, comme hier on l'a expliqué, il y a une fuite quand même. Même s'il y a un règlement, il faut le faire appliquer. Puis là, c'est de savoir où les camions vont, c'est une autre chose.

2210

Mais nous, vraiment c'est un choix, mais on a gardé notre pouvoir d'intervention. Comme je vous l'ai dit, là, on va les accompagner, on va les suivre. On a une tarification à zéro dollar pour le recyclage, ça fait qu'il y a plein de mécanismes qu'on a travaillés avec eux. Ça fait que même s'ils ne sont pas municipalisés, on ne s'occupe pas de leur collecte, il y a des collectes privées, ça fonctionne bien. Dans l'écosystème, ça fonctionne bien, mais on est proactif avec eux, là. Toutes nos clientèles, dans le PGMR, on a pris l'engagement.

2215

LE PRÉSIDENT :

2220

C'est bon. Je vais aller confirmer cette information-là auprès de monsieur Descôteaux-Simard. En fait, l'histoire du libre marché dont on parlait hier pour les ICI, dans votre cas, est-ce que c'est réellement un libre marché ou c'est identifié ou c'est municipalisé, comme on le mentionnait, c'est-à-dire identifier dans un règlement municipal que toutes les matières résiduelles ICI, de la collecte des ICI doivent être acheminées au LET d'Hébertville-Station?

2225

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

2230

Oui, bonjour, Hugo Descôteaux-Simard, Ville de Saguenay. En fait, dans le fond, la Ville de Saguenay, ce qui est municipalisé dans le fond, c'est toute la tarification aux citoyens directement. Tout ce qui est ICI n'est pas municipalisé, dans le fond, c'est que la Ville n'offre pas le service aux entreprises. Par contre, dans le Règlement de gestion de matières résiduelles de la Ville, on identifie un site désigné où est-ce que les entreprises du territoire de la Ville de Saguenay doivent aller porter leurs matières résiduelles.

Je ne sais pas si ça répond à la question?

2235

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est très clair. Donc dans votre cas, ce n'est pas un libre marché pour l'acheminement des... c'est un libre marché pour la collecte, ça, je l'ai bien compris. Mais pour l'acheminement des matières résiduelles, une fois collectées, tout s'en va au LET de Hébertville-Station.

2240 **M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :**

Parfait.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gilbert de votre côté?

Mme FANNY GILBERT :

2250 Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Dans le fond, pour nous, on a municipalisé les ICI depuis 2020. Donc, on offre la collecte pour ce qui est des résidus ultimes, les matières recyclables et les matières organiques, on offre la collecte et puis le site d'Hébertville est le site désigné de nos contrats de collecte.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Descôteaux-Simard, vous vouliez compléter, allez-y.

2260 **M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :**

Hugo Descôteaux-Simard, Ville de Saguenay. Peut-être une nuance à ma réponse, dans le fond. Il y a certains ICI assimilables qui sont intégrés, par exemple, dans le volet de collecte de matières recyclables et de matières organiques. Il y a une notion en quantité et en matière jusqu'à trois bacs, là. C'est la nuance que je pourrais apporter.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Puis je vais aller à la deuxième question, puis ensuite je retourne vers vous, madame Gauthier.

2270 Comment on fait pour faire appliquer ce règlement-là? Je veux dire, les camions, une fois qu'ils quittent votre territoire, ils se font suivre comment?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

2275

Le mécanisme de suivi est à peu près inexistant ou on se fie à la bonne volonté de la réglementation.

LE PRÉSIDENT :

2280

Même chose pour vous, madame Gilbert?

Mme FANNY GILBERT :

2285

Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Non, parce que dans le fond, c'est nos camions. C'est un contrat de collecte avec les camions de collecte qui sont utilisés pour le résidentiel et on a le service avec les conteneurs ou des choses comme ça pour les ICI. Donc, on sait les matières qui sont apportées soit au LET. À la plateforme de compostage, bien là, ça c'est tout assimilable au résidentiel puis c'est en bac roulant. Et puis pour les matières recyclables au centre de tri, on a un bilan.

2290

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci, madame Gilbert.

2295

Madame Gauthier, la fuite vient d'où?

Mme LISA GAUTHIER :

2300

La fuite de matières à l'extérieur?

LE PRÉSIDENT :

Oui?

2305

M. MATHIEU ROULEAU :

2310 Je vous dirais que nous, l'hypothèse qui demeure, c'est la même, c'est qu'il y a des industries, commerces et institutions de grande envergure et même du CRD qui sont camionnés, qui sont mis dans de grands camions et qui sortent de la région.

LE PRÉSIDENT :

2315 Mais comme...

M. MATHIEU ROULEAU :

2320 Parce qu'on les a perdus, là.

LE PRÉSIDENT :

2325 ... moi, je ne suis pas gestionnaire de site, là.

M. MATHIEU ROULEAU :

2330 On avait 185 000 tonnes en 2016, puis elles sont disparues. Elles sont allées où? Elles sont parties. Ça fait que là, on avait un règlement, nous autres, sont captifs, on a des ICI qui sont un peu comme à l'image du Fjord où est-ce que, aussi, nous, on a des intégrés, mais il y a vraiment un 20 - 25 000 tonnes au niveau... on a une portion CRD puis une portion ICI qui a disparu de la carte. Ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

2335 Mais moi, je ne suis pas gestionnaire de lieux d'enfouissement technique, mais...

M. MATHIEU ROULEAU :

2340 Je ne le sais pas.

LE PRÉSIDENT :

2345 Il doit y avoir un contrôle qui est fait? Si ce n'est pas dans votre LET, ça doit être dans LET ailleurs? C'est impossible à suivre, le camion, une fois qu'il a quitté... il a fait sa collecte, puis ensuite de ça?

M. MATHIEU ROULEAU :

2350 Bien, officiellement, quand il rentre à destination dans l'autre site, il doit déclarer sa provenance. Il doit. Mais est-ce qu'il le fait? Là, on est dans l'inconnu toujours.

LE PRÉSIDENT :

2355 Vous, est-ce qu'ils le font?

M. MATHIEU ROULEAU :

2360 Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2365 Donc, vous êtes en mesure de dire la quantité de camions provenant de Ville de Saguenay puis de la MRC du Fjord-du-Saguenay?

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2370 Vous êtes capable, avec vos homologues, de dire : il y a x nombres de camions puis eux, ils sont capables de dire, bien, chez nous, il y en a x nombres qui font la collecte?

2375

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui. Mais sauf qu'il y en a qui prennent le parc des Laurentides, on ne le sait pas. C'est là le 20 à 25 000 tonnes.

2380

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, si on extrait le 20 à 25 000 tonnes, je reviens à la question de monsieur Tremblay, comment on fait pour intégrer ça dans les projections? Là, pour moi, ça me semble plus faisable dans la mesure où on a, du côté de vos deux partenaires, l'obligation d'aller vers votre lieu d'enfouissement technique, puis j'imagine que ce que vous dites, c'est votre expérience qui parle, là, la bonne volonté des gens autour du Lac-Saint-Jean de faire de même pour ce qui se passe autour du lac pour aller au LET d'Hébertville.

2385

Donc, quelles sont vos projections? Comment vous intégrez ça? Au-delà du PGMR puis des objectifs que vous voulez atteindre, comment, actuellement, vous travaillez pour qu'on intègre ça dans les projections puis qu'éventuellement, on arrive soit à une réduction ou soit à un chiffre du moins plus représentatif de la réalité?

2390

Mme LISA GAUTHIER :

Il n'y a pas de projection en tant que telle. En fait, ces tonnages-là, c'est des estimés. On ne le sait pas, c'est juste qu'il y a une différence entre quand on a commencé à recevoir les déchets de Saguenay puis ce qu'on devait avoir, il y avait une différence et on a su – ça, c'est du bouche à oreilles, puis là, on travaille avec nos clients, on sait, on sait qu'il y a certaines entreprises qui envoient leurs matières dans des sites externes pour des raisons de coûts.

2400

Comme on disait, on est plus cher que certains très gros sites au Québec, pour différentes raisons, et les quantités, on ne les connaît pas en fait, mais on soupçonne qu'il y a quand même plusieurs milliers de tonnes probablement qui sont exportées de la région, malgré les mesures de réglementation, les incitations qu'on fait, parce que c'est toujours l'aspect économique – je ne dirai pas toujours, mais c'est souvent l'aspect économique qui va expliquer les décisions.

2405

2410 Puis dans nos projections, bien, on a parlé de tonnages longtemps hier soir et c'est un peu
notre réticence, peut-être, c'est qu'on ne sait pas si éventuellement ces tonnages-là, une
modification du coût de l'essence diesel ou, peu importe, bien, ça pourrait faire qu'il y aurait des
tonnages qui reviendraient.

2415 Est-ce que l'ouverture d'un site comme Dolbeau-Mistassini viendrait détourner une partie de
ces matières-là du LET vers leur LET? Ça reste de l'enfouissement. Ce n'est pas non plus la
solution miracle d'avoir un LET dédié aux déchets, ou pour notre LET, ça fait qu'il y aurait moins de
tonnages.

2420 Ça fait qu'il y a un paquet de variables ou de paramètres qui viennent s'imbriquer, mais on
sait qu'il y a des tonnages qui sortent de la région. On ne connaît pas la quantité, on fait des estimés
puis il faut en tenir compte dans le futur au cas où il y aurait des changements au niveau de ces
tonnages-là. Ça va?

LE PRÉSIDENT :

2425 Oui, merci. Parmi les choses à faire, comme monsieur Tremblay le mentionnait, sur les ICI
puis les CRD, l'entente en 2015 avec Ville de Saguenay et la MRC du Fjord mentionnait
qu'éventuellement, il y aurait une politique – une politique d'intervention pour les matières
résiduelles issues des ICI – qui découlerait de cette entente-là que vous avez prise. Où en est cette
2430 politique, où on est cette entente-là?

2435 Puis, encore une fois, je peux peut-être qu'on sorte un peu du cadre des plans de gestion
des matières résiduelles, parce que je pense que ça, c'est assez clair qu'il y a des objectifs puis
c'est comme les objectifs à atteindre, mais concrètement, là, qu'est-ce qu'on peut faire puis, bon,
c'est sûr qu'une politique, ce n'est pas nécessairement concret, mais ça amène éventuellement à
des actions concrètes pour être en mesure de beaucoup mieux encadrer les ICI et les CRD.

Mme LISA GAUTHIER :

2440 Bon, mon collègue va répondre, il a été beaucoup plus présent au niveau des négociations.

M. MATHIEU ROULEAU :

2445 Oui. Mathieu Rouleau, RMR. Bien, il n'y a pas eu... cette politique-là a pris une autre formule. C'était une intention, mais qui a été renouvelée via le fameux comité de travail régional où est-ce qu'on arrime – je vais être obligé d'utiliser le mot – PGMR, nos PGMR.

2450 Cependant, au niveau des actions, ce qu'on fait, c'est vraiment... comme nous, j'ai parlé tout à l'heure de service conseil, il y a la même chose à la MRC du Fjord, il y a la même chose au niveau de Ville de Saguenay, alors des interactions directes avec nos ICI pour les faire changer, les aider à changer de comportement, à mieux les équiper au niveau du recyclage. Les restaurants, adapter leur cuisine au niveau des matières organiques, et cetera, et cetera.

2455 Ça fait que là, on a un vaste, un vaste chantier ensemble puis on met l'épaule à la roue.

LE PRÉSIDENT :

2460 Puis au niveau des CRD?

M. MATHIEU ROULEAU :

2465 Les CRD, je vous dirais que là, présentement, le projet, c'est plus la Régie, mais on va travailler en collaboration avec Ville de Saguenay, on va partager les résultats avec l'ensemble de nos partenaires, mais pour les initiatives, ils ont des initiatives, mais je les laisserais parler de leurs initiatives.

LE PRÉSIDENT :

2470 Ma collègue, madame Leney?

LA COMMISSAIRE :

2475 Oui, merci. Vous avez parlé tantôt, madame Gauthier, monsieur Rouleau, d'un projet pilote justement pour les CRD. Qu'est-ce qu'il y a comme échéance pour ce projet?

M. MATHIEU ROULEAU :

On vise l'automne, un rapport d'ici la fin de l'automne.

2480

LA COMMISSAIRE :

Et une mise en place de mesures qui seraient...

2485

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui. Là, mesures, on va voir le projet pilote. Comme je vous disais tout à l'heure, bon, il y a quand même certains résultats. On a le taux de détournement qui semble intéressant, mais là, il faut mesurer puis comprendre pour mieux appliquer, mais l'intention est de poursuivre. Puis nous, contrairement à... tu sais, on a parlé des enjeux de marchés, mais nous, on a intégré ça dans notre système de réemploi.

2490

Ça fait que le marché, tu sais, quand on a des problématiques de marché, mais nous, ce n'est pas la valorisation de la matière, c'est le réemploi de la matière. Puis on a un système de quincaillerie au Lac-Saint-Jean qui nous permet de remettre, mettons, le bois sur les tablettes de notre quincaillerie. Ça fait que c'est un système intégré.

2495

Mais comme je vous en ai parlé tout à l'heure, on va partager cette initiative-là. D'ailleurs, on fait partie d'un comité provincial où on partage ces éléments-là. C'est une initiative de RECYC-QUÉBEC, puis on s'est engagé à partager ces résultats à cette table-là.

2500

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Rouleau. Dans la même veine de la question de monsieur Tremblay, je vais me tourner vers vous de la MRC et de la Ville de Saguenay, Monsieur Descôteaux-Simard en premier.

2505

Les mesures concrètes qu'on peut faire, par ce qui a été fait, ce qu'on peut faire concrètement pour agir sur les ICI puis les CRD à l'échelle, évidemment, de votre territoire, pour

2510 qu'éventuellement on soit en mesure peut-être d'avoir une meilleure prévision, meilleure projection
au niveau du LET.

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

2515 Hugo Descôteaux-Simard, Ville de Saguenay. En fait, au niveau des CRD, la Ville a mis en
place, bien continue de mettre en place – je parle du passé, mais je parle du futur aussi –, dans le
fond dans tous nos appels d'offres publics, dans le fond tous les appels d'offres de construction que
la Ville fait, on a une exigence de détourner 75 %, un minimum de 75 % des matières de
l'enfouissement. C'est vraiment une mesure concrète qui est faite.

2520 On veut mettre en place un deuxième lieu de réemploi, comme ça a été nommé, je pense
hier par monsieur Thériault à notre écocentre de Jonquière pour un peu faire la quincaillerie,
Réemploi + là, de la RMR. Ça fait qu'il y a une initiative directement par rapport à ça qui est de notre
côté.

2525 Au niveau des ICI, étant donné qu'elles ne sont pas municipalisées, c'est sûr que de ce côté-
là, on est un petit peu plus limité par rapport à notre impact là-dessus, ça fait qu'on se concentre
vraiment... on a quand même un programme d'accompagnement, c'est plus de 150 ICI par année
qui sont accompagnées en termes de gestion des matières résiduelles, mais notre impact chez les
2530 ICI est vraiment plus en termes d'accompagnement, formation, éducation par rapport à ça, là.

LE PRÉSIDENT :

Puis est-ce que vous avez des résultats sur ces mesures-là à nous partager?

2535

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

Oui, c'est...

2540

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous faites un suivi, bref?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

2545

Oui, je pourrais faire un suivi par rapport à ça, là, par rapport à des mesures concrètes, des tonnages et compagnie, là. Je pourrais déposer un document qui résumerait ça, là. J'ai plein de notes, mais je pense que ça va être un peu lourd par rapport à ça.

2550

LE PRÉSIDENT :

Parfait, oui. Très gentil de votre part, merci, monsieur Descôteaux-Simard.

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

2555

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

2560

Madame Gilbert?

Mme FANNY GILBERT :

2565

Oui, Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Pour les ICI, pour nous, dans le fond, on offre le service-conseil, on travaille beaucoup avec eux pour essayer d'optimiser leur façon de trier les matières, tout ça, pour en détourner le plus possible à l'enfouissement.

2570

Pour ce qui est des CRD, bien, comme on en a discuté hier, dans le fond, nous, le projet d'écocentre a vu le jour en 2023, donc on a été capable de détourner plus les CRD à partir de 2023, je dirais plus 2024. C'est certain qu'il y a des débouchés pour les CRD. Ils sont quand même difficiles à trouver, donc je sais qu'il y a un chantier à l'échelle provinciale de RECYC-QUÉBEC sur les CRD, donc on essaie de voir aussi avec les centres de tri reconnus de RECYC-QUÉBEC et tout ça.

2575

Donc, je n'ai pas beaucoup de données encore pour ça, mais en 2024, on a quand même détourné près de... là, j'ai 1 389 tonnes de CRD qu'on a réussi à détourner de nos écocentres, qui

n'est pas... donc, c'est ça. Donc, on va être capable éventuellement d'avoir plus de données pour les CRD avec notre réseau d'écocentres qui est maintenant... qui va être terminé à la fin de l'année.

2580 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, madame Gilbert. Avant de tourner vers madame Taillefer vers RECYC-QUÉBEC pour la même question, peut-être à une échelle plus globale sur les CRD et les ICI, je voulais juste vous annoncer que je ferme le registre. Il y a eu beaucoup de mouvements, puis ça fait déjà quelque temps que c'est plus stable. Je vous rappelle qu'il y aura une autre séance ce soir, donc ceux qui veulent revenir nous voir ce soir, il n'y a aucun problème.

2585
Donc, je vais poursuivre avec la question de monsieur Tremblay avec madame Taillefer, si vous êtes en ligne et vous pouvez intervenir sur les mesures concrètes ICI et CRD.

2590

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Oui, bien sûr. Sophie Taillefer, RECYC-QUÉBEC. Donc, il y a plusieurs initiatives qu'on pourrait souligner pour voir à encourager la réduction de l'élimination, donc des matières résiduelles pour le secteur des ICI et des CRD.

2595

Si je débute par les CRD, en fait, bon, ça représente quand même plusieurs millions de tonnes, là, qui sont encore éliminées au Québec, et puis donc, une des actions concrètes qui découle notamment du BAPE générique sur les résidus ultimes, c'est la création d'un comité d'experts sur la gestion des résidus de CRD.

2600

Donc, pour être, pour faire bref, là, il y a en fait un plan d'action prioritaire qui a été développé suite à ce comité-là dans lequel, bon, il y a plusieurs orientations, donc documenter justement la chaîne de valeurs, c'est-à-dire où sont les matières, comment elles transitent, le flux de tout ça.

2605

Agir en amont, donc on pense à encourager des projets de déconstruction, par exemple, ou encore de tri sur le chantier pour voir à acheminer ces matières-là dans des centres de tri.

2610

Et puis aussi, donc justement continuer d'encourager l'attestation, donc par notre programme de reconnaissance des centres de tri de CRD, de voir à ce que les centres de tri, en fait, acceptent

plusieurs types de matières. Par exemple, fassent un tri exemplaire pour aller chercher une meilleure qualité et donc, favoriser les débouchés pour les matières sortantes des centres de tri de CRD.

2615 Donc, c'est très résumé, ce que je vous donne comme information. On pense aussi bien sûr à des programmes d'aide financière qui ont eu lieu dans le passé pour encourager des projets de déconstruction ou de tri sur le chantier, et puis c'est la volonté de RECYC-QUÉBEC de poursuivre ces programmes d'aide financière là pour continuer, finalement, de voir à favoriser la réduction de l'élimination des résidus de CRD et surtout développer les débouchés dans les différentes régions au Québec.

2620 On sait donc que, selon le contexte, là, il y a des enjeux importants pour certains types de matières de résidus de CRD. On veut vraiment agir sur ces aspects-là.

2625 Donc, puis il y a aussi d'autres initiatives – j'y vais rapidement – comme par exemple, le Lab construction, qui s'est fait avec le Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire, le CERIEC, de l'acronyme. Donc, et il y a plusieurs projets qui ont découlé de ce Lab construction, qu'on appelle, pour, encore une fois, voir à encourager l'économie circulaire dans tout le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition au Québec.

2630 Donc, là, c'est très résumé. On peut passer peut-être aux ICI. Donc, du côté du secteur des ICI, donc ça représente environ à éliminer environ 30 % de ce qui est éliminé, donc c'est encore considérable, environ 1,9 million de tonnes, là, juste pour se donner un contexte des quantités.

2635 Dans ces quantités-là, on regarde dans la composition, bien, c'est majoritairement des matières organiques. C'est des matières recyclables, donc si on regarde au niveau des matières organiques, bien, il y a plusieurs initiatives qui ont été mises en place. On peut référer d'ailleurs à la stratégie de valorisation de la matière organique dans laquelle il y avait plusieurs orientations, mesures prévues pour réduire les matières organiques provenant des industries, commerces et institutions, là, les ICI.

2640 On pense aussi donc au règlement qui est envisagé pour voir à dévier les matières organiques de l'élimination. Donc, tout ce qui serait les matières organiques générées par des ICI, ceux-ci seraient dans l'obligation de les détourner, donc que ce soit par du compostage, par de la

2645 biométhanisation, par d'autres mesures qui seraient considérées donc du recyclage de la matière organique.

2650 Ce règlement-là qui a été, en fait, qui est indiqué dans la Stratégie de valorisation de la matière organique est toujours envisagé. Je pense à comment que ça avait pris un peu de retard dans l'échéancier qui était prévu pour 2025. Donc, je pense qu'on envisage plus 2026 pour un développement de ce règlement-là, et une édicition potentielle 2026-2027. Ça, ce serait à définir selon l'évolution des travaux réglementaires, et ce serait envisagé aussi par phases c'est-à-dire celles qui seraient probablement les plus gros générateurs de matières organiques.

2655 Donc, ça, c'est peut-être une mesure très concrète qui pourrait agir de façon significative sur les quantités de matières organiques éliminées par les ICI. Du côté des matières recyclables des ICI, bien, il y a déjà des choses qui se font, bien sûr, mais on pense déjà, les mesures sont axées vers la modernisation du système de collecte sélective dans lequel on envisage donc, dans ce règlement-là, à ce que les matières recyclables soient prises en charge par le programme, donc de
2660 responsabilité élargie du producteur.

Là, donc vers 2027, déjà les commerces et les universités sont visés dans le règlement pour être desservis pour la collecte sélective, donc toutes les matières recyclables et puis 2030 pour l'ensemble des ICI. Donc, ça, c'est important aussi, comme mesure, parce que c'est donc en fait
2665 les entreprises qui mettent en marché des emballages, des contenants ou des imprimés qui devront assumer, en fait, la collecte pour les matières recyclables des ICI.

Donc, ça, c'est une mesure importante, et puis, bien, en ce qui a trait aux CRD qui sont générés par les ICI, bien, on revient aux mesures qui sont envisagées pour ce grand secteur-là.

2670

LE PRÉSIDENT :

Merci, beaucoup, madame Taillefer, très clair et très éclairant votre contribution, merci beaucoup.

2675

Mme SOPHIE TAILLEFER :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2680

Monsieur Tremblay, votre deuxième question?

M. TOMMY TREMBLAY :

2685

Oui, merci. En fait, je vais être très bref. En fait, ce serait sur la matière de recouvrement. Donc, je voulais connaître l'origine, en fait, de la matière de recouvrement qui va servir à l'agrandissement du site, également la quantité puis comment est-ce qu'on fait pour déterminer la quantité nécessaire pour le matériel de recouvrement.

2690

On l'a vu hier, on sait que le matériel ne compte pas dans le nombre de kilos par habitant, mais quand même a un impact significatif sur l'espérance de vie, sur la durée de vie du lieu d'enfouissement technique, donc je voulais en savoir davantage.

LE PRÉSIDENT :

2695

Parfait, merci, monsieur Tremblay. Madame Gauthier?

Mme LISA GAUTHIER :

2700

Oui. Enfin, au niveau du recouvrement journalier, on utilise plusieurs types de matières différentes. On utilise plusieurs types de matières différentes. Notre but, c'est d'éviter d'utiliser autant que possible du matériel propre, donc du matériel qui proviendrait (inintelligible) régional.

2705

Moi, je regarde les quantités, on a un petit tonnage de sols propres qui est principalement, souvent ça va être du concassé pour les surfaces de roulement de nos chemins d'accès à l'intérieur des cellules, sinon pour le recouvrement des déchets en tant que tels, on utilise des sols contaminés. Les quantités sont variables, mais on en utilise peu de sols contaminés parce que c'est complexe, parce qu'il faut faire nos propres analyses, c'est toujours long et complexe, donc on essaie, on n'en reçoit pas beaucoup.

2710

On reçoit ce qu'on appelle du sable d'utilité publique ou du sable de rue, du sable de balayage de rue qui provient des travaux de nettoyage du MTQ, des municipalités. On reçoit un petit peu de

2715

verre broyé qui provient de notre centre de tri de matières recyclables. Cette quantité-là devrait normalement aller en diminuant avec la nouvelle consigne qui s'en vient, par exemple, pour les bouteilles de vin et tout ça, puis aussi avec la modernisation de notre centre de tri qui est plus performant, donc qui devrait limiter les quantités de verre broyé qu'on a à utiliser comme recouvrement.

2720

On utilise du résidu de CRD; de CRD, comme du bois. Du bois qu'on reçoit à nos écocentres. Ce qu'on appelle du bois contaminé parce que c'est du bois peint, du bois teint, du bois verni, du bois collé qu'on va broyer, puis qu'on va utiliser comme recouvrement journalier. On utilise des résidus de brique, de béton, sous forme granulaire. On utilise à l'occasion un peu de rejet de notre plateforme de compostage.

2725

En fait, comment ça procède, c'est que quand on tamise notre compost, il y a un résidu qui est produit, rejeté, qui est composé de bois, de mottes, de composte puis de déchets. On le réutilise deux fois, après ça, bien, il faut en disposer. Donc, c'est une matière qui se qualifie parce qu'au bout de la ligne, c'est principalement du bois qui n'a pas composté, là, qui a été mis dans les bacs, qui n'est pas composté.

2730

Et on utilise aussi les rejets industriels qui se qualifient comme matériel de recouvrement journalier. Il faut qu'ils se qualifient, donc il ne faut pas que ce soit des matières dangereuses, puis il faut qu'ils respectent la granulométrie et la conductivité hydraulique spécifiée au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*.

2735

Ça, c'est pour les types de matières qu'on reçoit. Ça fait que c'est vraiment un éventail de matières qu'on va recevoir selon les besoins. À l'occasion, on peut recevoir d'autres matières, des demandes qui nous seraient faites pour recevoir des matières qui se qualifieraient comme recouvrement qui pourrait être utilisé.

2740

Ensuite, la deuxième question – juste peut-être me la répéter, la deuxième sous-question?

LE PRÉSIDENT :

2745

Monsieur Tremblay?

M. TOMMY TREMBLAY :

2750 Oui, en fait, comment est-ce qu'on détermine les quantités nécessaires de matériel de recouvrement?

Mme LISA GAUTHIER :

2755 En fait, il n'y a pas d'objectif de quantité. Le règlement nous demande de recouvrir les déchets. On a toujours essayé de ne pas en mettre plus qu'il en fallait. On a même déjà été plus économes qu'on est là. Maintenant, on en met un peu plus pour différentes raisons, toujours pour respecter le règlement puis aussi, au niveau de la... pour les oiseaux, les goélands, la faune aviaire, pour que ce soit moins... donc, on en met un petit peu plus et c'est ça.

2760 Donc, il n'y a pas de quantité, mais normalement, ça joue pas mal autour, entre 30 et 40 000 tonnes par année. Il y a une année, 2024, où on en a reçu plus. On a reçu des sols qui provenaient des travaux qui ont eu lieu, de décontamination au niveau de la zone des... une zone ferroviaire à Chicoutimi, près du boulevard Saguenay. Puis ce matériel-là, donc ça a été un peu un surplus de ce qu'on reçoit, puis il a été utilisé pour améliorer le recouvrement.

2765 C'est quand même de belles matières de recouvrement dans des secteurs où c'était plus difficile d'accès, puis des fois, il manquait un peu de recouvrement. Il y a souvent du lessivage qui se fait, ça fait que dans les gros talus et tout ça, on a utilisé ces matières-là qui faisaient bien pour... mais ça joue autour de 30 et 40 000 tonnes par année qu'on utilise normalement.

2770

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, vous dites que vous avez été plus économe par le passé, ce qui vous a valu un avis du ministère.

2775

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

2780

LE PRÉSIDENT :

En 2024, on voit que ça a augmenté considérablement, le recouvrement, par rapport aux années précédentes.

2785

Mme LISA GAUTHIER :

Oui.

2790

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ce recouvrement-là ou le ratio de recouvrement que vous avez fait en 2024, c'est ce que vous allez perpétuer pour les années à venir?

2795

Mme LISA GAUTHIER :

Non. Non, parce qu'on en a vraiment utilisé comme 20-25 000 de plus, là. C'est quand même substantiel, puis c'était vraiment une occasion qu'on a eue d'utiliser un résidu qui était intéressant, mais nonobstant ça, ça ne sera peut-être pas notre limite, mais on a quand même augmenté, on a travaillé beaucoup avec nos opérateurs pour augmenter la qualité, améliorer la qualité du recouvrement.

2800

LE PRÉSIDENT :

Mais quand... on parle de quantité, vous avez bien répondu à la question, c'est 30 000 tonnes, autour de, mais en ratio, est-ce que vous avez comme une espèce de fourchette de valeur en ratio? Parce qu'évidemment, si le tonnage de matières résiduelles acheminées au LET augmente, est-ce que vous augmentez en conséquence? Puis auquel cas, si vous diminuez, est-ce que vous allez diminuer aussi en conséquence?

2805

2810

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Ce ne sera pas proportionnel parce qu'en fait, si on reçoit plus de matières dans une journée, ça dépend de la superficie qu'on va utiliser pour étendre nos matières, parce que le

2815 recouvrement s'applique sur une superficie. Ça fait que c'est sûr que si on en reçoit plus, on va
avoir besoin d'une un peu plus grande superficie, mais qui ne sera pas nécessairement
proportionnelle à la quantité de déchets supplémentaires.

2820 Si on double la quantité de déchets, exemple très hypothétique, on ne doublera pas
nécessairement la quantité de recouvrement nécessaire, mais peut-être que ce serait 25 ou 50 %
de plus qu'on aurait besoin.

LE PRÉSIDENT :

2825 Puis dites-moi donc, là, vous avez en fait, je pense, listé l'ensemble des matières que vous
utilisez comme recouvrement, je ne veux pas nécessairement les passer dans le détail, mais il y a
certaines matières qui sont utilisées comme recouvrement qui passent par la filière, par exemple,
du recyclage ou du tri avant, comme par exemple, le verre broyé ou des résidus de CRD qui sont
broyés.

2830 Est-ce que ces éléments-là, parce qu'on s'entend que si vous utilisez ce recouvrement-là,
c'est des matières qui sont enfouies, là. Au final, la résultante est l'enfouissement.

Mme LISA GAUTHIER :

2835 S'apparente à, oui.

LE PRÉSIDENT :

2840 Et de quelle façon vous êtes en mesure de voir fluctuer dans le temps, parce qu'il y a des
mesures qui sont mises en place, puis est-ce que, par exemple si vos mesures sont efficaces au
niveau des CRD, au niveau des consignes, là, on parle plus globalement à l'échelle du Québec,
comment vous allez gérer cette fluctuation-là? Parce que ce qu'on s'attend c'est que ça diminue
aussi.

2845 Donc là, vous n'aurez pas accès au CRD, par exemple, broyé – je prends l'exemple de, mais
ça pourrait être la même chose pour le verre – et vous dites que vous n'avez pas de possibilité
d'aller vers du sol propre. Donc, c'est quoi vos alternatives?

Mme LISA GAUTHIER :

2850

Oui. On en a des possibilités d'aller... on veut éviter d'aller vers des sols propres, ça fait qu'on utilise les matières qui sont disponibles. C'est sûr que s'il y a une diminution au niveau du CRD ou de toutes matières – des sables de balayage de rue ou peu importe – qui pourraient être revalorisées, autre chose, bien, il faudra trouver d'autres sources de matières puis ça pourrait être des sols propres dans ce cas-là. Il faut recouvrir nos matières à la fin de chaque journée et...

2855

LE PRÉSIDENT :

Puis vous dites que les sols contaminés, ça ne fait pas partie nécessairement du recouvrement que vous utilisez, mais si on regarde à l'échelle des autres LET au Québec, souvent les sols contaminés représentent une proportion beaucoup plus significative que celle, en fait, que la proportion que vous avez à votre LET, est-ce qu'il y a une raison à ça? Comment ça s'explique?

2860

Mme LISA GAUTHIER :

En fait, on répond aux demandes. On répond aux demandes, mais on est assez rigoureux dans la réception de nos sols contaminés au niveau des analyses qu'on demande. On ne veut pas recevoir des sols, on n'a pas beaucoup d'espace de... vous comprenez, quand on reçoit des sols contaminés en vue de l'enfouissement, on doit, si on ne les utilise pas immédiatement, comme pour le recouvrement, on doit les entreposer à l'intérieur de nos cellules.

2865

2870

On n'a pas un espace énorme à l'intérieur de nos cellules, on fait nos opérations, mais on ne veut pas accumuler des tonnages excessifs de sols contaminés parce que l'obligation qu'on a quand on reçoit des sols contaminés, c'est de les faire analyser. C'est une obligation du règlement. Il faut attendre les résultats avant de pouvoir les utiliser. Puis ça, ça peut prendre deux semaines pour recevoir les résultats.

2875

Ça fait qu'on pourrait avoir à entreposer, par exemple, 1 000 tonnes d'un contrat, d'un lot. Ça fait que nous, ce qu'on fait, on va cautionner, on va engager des firmes qui vont aller échantillonner sur place, et là, on va attendre. Bon, puis ça, en tout cas, certains promoteurs parfois sont pressés, sont pressés d'envoyer les sols, mais nous, on est assez... on est stricte.

2880

LE PRÉSIDENT :

2885 Mais est-ce qu'il y a d'autres débouchés dans la région pour les sols contaminés?

Mme LISA GAUTHIER :

2890 Oui, il y a un lieu d'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

2895 Parce que vous dites que vous avez beaucoup de demandes, donc si vous les refusez, il n'y a pas...

Mme LISA GAUTHIER :

2900 On n'a pas tant de demandes, on en a, mais il y a la possibilité d'aller au lieu d'enfouissement de sols contaminés à Larouche. On en a parlé tantôt, Larouche, où il y a un décret pour l'enfouissement de matières résiduelles, mais il y a aussi un lieu d'enfouissement de sols contaminés qui est en partie sur l'empreinte de ce projet-là, de LET, puis il y a cette possibilité-là.

Il y a aussi des centres de traitement de sols contaminés dans la région, puis c'est ça.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

2910 Parfait. Monsieur Savoie, la question va être large, mais je veux revenir éventuellement aux quantités, les quantités de recouvrement que monsieur Tremblay a évoquées, donc la question c'est : qu'est-ce qu'un recouvrement idéal? Comment vous qualifiez un recouvrement idéal? Comment vous encadrez, comment vous accompagnez les gestionnaires dans des LET pour que, justement, dans le contexte ici où le LET d'Hébertville-Station a eu un avis au niveau du recouvrement, donc comment vous évaluez cette situation-là puis comment vous encadrez ou accompagnez les gestionnaires pour le recouvrement?

2915 **M. PATRICE SAVOIE :**

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Vous parlez du matériel en tant que tel?

2920 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait.

M. PATRICE SAVOIE :

2925 Le matériel affirmatif...

LE PRÉSIDENT :

Oui, matériel et quantités, là.

2930

M. PATRICE SAVOIE :

O.K. Aux articles 41 et 42 du REIMR, du règlement, ça encadre les matières qui sont acceptées pour le recouvrement. C'est sûr qu'il y a la perméabilité et puis il y a la granulométrie qui sont regardées. Donc, l'initiateur, s'il veut déposer, comme matière de recouvrement, un nouveau matériel, il doit transmettre ces informations-la au ministère, puis par la suite on regarde si ça peut être utilisé comme matériel de recouvrement.

2935

LE PRÉSIDENT :

2940

Puis est-ce que vous avez une quantité, est-ce que vous avez, je ne dirais pas, je ne veux pas aller du côté réglementaire, mais plus des bonnes pratiques au niveau de la quantité ou du ratio recouvrement versus matières résiduelles enfouies?

2945 **M. PATRICE SAVOIE :**

Je pourrais passer la parole à mon collègue Nicolas Tremblay.

LE PRÉSIDENT :

2950

Parfait, merci beaucoup.

M. NICOLAS TREMBLAY :

2955

Oui, Nicolas Tremblay. Dans le fond, pour les matériaux de recouvrement, juste une petite précision, même si les informations finissent par être transmises au ministère quant à l'acceptation de ces matières-là, ce n'est pas avant nécessairement de les utiliser, c'est vraiment, ça doit être déposé dans le rapport annuel, là, parce qu'il y a des échantillonnages qui doivent être faits à chaque 4 000 tonnes de matériaux reçus d'une même nature.

2960

Mais au niveau des quantités, au règlement, on exige, pour les sols contaminés, un maximum de 60 centimètres par-dessus les matières résiduelles. Mais au niveau des autres matières, il n'y a pas de maximum ou de minimum, on parle simplement qu'il faut que ça réussisse à satisfaire aux différentes exigences d'un matériau de recouvrement. Par exemple, empêcher les nuisances d'animaux, empêcher l'envol de sac de plastique ou autres.

2965

Mais c'est sûr que présentement, on est en train d'évaluer, voir s'il faudrait ajuster les redevances qu'on met sur les matériaux de recouvrement parce que depuis deux ans, ces matières-là ont une redevance du tiers de la redevance totale des matières à l'élimination pour éviter une surutilisation de matières qui auraient été éliminées autrement, parce que ces matières-là ont beau avoir une utilité sur le site, mais on ne veut pas que ce soit une élimination déguisée, là.

2970

Donc, il faut un peu évaluer, est-ce qu'il faut ajuster la redevance sur ces matières-là.

LE PRÉSIDENT :

2975

Là, vous ajoutez... je veux juste bien comprendre. Vous dites du tiers?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2980

Présentement.

LE PRÉSIDENT :

2985 Donc, c'est un tiers en supplément de la redevance actuelle pour les matières résiduelles?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2990 Non, les matériaux de recouvrement auparavant n'avaient aucune redevance à payer parce que c'était une matière qu'on demande pour, de façon journalière à tous les lieux de mettre par-dessus. Donc, maintenant, comme on a constaté dans les dernières années qu'il y avait eu une augmentation d'utilisation dans le ratio de matériaux de recouvrement, là présentement justement cet automne, on est en train d'observer site par site, c'est quoi les ratios qu'on constate, parce qu'il y a des lieux qui en utilisent plus que d'autres, mais des fois, il y a de bonnes raisons.

2995 Selon la dimension du fond d'enfouissement, c'est possible qu'il y ait besoin de davantage de matériaux de recouvrement, comparativement à un lieu qui serait ouvert sur une petite superficie, il en aurait besoin de beaucoup moins, puis ils mettraient plus épais de déchets dans sa journée.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

 O.K., je comprends mieux. Donc, pour la redevance de 34 \$, on parle pour les matériaux de recouvrement, d'une redevance autour de 10-12 \$?

3005 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

 C'est en plein ça. La redevance présentement est du tiers, mais on évalue voir s'il y aurait des ajustements à faire là-dessus.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

 Parfait. Merci, monsieur Tremblay.

3015 Madame Gauthier, au niveau financier, qu'est-ce que ça représente dans votre budget les matériaux de recouvrement? Donc, est-ce que c'est un revenu, est-ce que c'est une dépense?

Mme LISA GAUTHIER :

3020 Oui. C'est un revenu. Bien, en fait, ça dépend quand ça vient de nos écocentres, on a quand même... ce n'est pas un revenu, c'est ça. C'est un revenu et une dépense, tout dépendant du type de matière. Quand ça vient d'une industrie, bien on charge. C'est beaucoup moins cher que l'enfouissement. Il y a un tarif sur le résidu qu'on utilise comme recouvrement journalier, donc un avantage pour l'entreprise ou, en tout cas, qui nous les envoie ou l'entité qui nous les envoie.

3025 Mais si c'est des matières qui viennent de nos propres installations, bien on doit s'assurer parfois de les préparer, donc de les broyer et de les transporter. Ça fait que dans ce cas-là, bien, ça peut être vu comme une dépense, là.

3030 Par contre, sinon il faudrait acheter quand même du matériel propre puis le transporter aussi, ça fait que... ça va?

LE PRÉSIDENT :

3035 Monsieur Savoie, peut-être pour compléter sur l'aspect financier. Là, vous parlez d'une redevance, est-ce que toutes les matières, toutes matières confondues sont réfléchies de la même façon, là, dans le sens que la redevance, vous avez vu que certaines... en fait, le fait de mettre en place une redevance était issu du fait que certains LET peut-être en avaient un ratio trop important par rapport à ailleurs, mais est-ce que c'était pour tous matériaux de recouvrement ou il y a certains matériaux qui étaient surreprésentés, auquel cas vous avez comme eu un drapeau qui s'est levé
3040 en disant : oh, ce matériel-là, comme recouvrement, ce n'est peut-être pas ce qu'on souhaite.

M. PATRICE SAVOIE :

3045 Je vais passer la parole à mon collègue Nicolas Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

3050 Oui. C'est sûr que dans les rapports annuels, on a l'information, à savoir c'est quoi la nature des matières de recouvrement, sans avoir le fin détail, là. Des fois, ça pourrait être juste écrit : résidus de centre de tri de construction, rénovation, démolition, mais on constate qu'à peu

près la moitié des matériaux de recouvrement utilisés à l'échelle du Québec, c'est des sols contaminés. Mais, en même temps, c'est une voie de valorisation à des sols qui souvent, c'est difficile de trouver un autre lieu qu'un lieu d'enfouissement technique pour le lieu d'enfouissement.

3055 Donc, la redevance qui a été ajoutée sur ces matières-là, ça date de seulement deux ans puis on constate déjà une diminution de l'utilisation de matériaux de recouvrement. Et celle pour les sols contaminés est plus récente, elle date de seulement un an.

3060 Donc, on est encore très tôt dans le processus pour voir un peu l'impact que ça aura comme mesure, mais on n'a pas fait plus de ségrégation entre selon tel type de matière, il va y avoir une redevance plus importante, mais on parle toujours de sols contaminés ou de matières résiduelles utilisées en recouvrement. C'est ces matières-là qui ont une redevance.

3065 Les sols propres, par exemple si c'est des sols propres qui ont servi à l'excavation du LET puis qu'ils sont récupérés pour être utilisés en recouvrement, eux, il n'y aura pas de redevance du tout sur ces matières-là. Et, finalement, j'ajouterais que certains sites utilisent des membranes sacrificielles qui vont recouvrir le lieu, qui après ça vont être enlevées ou détruites, et sur ces membranes-là, il n'y a pas de redevance qui est applicable.

3070 **LE PRÉSIDENT :**

3075 Parfait, c'est très clair. Vous avez évoqué quelques exemples, il y en a un qui me vient en tête, parce que c'est d'ailleurs une proportion qu'on a évoquée, par exemple les résidus de CRD qui sont broyés, qui sont utilisés en recouvrement. Éventuellement, ces matières-là qui ont passé en premier lieu par la filière de tri, puis éventuellement qui sont rejetées, qui sont broyées puis qui sont utilisées comme du matériel de recouvrement, dans quelle mesure c'est du matériel de recouvrement et non une matière éliminée ou enfouie, là, si vous préférez, là?

3080 Je veux juste comprendre comment vous négociez à travers cette réalité-là de filière, finalement, qui boucle la boucle à l'élimination, au final, mais qui ont passé avant par une filière de RV, si on veut, là.

M. NICOLAS TREMBLAY :

3085 Oui, Nicolas Tremblay. En fait, les résidus fins de CRD, les résidus qui ont été broyés après tamisage ou autres, présentement, ce n'est vraiment à peu près plus utilisé en matériaux de recouvrement partout au Québec, pour la simple raison que c'est des matières qui avaient tendance à être odorantes et qui génèrent des problématiques d'odeurs dans les lieux d'enfouissement.

3090 Donc, il y a eu beaucoup d'utilisation de ces matières-là il y a peut-être une dizaine d'années, et en date d'aujourd'hui, je n'ai plus d'exemple au Québec de sites qui utilisent encore ces matières-là comme recouvrement. C'est des matières qui sont éliminées directement, mais en recouvrement, on trouve d'autres matières qui n'ont pas ces problématiques d'odeurs là à travers le Québec.

3095 Mais c'est certain que c'est des matières qui ont une difficulté de gestion, mais présentement, il y a des sites dédiés, comme par exemple à Champlain, qui se spécialisent en réception des résidus fins de CRD.

LE PRÉSIDENT :

3100 Moi, je pense que c'est peut-être dans la caractérisation parce que j'ai revérifié le tableau, dans le fond, puis c'est peut-être moi qui a utilisé « résidus de CRD », mais dans le fond, dans votre tableau, c'est « autres résidus de CRD ». Pour moi, c'est la même chose, résidus broyés ou autres résidus de CRD, puis vous, dans votre cas, on est à 16 000 tonnes pour 2024.

3105 Donc, quand vous dites que ce n'est pas utilisé ailleurs au Québec, je veux juste essayer de comprendre. Peut-être que c'est la terminologie utilisée qui a porté à confusion, là.

Mme LISA GAUTHIER :

3110 Les autres résidus de CRD ne comprennent pas de résidus fins de centres de tri. On n'en reçoit plus depuis 2017. Plus du tout, comme recouvrement journalier.

LE PRÉSIDENT :

3115

O.K., mais moi, dans le fond, ce qui m'intéressait, c'était le 16 000 tonnes de résidus de CRD, là.

Mme LISA GAUTHIER :

3120

Vous voulez savoir de quoi c'est constitué?

LE PRÉSIDENT :

3125

Oui, oui.

Mme LISA GAUTHIER :

3130

En partie de bois broyé, donc comme je disais tantôt, le bois contaminé qu'on ramasse dans nos écocentres, la mélamine, tout ça, là, du bois qui ne veut pas... qui n'est pas du bois propre, là, qui pourrait être valorisé au niveau énergétique.

3135

Ensuite, autres résidus de CRD, oui, c'est tout ce qui est béton, brique, porcelaine, ce qu'on reçoit à nos... c'est beaucoup ce qu'on reçoit à nos écocentres dans notre cas, nous, et qu'on ne peut pas valoriser autrement. Bardeau, aussi, il y a du bardeau qu'on utilise.

LE PRÉSIDENT :

3140

Mais qui sont broyés puis qui sont utilisés comme recouvrement.

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Oui.

3145 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Bon, j'ai peut-être utilisé le mauvais terme, mais ça revient au même, c'est du broyage de résidus de CRD qui est utilisé comme recouvrement, donc je vous repose la même question, monsieur Savoie, pour monsieur Tremblay, évidemment, par rapport à la définition qu'on vient de faire des résidus de CRD utilisés en recouvrement.

3150

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, c'est sûr que ces matières-là, c'est des matières qu'on retrouve quand même en quantité en recouvrement journalier. L'enjeu des résidus fins, c'est surtout parce que c'était des résidus qui contiennent du gypse, là, c'est...

3155

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, je...

3160

M. NICOLAS TREMBLAY :

... ce qui est le H₂S problématique.

3165

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qui m'a fait allumer en fait sur la situation.

3170

M. NICOLAS TREMBLAY :

Mais c'est sûr que des fois, on ne réalise pas à quel point les résidus qui servent en matériaux alternatifs de recouvrement, c'est souvent des résidus qui auparavant allaient déjà dans les lieux d'enfouissement technique, mais étaient simplement éliminés. Ils ne sont pas... ce n'est pas des résidus qui avaient une valeur ajoutée ailleurs que là, on rapatrie dans des lieux d'enfouissement technique. C'est vraiment les mêmes matières qui auparavant étaient pêle-mêle, maintenant elles ont une valeur qui leur permet de, comme on disait, de capter les biogaz, enlever les odeurs et réduire les animaux nuisibles.

3175

LE PRÉSIDENT :

3180

Parfait. Merci, monsieur Tremblay, très clair.

Merci à vous aussi, monsieur Tremblay.

3185

Mme CHARLOTTE LACHANCE

LE PRÉSIDENT :

3190

Écoutez, je vais appeler un prochain intervenant puis ensuite, on prendra une pause de 15 minutes pour aller s'aérer les esprits. Donc, je vais appeler Charlotte Lachance.

3195

Bonjour, madame Lachance. Installez-vous. Le petit bouton et ensuite, nous vous écoutons, on est là pour vous.

Mme CHARLOTTE LACHANCE :

3200

Merci. Ça a rapport à une discussion qu'il y a eu hier et je suis restée avec un questionnement, dans le fond.

3205

Lorsque vous avez parlé des matières refusées, par exemple, qu'on ne souhaite pas, j'imagine, qu'advient-il lorsqu'il y a un refus d'un transporteur qui arrive avec sa matière? Qu'advient-il après, de ces matières-là?

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup, madame Lachance, pour votre question. Madame Gauthier?

3210 **Mme LISA GAUTHIER :**

C'est une bonne question. Nous, on les refuse, ils sont retournés au générateur, donc pour ne pas la nommer, si c'est par exemple Rio Tinto qui nous envoie un produit, c'est quand même une grande industrie dans la région, puis c'est une matière qui arrive, qui n'a pas été... c'est une matière de source industrielle, ils n'ont pas rempli les formulaires, ils ne nous ont pas fourni des analyses, ils n'ont pas eu d'autorisation de notre part, le camion est retourné à la compagnie.

3215
3220 En fait, la plupart du temps, ce qu'ils vont faire dans ce cas-là – quand c'est une matière qu'on n'a pas les informations, bien, ils vont nous les fournir après coup, puis là, ils vont pouvoir revenir. Si c'est de la matière qu'on refuse à la base, donc ils nous fournissent le formulaire, ils nous fournissent les analyses, on regarde tout ça, on dit : on ne peut pas les prendre parce que, pour nous, il va y avoir une problématique, comme par exemple une problématique d'odeurs, qui est la principale raison pour laquelle on va refuser des matières, ils doivent faire autre chose avec leurs matières.

3225 Et, madame, je ne sais pas qu'est-ce qu'ils font avec leurs matières. Je croirais peut-être qu'ils les envoient dans un autre LET au Québec, qui a peut-être moins de contraintes que nous au niveau population autour ou, tu sais, qui sont plus éloignés. Ils ont peut-être moins d'enjeux d'odeurs ou des cellules dédiées avec des traitements spécifiques, je ne sais pas.

3230 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je vais juste valider auprès de monsieur Savoie. J'avais cru comprendre hier de nos discussions, justement comme madame Lachance, que si c'était refusé chez pitou, c'était refusé chez minou.

3235 **M. PATRICE SAVOIE :**

3240 Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. En fait, j'imagine que la Régie parle peut-être par exemple des résidus fins, ça pourrait être ça. Parce que des résidus biomédicaux, ou les autres matières que j'ai mentionnées hier, soit que ça retourne puis c'est traité ou c'est décontaminé, puis ça peut revenir par la suite. Mais, non, ça ne rentre pas dans un lieu d'enfouissement technique, autrement ça peut aller dans un lieu d'enfouissement de matières dangereuses.

LE PRÉSIDENT :

3245

Donc, l'alternative serait...

M. PATRICE SAVOIE :

3250

L'alternative serait ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

3255

C'est bon. Très clair, merci, monsieur Savoie.

Mme LISA GAUTHIER :

Peut-être, ajouter une petite précision?

3260

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

Mme LISA GAUTHIER :

3265

En fait, je vais être plus claire. On ne parlait pas de résidus fins, on parle de matières qui seraient admissibles légalement à notre LET, O.K., donc ce n'est pas des matières dangereuses, mais pour nous, ça peut causer des problématiques au niveau des odeurs, puis je vais donner un exemple très concret, vu qu'on y est, on est en famille.

3270

C'est souvent les résidus, comme par exemple, Rio Tinto, les installations portuaires, ils reçoivent du coke. Du coke est utilisé pour la fabrication des anodes, des cathodes au niveau du procédé de fabrication de l'aluminium. Le coke contient du soufre.

3275

Parfois, ils ont du coke qui est hors qualité ou qui est mélangé à d'autres matières ou qui a été mouillé ou que, bon, des nettoyages de cour qu'ils veulent nous envoyer, ce coke-là contient du soufre. Ce soufre-là peut se transformer, sous l'influence de l'oxygène, des précipitations, des

3280

bactéries sulforéductrices – excusez le terme technique – mais de certaines bactéries qui vont transformer ce soufre-là en sulfate et ensuite en sulfure d'hydrogène qui va aller dans l'atmosphère, puis ça pue. Ça sent les œufs pourris, ce n'est pas agréable.

3285

Ça fait que nous, on est très, très « stiff », excusez le mot, très fermes sur ces résidus-là. On pourrait les recevoir, mais, je veux dire, dans un souci de cohabitation avec nos voisins, déjà qu'on reçoit quand même des matières qui ont une certaine charge odorante, on essaie de limiter quand on peut. Vous comprenez?

LE PRÉSIDENT :

3290

Très clair pour moi. Madame Lachance, votre deuxième question?

Mme CHARLOTTE LACHANCE :

3295

Je n'ai pas d'autres questions. Je veux juste vous dire que c'est très intéressant, vous faites un travail formidable.

LE PRÉSIDENT :

3300

C'est très apprécié, merci d'être venue nous voir.

J'avais annoncé une pause, ce que je vais faire à l'instant même. Donc, il est 15 h 20, on prend 15 minutes puis on revient à 15 h 35.

3305

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

3310

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. RICHARD THÉRIAULT**

LE PRÉSIDENT :

3315

Donc, la commission est de retour, elle va reprendre ses travaux avec une intervention de la part de monsieur Richard Thériault. Donc, vous pouvez vous avancer. Rebonjour, monsieur Thériault.

M. RICHARD THÉRIAULT :

3320

Rebonjour.

LE PRÉSIDENT :

3325

On vous écoute.

M. RICHARD THÉRIAULT :

3330

Oui. Donc, on parle beaucoup de tentatives de réduction des déchets, d'ailleurs on n'en serait pas là aujourd'hui, si on avait réussi. Moi, je vais y aller plus dans le concret. Je suis quelqu'un de terrain, puis je veux vraiment comprendre. J'ai des questions vraiment précises.

3335

Les entrepreneurs en construction. Il fait affaire avec une compagnie privée, puis je vais en nommer une, mais c'est juste pour... Grandmont, à Saint-Gédéon. Ils louent des « roll-off », mes fameux « roll-off » d'hier soir, monsieur Morissette. Ils louent des « roll-off » à l'entrepreneur. Pour avoir vu c'est quoi qu'un entrepreneur est capable – en construction – est capable de jeter dans le « roll-off », c'est assez impressionnant.

3340

Exemple, si un électricien travaille sur le chantier, il installe une patente électrique, c'est dans une boîte, je peux vous dire que dans la boîte, on retrouve de tout : du cuivre, du plastique, n'importe quoi, métal, n'importe quoi. La boîte, bravo, j'ai une boîte pour ramasser mes affaires, je prends la

boîte, je la mets dans le « roll-off ». La même affaire pour le bois, le carton, le plastique. Tout se ramasse dans ce fameux « roll-off » là.

3345 Je le sais que Grandmont, il ramasse ça, je pense qu'il amène ça chez eux. Peut-être qu'il y en a qui vont être capables de me répondre, la suite de ça : est-ce qu'il y a un tri? Est-ce qu'il y a un tri seulement sur les valeurs qui sont payantes, comme les métaux? Est-ce qu'il prend la peine d'ouvrir la boîte pour trier? Je ne crois pas.

3350 Puis une fois qu'il part de chez eux, que ce soit lui ou un autre, là, en région – au Saguenay, il y en a sûrement, à la MRC du Fjord –, est-ce que ça, c'est envoyé chez nous à Hébertville-Station puis, de quelque façon que ce soit, est-ce qu'il y a une façon de vérifier ou c'est tout simplement disposé, puis on l'étend, puis on ne va surtout pas chercher... on n'ira pas chercher une cannette d'aluminium dans ça, parce que je le sais qu'il jette ça aussi. Il jette des vis, des clous, n'importe quoi. On retrouve vraiment n'importe quoi.

3355 Qu'est-ce qu'on peut faire, puis améliorer pour ne plus que ça, ces situations-là comme ça? Puis je ne suis pas tout seul à le savoir, là, que les entrepreneurs, ça met n'importe quoi dans les conteneurs, dans les « roll-off ». Alors, est-ce que – je ne sais pas si la RMR ou quelqu'un d'autre peut m'expliquer comme il faut comment ça marche, la façon d'intercepter, puis comment est-ce qu'on peut faire après ça de pénaliser cet entrepreneur-là, cette entreprise-là? Sinon, ça va continuer de rentrer puis je vous le dis, je me répète, puis je l'ai dit hier, dans dix ans, on revient ici à la même table pour agrandir notre site d'enfouissement.

3365 **LE PRÉSIDENT :**

3370 Juste peut-être une petite précision – je sais que c'était pour l'exemple, mais je ne veux pas qu'on aille vers un entrepreneur plutôt qu'un autre, là. C'était bien correct, là, c'était pour votre question, mais je ne veux juste pas que dans la question, on revienne sur quelconque entrepreneur que ce soit, là.

M. RICHARD THÉRIAULT :

Parfait.

3375

LE PRÉSIDENT :

C'est un exemple pour votre question, puis c'est généralisé à ce qui se passe sur les chantiers de construction en général avec les « roll-off », puis je comprends bien.

3380

M. RICHARD THÉRIAULT :

Je lui ai fait de la publicité gratuite, mais je m'en excuse.

3385

LE PRÉSIDENT :

Ça va s'arrêter là. C'est correct. Madame Gauthier?

Mme LISA GAUTHIER :

3390

Oui. Alors, pour ce qui est des résidus de construction, les CRD, bien, on a parlé déjà aujourd'hui, avec la fermeture des dépôts de matériaux secs, ces matières-là sont en bonne partie détournées vers notre LET, ou peut-être ailleurs en petites parties, mais en tout cas, c'est ce qui arrive.

3395

Il y a Mathieu qui va fournir un peu plus d'explications sur la gestion des résidus de CRD.

M. MATHIEU ROULEAU :

3400

Mathieu Rouleau, RMR. Tout à l'heure, on a fait allusion – je ne connais pas le cas de cette entreprise-là précisément, mais de façon macro, ce qu'on est en train de faire avec notre tri sur chantier, c'est justement, c'est de développer un petit peu notre savoir-faire dans le domaine, puis j'ai avancé qu'on avait un 30 à 40 % qu'on était capable d'aller chercher.

3405

Ça fait que c'est vraiment dans l'organisation. C'est clair que ça prend un mini-centre de tri, bon, quelques conteneurs séparés, aller chercher le ferreux, non ferreux, le bois propre... ça fait qu'il faut qu'il y ait un savoir-faire au niveau des entrepreneurs et même les valorisateurs, comme l'exemple de monsieur Thériault, pour qu'ils s'installent comme il faut puis qu'ils changent leur méthode. Ce n'est pas juste de la déconstruction qu'on fait, on fait, on déconstruit, mais on trie.

3410 Ça fait que tout ça, ça fait partie d'une démarche plus à long terme, mais qu'on y travaille
activement. Ça fait que c'est un changement d'habitude. Il faut vraiment que les... puis ça va quand
même assez loin maintenant, même les écoles de charpentiers, menuisiers, et cetera,
tranquillement – on parlait d'un comité national tout à l'heure – tranquillement, ce savoir-faire-là va
3415 même dans les cours, la formation, pour s'assurer que tu ne fais pas juste construire ou
déconstruire, tu tries aussi, parce que ça fait partie d'une boucle.

Ça fait que tranquillement, mais on est, comme je vous dis, au début, mais on y travaille
activement.

3420 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous parlez du tri sur chantier puis là, on a évoqué, bon, la façon dont ça se passait sur
les chantiers de construction, comment on organise ça, concrètement? Est-ce que dans vos projets
ou dans vos réflexions, est-ce que ça s'articule autour du privé ou ça s'articule autour de la RMR
3425 ou autour d'un surveillant de chantier qui est là pour accompagner? Bref, concrètement, c'est quoi
les changements, comme monsieur Thériault le mentionnait, là? Sur un chantier de construction, il
nous a donné l'exemple de ce qui se passait avec une boîte qui se faisait remplir, comment on peut
accompagner, comment vous voyez ça? D'aller sur les chantiers, d'engager du monde?

3430 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui. Présentement, on travaille beaucoup avec Réemploi, qui est un organisme qui a été mis
en place par la Régie des matières résiduelles, les fameuses quincailleries, ça fait que la filière du
réemploi, puis on a un partenariat avec l'APCHQ. Ça fait que tout le volet... c'est des membres de
3435 l'APCHQ. L'APCHQ régionale aussi est membre, ça fait qu'on a une collaboration. La Régie est là
pour stimuler tout ça et collabore – on a les deux mains dedans. L'APCHQ puis Réemploi, ça fait
ce qui fait qu'on s'assure que ce soit fait. C'est pour le projet pilote, pour l'instant. Là, c'est les cinq,
mais je vous dirais qu'on vise la formation et l'autonomie.

3440 L'entrepreneur, quand il va faire un chantier, bien, il va prévoir ces étapes-là. Puis après ça,
on prévoit même un affichage dédié pour comment... puis d'avoir une uniformité sur l'affichage pour
que, mettons un employé, qui se promène du chantier A au chantier B. puisse suivre à peu près les

mêmes consignes. Ça fait que tout ça est analysé présentement pour que ça soit... qu'il y ait une faisabilité.

3445

LA COMMISSAIRE :

Dans la foulée de ce que dit monsieur Rouleau, ça semble intéressant, comme mesures, mais pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce que c'est, l'incitatif qu'a un entrepreneur pour faire ça? Parce que ça paraît, c'est quand même plus de travail que ce que nous décrivait monsieur Thériault, donc de tout mettre dans une boîte puis d'envoyer ça au lieu d'enfouissement. C'est quoi son incitatif à le faire?

3450

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, bien c'est sûr que c'est beaucoup... c'est plus de travail, mais quand c'est bien fait, je vous dirais qu'il y a un retour sur l'investissement au niveau du déchet. Parce que dans l'exemple de monsieur Thériault, ça s'en va tout au déchet. S'il y a une partie qui est valorisée, il y a quand même un certain... ça ne coûte peut-être pas... on est capable d'aller chercher des équivalents au niveau des montants.

3455

3460

Ça fait que là, pour l'instant, on apporte un peu de soutien aussi financier, nous autres, la Régie, pour payer une partie des conteneurs, puis un peu organiser via Réemploi +, ça fait que là, il y a un maillage qui se fait puis une collaboration. Mais nous, ce qu'on croit, puis on n'est pas tout seul à le croire, quand on regarde un petit peu ce qui se passe au Québec, quand c'est bien fait, c'est bien organisé, il y a... mais il faut changer les paradigmes. Les entrepreneurs, il faut que ça aille vite, puis c'est quoi le prochain chantier. Mais quand on prend le temps puis on choisit des étapes, je vous dirais qu'on n'est pas loin d'un équivalent au niveau financier.

3465

LE PRÉSIDENT :

Actuellement, les centres de tri, pour la situation que monsieur Thériault nous évoque, c'est-à-dire que tout est mis pêle-mêle dans un conteneur, ce conteneur-là, s'il arrive chez vous, est-ce qu'il coûte plus cher à l'entrepreneur qu'un conteneur bien trié? Ça coûte la même chose, trié pas trié?

3470

3475

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui, ça coûte la même chose.

3480

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'avantage qu'un entrepreneur, pour reprendre la question de ma collègue, quel avantage a un entrepreneur à le trier?

3485

M. MATHIEU ROULEAU :

Bien, il est à 150 \$ la tonne. Ça fait que s'il réussit à détourner près de 40 %, ça fait que ce 40 %-là, ça va être un coût évité pour lui, le tonnage va diminuer.

3490

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Mais actuellement, c'est un évitement de coût.

3495

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3500

Actuellement, en termes d'infrastructures qui existent actuellement – je reviens un petit sur la situation actuelle pour aller vers par exemple le tri au chantier, qui n'est pas en place, là?

M. MATHIEU ROULEAU :

3505

Non. Non, non, c'est un projet pilote.

LE PRÉSIDENT :

3510 Les centres de tri de CRD, quelqu'un qui a un conteneur pêle-mêle, est-ce qu'il peut l'envoyer en quelque part puis sauver des coûts avant de l'acheminer au LET?

M. MATHIEU ROULEAU :

3515 Je ne suis pas un spécialiste des centres de tri de CRD, mais ce que je peux vous dire, l'enjeu quand tu le passes au tri à la source, un tri à la source, on va chercher les matières, on les trie. Là, le passer, il y a quand même un coût d'opération. Ensuite, présentement, il y a des... bon, pour le beau bois propre, ça va, ferreux, non ferreux, mais tous les autres résidus, il n'y a pas de débouché présentement. Ça fait que c'est pour ça que c'est une opération qui est, comme on disait hier, qui est difficilement rentabilisable. C'est pour ça qu'il y en a beaucoup de fermés.

3520

LE PRÉSIDENT :

Donc, actuellement...

3525

M. MATHIEU ROULEAU :

Ça fait qu'éventuellement, peut-être, mais là, pour l'instant, c'est difficile. Les marchés sont...

3530

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y en a beaucoup de fermés, il en reste combien dans la région des centres de tri de CRD?

3535

M. MATHIEU ROULEAU :

Je dirais d'ouverts, aucun. Qui sont encore... non, c'est ça; qui sont en activité, il n'y en a pas. Ils ne sont pas fermés nécessairement, mais là, qui ont cessé leur activité, là, on n'en a pas.

3540 **LE PRÉSIDENT :**

Là, on parle particulièrement de celui de Dolbeau-Mistassini, là?

3545 **M. MATHIEU ROULEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3550 Donc, il n'est plus en activité.

M. MATHIEU ROULEAU :

Non. Il ne reçoit...

3555

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a aucune possibilité autre que le tri au chantier, finalement, actuellement.

3560 **M. MATHIEU ROULEAU :**

3565 Je vous dirais... je vous dirais oui, il n'y a pas d'autre possibilité, pour l'instant. On est dans la même... un peu la situation, c'est vraiment une question de marché parce que les équipements sont là, il y a aussi des enjeux de main-d'œuvre, mais les équipements sont là, sont présents, mais ils ne sont pas opérés parce qu'il n'y a pas de plus-value à faire cette action-là pour les entreprises privées.

LE PRÉSIDENT :

3570 Monsieur Savoie, est-ce que vous pouvez nous informer un peu de... est-ce que cette situation-là qu'on vit ici dans la région est une situation qui se reproduit ailleurs, qui est similaire à ce qui se fait ailleurs?

M. PATRICE SAVOIE :

3575

Bon, je vais passer la parole à monsieur Tremblay pour cette question.

M. NICOLAS TREMBLAY :

3580

Oui, dans le fond, la réponse est assez simple. Oui, c'est ce qu'on constate. C'est la raison pour laquelle présentement, les idées comme les redevances supplémentaires sur les matières de construction, rénovation, démolition, bien, il n'y a pas d'échéancier prévu, puis ce n'est pas encore dans les feuilles de route parce que présentement, on cherche un peu à résoudre cette crise-là d'utilisation, de trouver des débouchés, finalement, pour les matières qui se retrouvent dans les centres de tri.

3585

C'est sûr que le premier travail, ce serait une réduction des matières qui sont aussi envoyées dans les conteneurs. S'il y a moyen de faire des rénovations plutôt que des fois des démolitions, bien, ça va réduire la quantité de matières. Ça revient un peu à la hiérarchie des 3RV-E.

3590

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. J'ai repris un tableau que vous nous avez fourni, je veux juste, pour être sûr, vous dites que le centre de tri de CRD, ils ont fermé en 2025, j'imagine, parce qu'en 2024, il y a quand même 11 000 tonnes qui venaient des centres de tri de CRD, les rejets de centres de tri de CRD?

3595

M. MATHIEU ROULEAU :

Oui. Mathieu Rouleau, RMR. Bien, je comprends, c'est qu'ils ont fait de la rétention de matières pour essayer justement de trouver des débouchés, et les débouchés ont été absents, ça fait que là, à un moment donné, oups! Ils sont allés au...

3600

LE PRÉSIDENT :

Tout est arrivé dans...

3605

M. MATHIEU ROULEAU :

3610 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3615 O.K., je comprends très bien.

Monsieur Thériault, votre deuxième question?

M. RICHARD THÉRIAULT :

3620 Ma deuxième question, c'est concernant les oiseaux. Écoutez, depuis l'ouverture du site en 2014, avec l'arrivée des résidus, plus l'arrivée des résidus de Ville de Saguenay, il y a des fois que ça peut sembler extraordinaire, mais on se croirait sur le bord de la mer en Gaspésie. Le bruit des goélands, c'est assez impressionnant.

3625 Puis je ne veux pas rentrer dans le détail de, je pense que c'est la biologie des oiseaux, mais un oiseau, ça mange, puis à un moment donné, ça évacue. Ça évacue par-dessus nos maisons, par-dessus nos patios, c'est ça que ça fait. Plus il y a de goélands, plus ça fait ça.

3630 J'avais posé la question à la Régie concernant le programme de compensation, à savoir la nuisance des oiseaux, est-ce que c'était inclus, et les oiseaux ne font pas partie du programme de compensation, les odeurs, le bruit, les choses-là. C'est triste que les oiseaux, parce que les oiseaux, ça nous dérange. Ça nous dérange chez nous, mais c'est clair qu'au lac Bellevue, ça doit les déranger pas à peu près.

3635 Puis les oiseaux, ce que ça fait aussi, les goélands, c'est que ça charrie de la matière quand ce n'est pas enterré assez rapidement. Puis je le sais que la RMR fait du travail pour tenter de les éloigner, mais il y en a toujours, puis il va toujours y en avoir. Je le sais, c'est comme les odeurs.

3640 Donc, est-ce que c'est prévu dans le projet ou les années futures que de vivre à côté des oiseaux, bien, ça va faire partie du programme de compensation?

LE PRÉSIDENT :

Très claire, la question, monsieur Thériault.

3645

Si vous permettez, cette fois-ci, je vais commencer du côté de monsieur Savoie. Puis j'aimerais ça, monsieur Savoie, que vous nous parliez de l'article 49 du REIMR, puis comment les goélands sont intégrés, là. Peut-être nous en faire la lecture, parce que c'est un article qui est très court, pour voir dans quelles mesures ça s'intègre dans ce qu'on appelle « les nuisances associées au site d'enfouissement ».

3650

M. PATRICE SAVOIE :

Monsieur Tremblay va répondre à cette question.

3655

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, effectivement, au règlement, on stipule que :

3660

« Un exploitant de lieu d'enfouissement technique doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir ou supprimer toute invasion d'animaux nuisibles sur le lieu et aux abords. »

3665

C'est sûr que c'est un terme large puis de définir c'est quoi une invasion quand on sait qu'un peu partout au Québec, il doit quand même y avoir certains goélands qui vont circuler aux alentours, c'est quand même subjectif, c'est une question de jugement, mais si on constate qu'il y a comme une problématique, bien, le ministère peut faire des inspections puis après ça, entrer en interaction avec la Régie comme telle, pour trouver les mesures pour réduire cette problématique-là puis trouver d'y remédier.

3670

Mais c'est sûr que c'est comme une problématique qui pourrait être courante dans différents lieux d'enfouissement technique, mais il y a toujours moyen de faire de nouvelles mesures s'il y a une problématique. Il n'y a pas de limite à ce qui peut être demandé, si ça cause des désagréments aux alentours.

3675 **LE PRÉSIDENT :**

Puis dites-moi, les goélands se situent où dans l'invasion d'animaux nuisibles?

3680 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

Je ne suis pas trop sûr de bien saisir... oui.

LE PRÉSIDENT :

3685 Les goélands, est-ce que ça fait partie des animaux nuisibles que vous considérez pour les lieux d'enfouissement technique?

M. NICOLAS TREMBLAY :

3690 Oui, oui, oui. Les goélands, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

À partir de quel moment, ça devient une invasion?

3695

M. NICOLAS TREMBLAY :

3700 C'est là où je vous dis que c'est difficile un peu à évaluer, cet aspect-là. C'est un petit peu en fonction des plaintes de citoyens. Il faut que ça nous soit rapporté au ministère pour qu'on puisse après ça dire qu'il y a une problématique puis qu'on puisse après ça réprimander un exploitant, là.

LE PRÉSIDENT :

3705 Mais ultimement, les goélands sont encadrés dans l'article 49 du REIMR comme animal nuisible. Après ça, l'invasion, c'est une autre histoire.

M. NICOLAS TREMBLAY :

3710 Oui, oui, oui, c'est ça. Donc, on s'attend à ce qu'il y ait des mesures d'effarouchement ou de façon autre pour détourner les goélands du site comme tel.

LE PRÉSIDENT :

3715 Donc, c'est considéré comme une nuisance.

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui.

3720 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, madame Gauthier, dans cette perspective-là, à quel moment les goélands vont être intégrés dans le programme de compensation financière pour les nuisances? C'est la question de monsieur Thériault que je vous retransmets.

3725

Mme LISA GAUTHIER :

3730 En fait, actuellement on travaille pour les gérer à la source le plus possible. Les goélands sont attirés par les enfouissements. Tant qu'il va y avoir de la matière organique, il va y avoir un attrait des oiseaux qui veulent venir se nourrir et on a plusieurs mesures que vous avez sûrement lues dans nos documents pour faire l'effarouchement, l'effarouchement des goélands, des oiseaux nuisibles en général.

3735 Actuellement, ce n'est pas prévu... donc, ce n'est pas prévu, on n'en a pas actuellement dans nos mesures de compensation, ça ne fait pas partie des sujets. Par contre, ce n'est pas quelque chose qui est révisé, mais ce n'est pas quelque chose qui est dans nos mesures effectivement de compensation. Il me semble que c'est le bruit, le dynamitage, odeurs et bruit qu'on a considérés.

LE PRÉSIDENT :

3740

Mais là, clairement, moi, ce que j'entends, c'est que les goélands, ça fait partie de l'article 49, c'est un animal nuisible.

Mme LISA GAUTHIER :

3745

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3750

Donc, c'est une nuisance.

Mme LISA GAUTHIER :

3755

Oui. Oui. On doit les gérer au site.

LE PRÉSIDENT :

Au site.

3760

Mme LISA GAUTHIER :

C'est ce qu'on fait.

LE PRÉSIDENT :

3765

Puis j'imagine que vous faites la même chose avec le bruit, avec les odeurs, mais il y a une compensation financière.

Mme LISA GAUTHIER :

3770

Oui, les goélands, on les gère pour ne pas qu'ils viennent s'alimenter, puis nos opérations aussi d'effarouchement visent à éviter qu'ils aillent sur les terrains voisins, justement, pour... en tout

3775

cas, le moins possible sur les terrains voisins. Ça fait qu'il faut toujours avoir une espèce d'équilibre entre ne pas les laisser se nourrir, donc leur faire peur, mais pas trop leur faire peur, ça fait que c'est nos opérations qu'on fait, mais ce n'est pas inclus dans nos compensations actuellement.

LE PRÉSIDENT :

3780

Puis je ne connais pas tellement la biologie, moi non plus, du goéland, mais vous êtes sûrement bien... vous observez leur comportement puisqu'il y en a sûrement... vous voyez un peu comment ils se comportent au lieu d'enfouissement?

Mme LISA GAUTHIER :

3785

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3790

Une fois qu'ils ont goûté au LET, est-ce qu'ils reviennent plus régulièrement? Dans le sens où est-ce qu'il y avait des méthodes en amont qui auraient pu être faites pour ne pas en arriver à la situation que monsieur Thériault nous parle, où là vous êtes devant une situation où les goélands ont comme pris l'habitude, je dirais, de s'alimenter au niveau du LET?

Mme LISA GAUTHIER :

3795

Oui, c'est sûr que les goélands, c'est très, très intelligent. C'est un oiseau qui est super intelligent et, oui, il y a une certaine habitude. Mais, en fait, ce qu'on essaie de faire, ce qu'il faut faire c'est qu'au début de chaque... c'est des périodes, surtout la période printanière, la période automnale pendant les périodes de migration, c'est vraiment nos pointes de fréquentation. Il faut commencer de bonne heure pour limiter, je dis bien limiter et non pas éviter, mais limiter leurs possibilités à venir s'alimenter.

3800

3805

Un goéland, ça s'alimente très rapidement, puis donc, il faut mettre des mesures pour éviter. Mais c'est certain qu'on n'arrive pas à éviter complètement que les goélands... ils sont très rapides, ils passent entre les passes. Nos opérateurs, on a des employés qui ont des outils pour faire l'effarouchement, on a des mesures sur place, des « Squawk Box », des trucs vocaux, ou en tout

cas, qui imitent des bruits d'oiseaux en détresse. On a des genres de cerfs-volants faucons, de la pyrotechnie, mais ça prend vraiment une combinaison de mesures pour essayer de les détourner, mais tant qu'il va y avoir de la matière organique, il va y avoir un attrait pour les goélands, c'est certain.

3810

LE PRÉSIDENT :

Mais ce que je comprends, c'est qu'en les faisant fuir ou en les effarouchant, ils quittent le site puis éventuellement, ils se retrouvent en périphérie du site. Donc, c'est là où ils deviennent une nuisance pour les voisins.

3815

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Il y a d'autres sources d'attrait aussi dans le secteur. On est une source d'attrait importante, il y a d'autres sources d'attrait. Tout ce qui est les champs, il y a toujours eu des goélands dans les champs agricoles de la région. Ils sont attirés, surtout quand il y a les labours, tout ça. Les plans d'eau, la grande décharge, le lac Kénogami, c'est des attrait aussi. Donc, il n'y a pas juste le site actuellement qui cause la présence de goélands, mais c'est clair qu'on est un attrait important.

3820

3825

LE PRÉSIDENT :

Puis est-ce que vous avez eu à gérer plusieurs plaintes en lien avec les goélands par le passé dans les cinq dernières...

3830

Mme LISA GAUTHIER :

On a eu des signalements. Des signalements de présence de goélands qui volent, qui se posent, entre autres au lac, au niveau du lac Marco. Aussi, on a eu des signalements d'un producteur dans le rang 8 avec qui on a travaillé pour lui donner des outils, parce que les goélands allaient se poser dans le même champ que ses bœufs.

3835

Et puis on a... oui, on peut appeler ça des plaintes ou des signalements, mais donc on évalue quand les gens ont des... en fait, on donne des outils souvent à nos voisins, c'est ce qu'on fait. On

3840

leur donne des outils pour les aider à faire un certain contrôle aussi des goélands pour ne pas qu'ils prennent l'habitude de venir sur les quais, sur les lacs, mais oui, il y a des signalements de présence de goélands en périphérie.

3845 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, les résultats des outils ou des échanges que vous avez font en sorte que...

3850 **Mme LISA GAUTHIER :**

Ce qu'on veut, c'est limiter...

3855 **LE PRÉSIDENT :**

... ça règle la situation.

3860 **Mme LISA GAUTHIER :**

Ça aide. Ça ne fait pas disparaître les goélands au complet, mais ça permet de garder un certain contrôle.

3865 **LE PRÉSIDENT :**

Puis dites-moi donc, monsieur Savoie, dans le cas du LET d'Hébertville-Station – tout à l'heure monsieur Tremblay nous partageait que des plaintes ou des signalements peuvent aller jusqu'au ministère, est-ce que c'est le cas dans le cas du LET d'Hébertville?

3870 **M. PATRICE SAVOIE :**

Patrice Savoie, ministère de l'Environnement. Je peux ajouter un complément justement à cet effet-là, c'est que depuis que le lieu d'enfouissement est ouvert, le contrôle environnemental a reçu zéro plainte en lien avec les goélands. Donc, j'inviterais les citoyens, en plus de faire des signalements à la Régie, de faire une plainte au niveau du ministère pour qu'il puisse avoir peut-être une vérification supplémentaire.

3875

LE PRÉSIDENT :

Puis dans les comités de vigilance que vous menez, est-ce que c'est un sujet récurrent dans ces comités de vigilance là?

3880

Mme LISA GAUTHIER :

Oui, ça fait partie des sujets. Entre autres, on leur présente le rapport annuel, on leur présente les décomptes. Les décomptes, on fait les décomptes, là, quand même on fait des décomptes de goélands, puis on leur présente les décomptes, les quantités, les mesures. Oui, c'est un sujet du comité de vigilance.

3885

Et quand on parlait tout à l'heure aussi de mesures de compensation, actuellement ils ne sont pas inclus parce que c'est ça, on n'est pas, comme je dis, on n'est pas le seul attrait, il y a d'autres attractions, ça fait que c'est quand même difficile de... puis il y a deux périodes dans l'année, ce n'est pas toute l'année qu'il y a des goélands au LET.

3890

LE PRÉSIDENT :

Puis vous dites qu'une des mesures ou, en tout cas, ce n'est pas tant une mesure que tant et aussi longtemps qu'il y aura de la matière organique dans les matières résiduelles qui sont enfouies, c'est sûr que ça apporte un attrait plus grand. Vous avez commencé à la collecte des matières organiques, qui a fait diminuer les quantités de matières résiduelles enfouies, est-ce que ça s'est traduit par une diminution de la fréquentation des goélands? Est-ce que vous avez vu un changement au niveau des comportements?

3895

3900

Mme LISA GAUTHIER :

Pas présentement. Pas jusqu'à maintenant. On va continuer de faire le détournement, on n'a pas fini de déployer... il y a encore du travail à faire avec les ICI, puis on peut penser qu'éventuellement ça pourrait avoir un impact, mais là, on ne l'a pas constaté.

3905

LE PRÉSIDENT :

3910

Donc, le 20 000 tonnes environ qui a été détourné, ça n'a pas eu d'effets sur la quantité de goélands qui fréquentaient la cellule ou les cellules qui sont en exploitation.

Mme LISA GAUTHIER :

3915

Non.

LA COMMISSAIRE :

3920

J'aurais une question pour monsieur Savoie. Vous venez de dire que vous invitez dans le fond les citoyens qui auraient trop de goélands et considéreraient ça comme une nuisance dans leur environnement, de vous le signaler au ministère. Et vous, si vous avez ces signalements-là, qu'est-ce que vous allez faire comme suivi?

3925

M. PATRICE SAVOIE :

3930

C'est certain – Patrice Savoie, ministère de l'Environnement – c'est certain que le ministère va se déplacer puis il va aller vérifier chez les citoyens ou directement au site d'enfouissement. Et puis si vous voulez avoir la procédure spécifique, je peux vous... il y a une personne du contrôle environnemental ici cet après-midi qui pourrait ajouter.

LA COMMISSAIRE :

3935

S'il vous plaît.

M. PATRICE SAVOIE :

Donc, j'inviterais madame Karine Bouchard ou Valérie Gobeil du contrôle environnemental.

3940

LE PRÉSIDENT :

Qui est en salle ou en ligne?

M. PATRICE SAVOIE :

3945 Qui est en salle.

LE PRÉSIDENT :

3950 Parfait. Elle peut se joindre à la table des personnes-ressources, là, il y a un micro de disponible à côté de monsieur Simard.

Mme VALÉRIE GOBEIL :

3955 Bonjour, Valérie Gobeil du contrôle environnemental du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Dans le fond, si un citoyen pense qu'il y a une nuisance ou il veut faire une plainte à caractère environnemental, il peut aller sur notre site Internet remplir le formulaire. Ensuite, le signalement arrive au ministère puis il est traité par un chef d'équipe qui valide la recevabilité. Si c'est un lieu qui est connu, effectivement, probablement que la plainte va être traitée par un inspecteur. À ce moment-là, un inspecteur va aller vérifier chez le plaignant, c'est quoi la nuisance, puis il va pouvoir
3960 prendre toutes les informations auprès du plaignant.

Par la suite, il va pouvoir aller valider au lieu d'où provient la nuisance pour vérifier, bien dans le cadre du LET, l'article 49 du REIMR, si c'est respecté au niveau du LET. Ce serait à peu près...

3965 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Gobeil.

3970 Dernière question, madame Gauthier, sur les habitudes de vos goélands. Vous dites qu'il s'aliment sur l'endroit où il y a de la matière organique, les matières résiduelles qui sont enfouies, vous avez détourné, donc vous n'avez pas vu de changement, mais est-ce qu'il y a eu un déplacement vers la plateforme de compostage?

Mme LISA GAUTHIER :

3975

J'ai failli le dire, en parler tout à l'heure, mais surprenamment, pas vraiment, non. Nous, on a notre plateforme de compostage, elle a un dôme, une espèce d'abri Tempo géant où on fait la réception. La plupart du temps, on reçoit les matières à l'intérieur du dôme, on les met en andains. En andains, c'est des tas, finalement, des tas faits sur le long, comme des genres de boudin, là, mais un peu en triangles, là, où on met les matières organiques, puis après ça, on va les sortir dehors.

3980

Les goélands n'aiment pas tellement entrer dans le dôme. Les corneilles le font un peu, parce qu'on a un certain nombre de corneilles, mais pas les goélands. Et un coup que les matières sont sorties dehors, qu'elles sont comme mises en tas, puis ça commence rapidement à composter, puis ça perd rapidement de l'intérêt pour les goélands. C'est ce qu'on a compris.

3985

Donc, on ne voit à peu près jamais les goélands. Ils utilisent plus notre dôme pour se percher, en fait, parce qu'ils se perchent sur le toit, ils ont une vue assez... une belle vue. Ils voient loin puis ils peuvent guetter les prédateurs, guetter les camions qui arrivent. C'est super intelligent, comme je disais. C'est ça.

3990

LE PRÉSIDENT :

3995

Parfait. Merci, madame Gauthier.

Merci beaucoup, monsieur Thériault, de votre participation. Bonne fin de journée.

4000

Mme MONIQUE LABERGE

LE PRÉSIDENT :

4005

On va passer à madame Monique Laberge qui est en salle. Puis ensuite, si ça fonctionne, on ira en ligne. Mais je vous avertis tout de suite, avec les indicateurs que j'ai sur mon ordinateur, les chances sont faibles, mais quand même.

Bienvenue, madame Laberge.

4010 **Mme MONIQUE LABERGE :**

Rebonjour.

4015 **LE PRÉSIDENT :**

Ça me fait plaisir de vous accueillir. On vous écoute.

Mme MONIQUE LABERGE :

4020 Les matières résiduelles, on sait que c'est un enjeu sociétair, on sait qu'on a une responsabilité collective par rapport à nos déchets qu'on génère. Est-ce que la Régie fait de la recherche sur les changements de comportement des citoyens puis en y incluant, je vais le mettre entre guillemets, des « mesures contraignantes » qu'on parle dans le BAPE générique, dans le rapport du BAPE générique, des mesures contraignantes?

4025 **LE PRÉSIDENT :**

Et votre question s'applique, j'imagine, aux citoyens qui sont sur le territoire de la RMR? Si votre question, si vous posez la question pour la RMR, ce n'est pas à l'échelle du Québec, là.

4030 **Mme MONIQUE LABERGE :**

Non, non, non. Pour ici.

4035 **LE PRÉSIDENT :**

Pour ici. Parfait.

4040 **Mme MONIQUE LABERGE :**

Est-ce qu'on investit dans la recherche de changement de comportement?

LE PRÉSIDENT :

Excellent, très clair. Madame Gauthier?

4045

Mme LISA GAUTHIER :

Oui. Alors, je vais passer la parole à mon collègue Mathieu.

4050

M. MATHIEU ROULEAU :

Alors, non, on n'investit pas dans les changements, dans les études de changement de comportement, mais on est à l'affut, cependant, pour... il y a une étude comportementale qui a été faite il y a quelques années par RECYC-QUÉBEC sur l'utilisation, justement, des citoyens dans un contexte de gestion de matières résiduelles.

4055

Ça fait que dans nos stratégies de communication, on dit toujours : il y a 33 % des gens qui embarquent. On va leur dire : composte, il composte. Il y en a un autre 33 %, si tu l'aides, tu l'accompagnes, il va se laisser tenter, mais il ne faut pas le lâcher, puis il y a un 33 % qui ne veut rien savoir. Bon, ça a peut-être évolué un petit peu, mais nous, on travaille beaucoup sur le 33 % du milieu, puis essayer d'aller en chercher dans le dernier 33 %. Ça fait qu'on investit beaucoup en communication, information, sensibilisation en essayant de faire, je dirais, vibrer la corde environnementale à ces gens-là.

4060

Puis en lien avec la deuxième question de madame Laberge, c'est clair que pour – qu'on pense, puis qu'on va faire, on s'est engagé dans notre plan de gestion de matières résiduelles, je pense qu'il faut y aller vers... on va potentiellement faire un projet pilote, en tout cas c'est inscrit dans le PGMR, ça fait qu'on a une volonté de le faire, c'est d'y aller avec une tarification incitative.

4065

Je pense qu'on a... depuis des années, on est allés avec des mesures. Le premier PGMR, on a mis en place les écocentres, le bac bleu. Le deuxième PGMR, on a mis le bac brun. Là, le troisième PGMR, là, on est rendu à utiliser ce qu'on a mis en place, là. Ça fait que comment qu'on peut aider les citoyens, ça fait que je pense qu'on va y aller avec... ça fait partie de notre panier présentement d'hypothèses qu'on veut valider.

4070

4075

4080 Puis on n'est pas fermé aussi non plus à aller – là, nous, on est un petit peu au niveau du contrat de collecte, d'y aller peut-être avec une diminution aussi de la collecte des déchets aux trois semaines et aller, un peu comme la MRC du Fjord, on surveille comme il faut cette initiative-là. Mais c'est ça, on va le regarder aussi pour potentiellement le faire.

4085 Mais je pense qu'il faut aller à des incitatifs plus importants que simplement la bonne volonté pour aller chercher – comme je vous disais hier, on est autour de 57-58 % de taux au niveau de la matière organique et du recyclage, le taux de recyclage. C'est que si on veut atteindre des 75 puis des 80 % qui sont dans la politique, je pense qu'il faut donner un petit coup en allant jouer peut-être un petit peu plus dans les habitudes et les poches des gens.

LE PRÉSIDENT :

4090 Puis, justement, pouvez-vous un peu élaborer sur la tarification incitative que vous avez en tête?

M. MATHIEU ROULEAU :

4095 Oui. Oui, bien, c'est vraiment d'y aller avec d'abord, que le bac bleu ou le bac brun, le bac noir soient... excusez. Le bac bleu puis le bac brun soient utilisés au maximum puis d'avoir un bac noir qui pourrait être utilisé au minimum. Donc, y aller avec une taxation qui pourrait être incitative en fonction de ça. Mais ça va aller avec d'autres mesures d'incitation quand même parce que je pense qu'il y a encore le fameux 33 % qui est au milieu, que je disais tantôt qui est indécis, mais qui veut se laisser tenter, va participer quand même.

4100 Ça fait que c'est vraiment une stratégie pour aller chercher les derniers récalcitrants, là, mais on parle sur le « longue haleine ».

LE PRÉSIDENT :

4105 Je vais demander à madame Taillefer – on va changer un peu de déchets, on va regarder plus à l'échelle du Québec – s'il y a des études comportementales, puis si effectivement, le un tiers, un tiers, un tiers que monsieur Rouleau évoquait, si c'est encore, je dirais, un chiffre magique, là, je vais dire ça comme ça, pour le comportement au niveau du tri des matières résiduelles.

4110 **Mme SOPHIE TAILLEFER :**

Oui. Sophie Taillefer de RECYC-QUÉBEC. Donc, en effet, RECYC-QUÉBEC a réalisé plusieurs études comportementales dans le passé, notamment une qui a été publiée en 2021. Donc, on observe en fait les grands constats, là. Donc, c'est-à-dire de voir comment les gens perçoivent leurs actions, leurs activités en fonction de la réduction à la source, leur participation aux différentes collectes.

4115
4120 Donc, ce qui a été soulevé par monsieur Rouleau est juste. C'est-à-dire qu'il y en a plusieurs qui vont manifester, en fait, des réticences, par exemple, à la récupération de la collecte sélective des matières recyclables simplement par crainte, disons, de ne pas savoir où se retrouvent ces matières.

4125 Donc, ce qu'on a fait, chez RECYC-QUÉBEC, c'est qu'on a repris ces grandes conclusions-là pour axer nos campagnes de communication en ce sens-là et voir à justement développer les bons messages. Donc, il y a eu plusieurs campagnes qui ont été réalisées, dont notamment des campagnes pour favoriser la réduction des déchets et de voir à réemployer les matières.

4130 Donc, j'y vais de façon très résumée. Je dirais qu'il y a d'autres études qui ont été réalisées, plus des sondages qui ont été réalisés par la suite, là, également en lien avec la perception donc du recyclage, la perception aussi du geste environnemental lié à la récupération des matières organiques, donc plusieurs questions qui sont posées.

On pourrait aller plus dans le détail, selon l'intention, là.

4135 **LE PRÉSIDENT :**

4140 J'aurais peut-être une précision, en fait une... je vais vous poser la question, vous verrez ce que c'est. Est-ce que l'étude, les études comportementales que vous avez faites, qui amènent à ce qu'il y ait environ un tiers de la population qui soit réticente aux modifications de leur comportement à l'égard du tri des matières résiduelles veut dire que de manière optimiste, avec toute la bonne volonté du monde, on ne peut pas atteindre plus que 66 % de résultats positifs à l'égard d'un comportement qu'on veut changer, que ce soit par exemple l'intégration du bac brun, comme on le mentionnait tout à l'heure, est-ce qu'il y a un plafond, finalement, qui est observé?

Mme SOPHIE TAILLEFER :

4145

Sophie Taillefer de RECYC-QUÉBEC. Donc, je ne pourrais pas répondre avec précision. Peut-être que je pourrais prendre la question en délibéré pour voir à mieux y répondre, là. Parce qu'il y a en effet, je crois, une certaine stagnation qui a été observée entre les différentes études par rapport à ce groupe de gens qui répondaient qu'ils étaient méfiants ou réticents par rapport aux gestes et surtout en fonction de ce qu'il advient des matières, mais pour répondre précisément, je crois que...

4150

LE PRÉSIDENT :

4155

Non, mais effectivement, c'est peut-être mieux de prendre cette question-là en délibéré si effectivement vous avez une certaine recherche à faire sur le plafonnement des résultats dans le changement comportemental à l'égard de...

Mme SOPHIE TAILLEFER :

4160

Ce serait préférable.

LE PRÉSIDENT :

4165

Puis là, on s'entend que... oui, aucun problème, je vous l'accorde sans problème, puis je débordais un peu de la question de madame Laberge pour aller voir ce qui se faisait au Québec, parce que sa question ciblait vraiment ce qui se passe au niveau de la RMR, mais je voulais avoir un comparatif à l'échelle du Québec. Donc, je vous remercie encore une fois, madame Taillefer.

Mme SOPHIE TAILLEFER :

4170

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4175

Madame Laberge, votre deuxième question?

Mme MONIQUE LABERGE :

4180 Ma question concerne un peu la gouvernance. Qu'est-ce qui empêche d'aller plus loin dans
la collaboration régionale? Qu'est-ce qui empêche d'aller plus loin dans la collaboration régionale?
Je vais donner un exemple : un seul PGMR.

LE PRÉSIDENT :

4185 Excellent. Je vais prendre cet exemple-là, mais est-ce que vous avez d'autres avenues à
explorer? C'est vraiment au niveau des PGMR? Parfait.

Mme MONIQUE LABERGE :

4190 Pour l'instant, j'irais comme ça.

LE PRÉSIDENT :

4195 Parfait, c'est très bien. Donc, au niveau du plan de gestion des matières résiduelles, qu'est-
ce qui empêche le Saguenay-Lac-Saint-Jean d'avoir un seul PGMR? C'est pas mal ça, la question.

Mme LISA GAUTHIER :

4200 Monsieur Rouleau va répondre.

LE PRÉSIDENT :

Puis j'irai ensuite du côté des autres...

M. MATHIEU ROULEAU :

4205 Oui. Bien, je vous dirais qu'il n'y a rien qui pourrait empêcher, s'il y avait une volonté. Là,
présentement, il y a quand même des regroupements. Je veux dire, au Lac-Saint-Jean, il y a 36
municipalités qui se sont regroupées pour faire un seul PGMR. Alors, avant, il y avait trois PGMR.

4210

Puis là, pour une région, on est quand même 50 municipalités au total, ça fait que trois PGMR pour 50 municipalités, bien, ça reflète un petit peu les réalités de chacun des secteurs, ça fait que le Lac-Saint-Jean, mais comme on l'a dit, il y a beaucoup de collaboration. Mais la planification, ça peut être, même si on a une planification qui est différente, on a les mêmes objectifs. ,

4215

Ça fait que c'est un peu ça. Ça fait que c'est vraiment un choix, je vous dirais, de géographie puis de politique. Un petit peu politique, comme vous savez, puis c'est un petit peu le choix qui a été fait, de se regrouper en trois entités.

4220

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Rouleau.

4225

Monsieur Descôteaux-Simard, de votre côté, c'est quoi les freins à un seul document commun pour les trois partenaires?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

4230

Bonjour. Hugo Descôteaux-Simard, Ville de Saguenay. Je reviens un peu à ce que monsieur Rouleau disait. Dans le fond, les freins, je dirais que c'est un peu organisationnel, politique et opérationnel.

4235

Par contre, rien n'empêche le futur de réfléchir à cette avenue. Il y a déjà une mutualisation ou un arrimage plus proche qui s'est fait déjà dans cette version du PGMR là. J'ose croire que la prochaine sera encore plus arrimée, plus proche. L'un n'empêche pas l'autre, là. Les préoccupations qui sont véhiculées aujourd'hui, c'est que ce n'est pas parce qu'il va y avoir un seul PGMR qu'ils ne peuvent... que ça va régler toutes les solutions, mais je pense que c'est un arrimage de plus en plus proche, puis une réalité territoriale qu'on a parlé hier qui est différente un peu, puis ne serait-ce aussi un aspect opérationnel, contractuel de chacune des entités qui serait un enjeu, je pense, qui est limitatif.

4240

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci monsieur Descôteaux-Simard. Madame Gilbert?

4245 **Mme FANNY GILBERT :**

Oui, Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Donc, pour reprendre un petit peu ce que mon partenaire disait, là, monsieur Descôteaux-Simard, effectivement, je dirais que c'est volonté politique, économique surtout. Il y a la gestion contractuelle également qui est quand même un enjeu régional. Puis, dans le fond, également, les PGMR, bien, ils sont basés sur les objectifs nationaux, donc même si on a trois PGMR différents, les objectifs se ressemblent, sont les mêmes, là, parce que c'est à l'échelle nationale.

4250
4255 Donc, c'est peut-être plus au niveau des actions qui vont être visées par territoire avec la faisabilité de ce qu'on est capable de faire par territoire, d'actions par PGMR. Mais on a tous un objectif commun, qui sont les grands objectifs nationaux.

LE PRÉSIDENT :

4260 Parfait, merci, madame Gilbert. Je vais profiter de votre expérience parce que si mes informations sont bonnes, de votre côté, c'est-à-dire du côté de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de Ville de Saguenay, là, on recule un peu dans le temps, là, je pense que c'est en 2016-2020, vous aviez un PGMR commun, puis vous avez décidé d'aller ailleurs pour la version 2023-2030, là. Je pense que c'est celle qui est active actuellement.

4265
4270 C'est quoi, les avantages, les inconvénients? Vous avez les deux versions de votre côté : un PGMR commun avec deux partenaires, versus deux documents indépendants. Est-ce que vous pouvez nous, madame Gilbert, nous entretenir là-dessus? Qu'est-ce qui a été bien avant qu'on n'a pas reproduit ou qu'est-ce qui a été moins bien, qui vous a amenés vers deux documents indépendants?

Mme FANNY GILBERT :

4275 Fanny Gilbert, MRC du Fjord-du-Saguenay. Dans le fond, effectivement, notre PGMR 2016-2020 était commun avec Ville de Saguenay, entre autres pour ce qui était des matières recyclables lorsqu'on avait un contrat commun, puisqu'on allait au même centre de tri. Donc, le contrat de collecte était commun. Il prenait échéance en 2020. C'est ce qui a fait que par la suite, on s'est plus

séparé, puis notamment pour la gestion contractuelle parce que c'est difficile de jumeler les deux territoires qui sont quand même très... bien, qui sont quand même différents, là.

4280

Nous, on comporte beaucoup de villégiature, tout ça, donc les contrats de collecte, ce n'est pas nécessairement la même réalité. Donc, on avait ça.

4285

On n'était pas nécessairement non plus, la MRC du Fjord-du-Saguenay a pris compétence en gestion des matières résiduelles en 2017, donc on avait beaucoup d'actions à faire pour rejoindre nos partenaires également. Donc, ça a été les grands enjeux de pourquoi on a divisé nos actions par la suite.

LE PRÉSIDENT :

4290

Je vais aller de votre côté, monsieur Descôteaux-Simard, votre point de vue sur cette réalité-là que vous avez vécue?

M. HUGO DESCÔTEAUX-SIMARD :

4295

Hugo Descôteaux-Simard, Ville de Saguenay. J'abonde dans le même sens un peu que madame Gilbert. Je dirais que c'est pour des raisons assez opérationnelles qui ont fait qu'il y a eu un « scindage » de ça. Par contre, il y a eu un arrimage quand même dans les grands objectifs et les moyens, là, qui sont un peu différents, mais l'objectif est commun, ça fait que oui, ça peut paraître séparé, par contre, il y a beaucoup de choses qui sont arrimées ensemble pour la vision future. C'est vraiment des enjeux beaucoup opérationnels, contractuels et compagnie, qui ont fait qu'il y a eu un « scindage », là, de ces PGMR-là.

4300

LE PRÉSIDENT :

4305

Parfait, merci beaucoup. Merci beaucoup, madame Laberge pour votre participation, c'est très apprécié.

4310

Je vous rappelle que dans une heure tout au plus, on a une visite organisée par madame Gauthier. Je pense qu'il reste encore quelques places s'il y a des gens qui veulent se joindre à

nous. Je vous rappelle qu'on part d'ici à 17 h 45 en autobus. Donc, n'hésitez pas à vous inscrire pour aller faire une tournée. On verra probablement des goélands.

4315

Donc, je vous invite à venir. La commission participera à la visite publique, ce sera un participant silencieux, donc aucun échange, aucun enjeu ne sera touché lors de cette visite. Elle sera donc animée par madame Josiane Ouellet.

4320

Donc, je vous remercie beaucoup tous et chacun pour votre participation. Merci aux personnes-ressources, merci à vous, à votre équipe, madame Gauthier.

Merci aussi à mes collègues et aux collègues du BAPE.

Donc, nous nous retrouvons à la visite publique et prochaine séance, ce soir 20 h.

4325

Merci beaucoup.

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 SEPTEMBRE 2025 À 20 H

4330

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

4335

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

4340

Yolande Teasdale

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

Sténographe officielle bilingue

4345